

**cndp** Commission nationale  
du débat public

**Vous donner la parole  
et la faire entendre.**

## DÉBAT PUBLIC MONTAGNE D'OR EN GUYANE

*7 mars > 7 juillet 2018*



## COMPTE RENDU

---

ÉTABLI PAR LE PRÉSIDENT  
DE LA COMMISSION PARTICULIÈRE  
DU DÉBAT PUBLIC

Le 7 septembre 2018

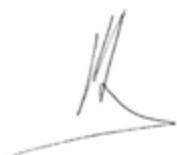


**cndp** Commission nationale  
du **débat public**

244 boulevard Saint-Germain  
75007 Paris - France  
T. +33 (0) 1 44 49 85 60  
contact@debatpublic.fr  
[www.debatpublic.fr](http://www.debatpublic.fr)

 [facebook.com/debatpublic](https://facebook.com/debatpublic)  
 [@CNDPDebatPublic](https://twitter.com/CNDPDebatPublic)  
 [dailymotion.com/debatpublic](https://dailymotion.com/debatpublic)  
 [flickr.com/photos/cndpdebatpublic](https://flickr.com/photos/cndpdebatpublic)

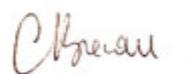
**Ce document est établi par le président et les membres  
de la commission particulière du débat public.**



Roland Peylet  
*Président de la commission*



Victor Bantifo



Claude Brévan



Eric Hermann



Jean-Claude Mariema



Yunaluman Thérèse

Vous pouvez retrouver l'intégralité des archives du débat  
sur le site Internet de la Commission particulière du débat public :

**[www.montagnedor.debatpublic.fr](http://www.montagnedor.debatpublic.fr)**

Vous y retrouverez également un accès à la plateforme participative du débat avec l'intégralité  
des participations recueillies au cours du débat.

Avec le concours du secrétariat général

Création graphique : Euro2C

Photos : Cndp



# FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET

## d'après les informations du maître d'ouvrage

### MAÎTRE D'OUVRAGE

Le maître d'ouvrage du projet dit « Montagne d'Or » en Guyane est la Compagnie minière Montagne d'Or (CMO). CMO est une entreprise française, créée en 1986 sous le nom de Sotrapmag. Ses deux actionnaires sont Nordgold (55,01 %) et Columbus Gold (44,99 %).

Nordgold est une compagnie minière britannique créée en 2007, dont le principal actionnaire est de nationalité russe. Ses sièges sociaux sont à Londres et à Moscou. Elle emploie plus de 8 000 personnes sur deux continents.

Columbus Gold est une compagnie minière canadienne créée en 2003. Ses principales activités portent sur l'explo-

ration et le développement minier en Guyane. Cotée à la Bourse de Toronto (TSX) et à l'OTCQX aux États-Unis, elle représente une capitalisation boursière d'environ 50 millions d'euros.

Les derniers investissements financés en Guyane par les actionnaires sont d'un montant d'environ 60 millions d'euros. Ils correspondent aux études et aux travaux d'exploration et de développement du gisement de Montagne d'Or et au fonctionnement de l'entreprise (salaires et fournisseurs notamment). Les actionnaires prévoient d'investir 782 millions d'euros.

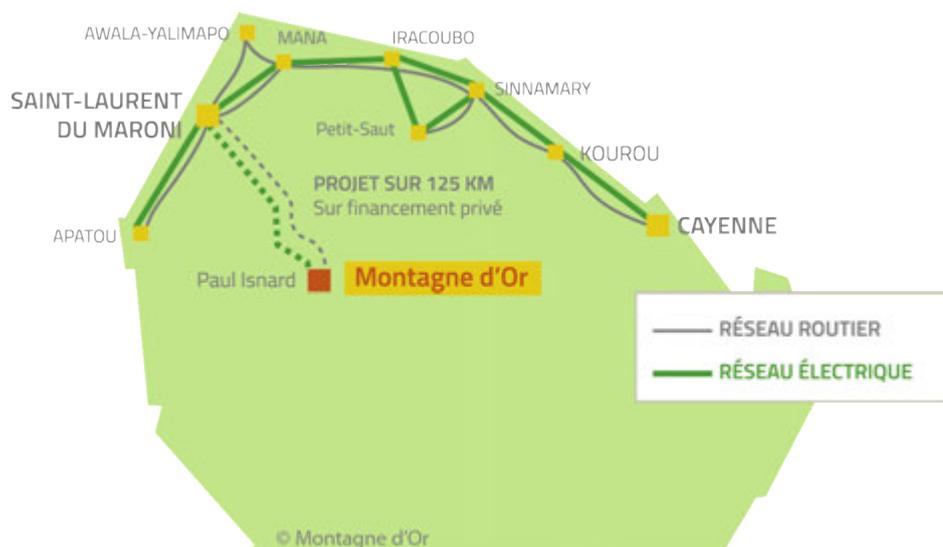
### PRÉSENTATION DU PROJET

Le projet Montagne d'Or est un projet de mine d'or industrielle, sur un site de 800 hectares, situé au sud de Saint-Laurent-du-Maroni, à 125 km par piste.

Le projet vise à extraire 85 tonnes d'or primaire en mine à ciel ouvert pendant un minimum de 12 ans, en utilisant un procédé de récupération de l'or en circuit fermé.

Il prévoit de créer 750 emplois directs en phase d'exploitation et 3 000 emplois indirects et induits.

Le site du projet se situe en zone 2 du Schéma départemental d'orientation minière, où la prospection et l'exploitation minière sont autorisées sous conditions, et entre les massifs Lucifer et Dékou-Dékou qui constituent une réserve biologique intégrale.





## LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL DU PROJET

### 1995-2017

Exploration et forages

### 2014-2018

Études de faisabilité et d'impact environnemental et social

### 2018

Débat public, préparation et dépôt des dossiers de demandes d'autorisations environnementale et minière

### 2018-2019

Poursuite de la concertation, Instruction des demandes d'autorisations environnementale et minière

### 2019-2021

Pré-production: aménagement de la piste, constructions et préparation de la zone

### 2022-2033

Production: extraction du minerai dans la fosse et traitement en usine, suivi environnemental en continu

### 2034- 2069

Fermeture du site et suivi: 5 ans de réaménagement (démantèlement, réhabilitation et végétalisation) et 30 ans de suivi post-exploitation



## CHIFFRES - CLÉS

### 14 réunions

- ▶ 5 réunions publiques générales
- ▶ 6 ateliers thématiques
- ▶ 1 rencontre avec des autorités coutumières
- ▶ 2 séances d'auditions



**7713** visites  
sur le site  
du débat public



**5 928** visites  
sur la plateforme participative :

**232** avis, **211** questions, **184** commentaires  
**39** contributions, **16** cahiers d'acteurs



## Documents diffusés

- 1 500** dossiers du maître d'ouvrage > 5 000 synthèses
- 1 800** fiches techniques du maître d'ouvrage
- 1 145** réponses au questionnaire d'avant-débat
- 5 000** dépliants du débat public
- 799** destinataires de la lettre d'information
- 72** points de tractage

## Frise chronologique

Saisine de la Cndp  
par France Nature  
Environnement

7 août  
2017

Décision de la Cndp  
d'organiser  
un débat public

6 septembre  
2017

Mise en place  
de la Cdpd

4 octobre  
2017

Ouverture des  
locaux du débat  
public à Cayenne

2 février  
2018

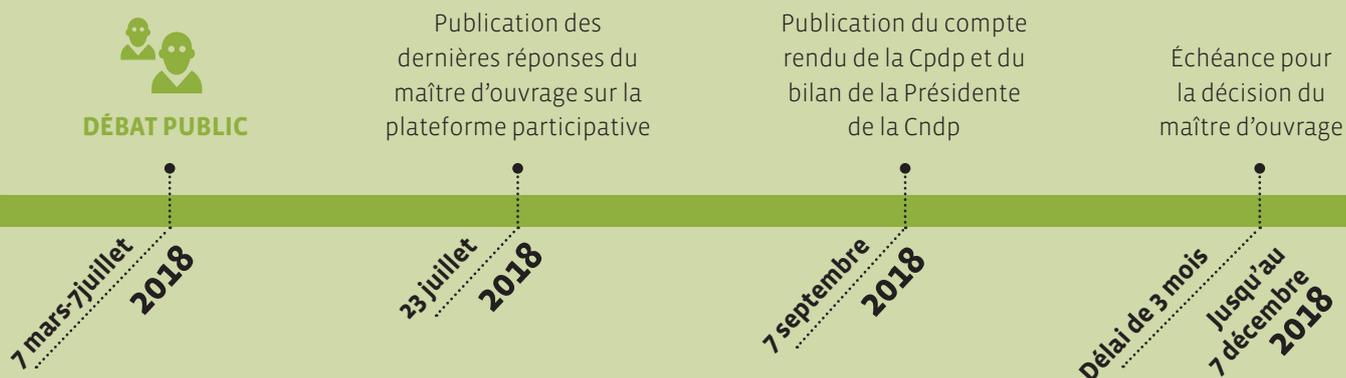
Le DMO  
accompagné de  
fiches techniques  
complémentaires  
permet l'ouverture  
du débat public

5 mars  
2018

## Les membres de la commission particulière du débat public



De gauche à droite: Eric Hermann, Victor Bantifo, Jean-Claude Mariema, Claude Brévan, Roland Peylet, Yunaluman Thérèse.





# 8

## PRÉPARATION ET DÉROULEMENT DU DÉBAT PUBLIC

### Chapitre 1

#### 10 LA SAISINE DE LA CNDP PAR LA CMO

#### 10 LA MISE EN PLACE DE LA COMMISSION PARTICULIÈRE DU DÉBAT PUBLIC (CPDP) ET DE SES MOYENS

- 10 La désignation du président et des membres
- 12 Le budget du débat et la convention de financement entre la Cdpd et la CMO
- 13 Le secrétariat général et son installation à Cayenne

#### 14 LA PRÉPARATION DU DÉBAT PUBLIC

- 14 Les réunions avec le maître d'ouvrage pour la mise au point du DMO
- 14 Les attentes des diverses parties concernant le débat public
- 19 La géographie du débat, le choix des lieux de réunions publiques
- 20 Le calendrier et la mise au point de l'architecture générale du débat

#### 22 LE DÉROULEMENT DU DÉBAT

- 22 L'information et la communication sur le débat
- 32 La participation du public en chiffres

### Chapitre 2

## LES ENSEIGNEMENTS DU DÉBAT

# 42

#### 44 LE CONTEXTE DU DÉBAT

- 44 Un débat qui avait largement commencé avant mars 2018
- 45 La revendication de nombreux Guyanais, à commencer par leurs responsables politiques, au nom de la maîtrise par eux seuls des choix de leur développement, d'orienter les décisions relatives au projet

## 47 LE DÉROULEMENT DU DÉBAT : UN CLIMAT QUI S'EST UN PEU APAISÉ

48 Les rencontres

52 L'expression du public via internet

54 La table ronde sur radio Peyi

## 56 LES ASPECTS AYANT SUSCITÉ LE PLUS D'INTERVENTIONS ET DE QUESTIONS

56 Un constat partagé sur l'urgence de la situation économique de la Guyane mais des antagonismes quant aux moyens d'y remédier : réponse à court terme ou à moyen et long terme

58 L'opportunité et les moyens d'une économie s'appuyant sur l'extraction de l'or : des positions très diverses

59 Des antagonismes irréconciliables sur l'échelle industrielle du projet

62 L'apport controversé du projet à la lutte contre l'orpaillage illégal

63 Les impacts environnementaux du projet et la demande récurrente de l'étude d'impact. L'inquiétude sur les effets du projet sur la santé et les interrogations sur le recours au cyanure. Les doutes sur la sécurité des dispositifs présentés. Les risques industriels et leur gestion : une préoccupation majeure et des réponses différées

72 Les interrogations sur la capacité des services de l'État à assurer le suivi de l'exécution du projet et les contrôles nécessaires

72 Le respect des populations autochtones

73 Les polémiques autour du financement du projet

75 Les débats autour des apports du projet à l'économie guyanaise et à l'emploi : opportunité pour les uns, miroir aux alouettes pour les autres

76 Les questions, non résolues à ce jour, liées à l'alimentation du site en énergie

## 78 CONCLUSION

77 Le débat et ses apports

80 Les principaux points de vigilance

# 80 ANNEXES

82 « Paroles d'acteurs »

84 Couverture médiatique du débat

89 Courriers reçus et leurs réponses



# 1

## PRÉPARATION ET DÉROULEMENT DU DÉBAT PUBLIC

### CALENDRIER

DATE	LIEU
3 avril (18h-21h)	Saint-Laurent-du-Maroni Chapiteau municipal
4 avril (18h-21h)	Mairie de Saint-Laurent-du-Maroni
5 avril (18h-21h)	Mairie de Cayenne
6 avril (18h-21h)	Mairie de Cayenne
25 avril (15h-18h)	Awala-Yalimapo - Salle polyvalente
26 avril (18h-21h)	Apatou - Maison Familiale Rurale
27 avril (18h-21h)	Mana - Pôle Enfance Jeunesse
22 mai (18h-21h)	Saint-Laurent-du-Maroni Village Pierre-Maison
mai (18h-21h)	Mairie de Saint-Laurent-du-Maroni
mai (18h-21h)	Mairie de Saint-Laurent-du-Maroni
mai (18h-21h)	Mairie de Saint-Laurent-du-Maroni

Commission nationale  
publique | Vous donner la parole  
et la faire entendre.

DÉBAT PUBLIC  
MONTAGNE  
EN CAYENNE



### LA SAISINE DE LA CNDP ET LES DÉCISIONS DE CELLE-CI

La Cndp a été saisie à deux reprises par la Compagnie minière Montagne d'Or, maître d'ouvrage du projet éponyme, les 26 juin et 1<sup>er</sup> septembre 2017, sur le fondement des articles L.121-16-1 puis L.121-17 et L.121-22 du code de l'environnement. La Cndp a considéré ces saisines irrecevables, estimant que le projet relevait de l'article L.121-8 de ce code.

**Le 7 août 2017**, l'association France Nature Environnement a saisi la Cndp en vertu du II de l'article L.121-8. **Le 6 septembre 2017**, la Commission nationale a décidé qu'un débat public serait organisé sur le projet Montagne d'Or, que ce débat aurait lieu en Guyane et que son animation serait confiée à une commission particulière.

**Le 5 mars 2018**, après examen du dossier du maître d'ouvrage, la Commission nationale a considéré que ce dernier permettait l'ouverture du débat public, le dossier devant toutefois être accompagné de fiches thématiques portant notamment sur la prévention et la gestion des risques, la préservation de la biodiversité et les conditions sociales de la mise en œuvre éventuelle du projet. La Cndp a également décidé la réalisation d'expertises complémentaires portant sur la cyanuration et l'hydrogéologie.

**Le débat public sur le projet Montagne d'Or en Guyane s'est ouvert le 7 mars 2018, pour une durée de 4 mois.** Il s'est terminé le samedi 7 juillet avec la fermeture de la plateforme participative à minuit.



### LA MISE EN PLACE DE LA COMMISSION PARTICULIÈRE DU DÉBAT PUBLIC (CPDP) ET DE SES MOYENS

#### 1 | La désignation du président et des membres

Le 4 octobre 2017, la Commission nationale a confié à Monsieur Roland Peylet la présidence de la Cpdp en charge de l'animation de ce débat public. Madame Claude Brévan et Messieurs Victor Bantifo, Eric Hermann, Jean-Claude Mariéma et Yunaluman Thérèse ont été désignés membres de la commission particulière.

La composition de la Cpdp a reposé sur plusieurs critères. La première exigence portait sur l'indépendance de chacun des membres et l'absence de prise de position sur le projet porté par le maître d'ouvrage, la seconde sur la nécessité de combiner expérience de la concertation et des débats publics et connaissance du territoire et de ses acteurs.

## LES MEMBRES DE LA COMMISSION PARTICULIÈRE DU DÉBAT PUBLIC



### **Roland Peylet (Président)**

Polytechnicien et ancien ingénieur général des ponts et chaussées, Roland Peylet, conseiller d'État honoraire, a occupé différentes responsabilités au sein des ministères de l'Équipement et de l'Éducation nationale puis, après avoir été conseiller pour l'équipement, le logement, l'urbanisme, les transports et la ville du Premier ministre Lionel Jospin, au Conseil d'État où il a été en dernier lieu président adjoint à la section des travaux publics. Il préside la Commission de déontologie de la fonction publique ainsi que la Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques. Il est membre de la Commission nationale du débat public.



### **Victor Bantifo**

Titulaire d'une double formation, théorique – en comptabilité et gestion des entreprises – et pratique – par une attestation de capacité pour le transport routier, Victor Bantifo a autant la connaissance du secteur public que la pratique du monde entrepreneurial. En effet, après dix années de service au sein des services financiers des communes de Saint-Laurent-du-Maroni et d'Apatou, il choisit l'entrepreneuriat et devient directeur d'une société de transport dans l'Ouest guyanais.



### **Claude Brévan**

Architecte DPLG et urbaniste, Claude Brévan a occupé différents postes de direction au sein du ministère de l'équipement. Elle a été conseillère technique auprès de deux ministres de l'équipement et a occupé le poste de déléguée interministérielle à la ville et au développement social urbain. Inspectrice générale honoraire de la construction, elle a siégé cinq ans à l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Membre de la Commission nationale du débat public, Claude Brévan a présidé une dizaine de débats publics et participé à de nombreux dispositifs participatifs.



### **Jean-Claude Mariéma**

S'appuyant sur une double formation initiale en économie et en urbanisme, Jean-Claude Mariéma a travaillé dans différents domaines de l'aménagement urbain en Guyane : auprès de la Chambre de commerce et d'industrie, en bureau d'études et au sein de la Société d'économie mixte pour l'aménagement de la Guyane – SEMAGU. Très investi dans le milieu associatif, il a également exercé trois mandats de conseiller municipal à Cayenne. Il est aujourd'hui commissaire enquêteur et garant pour la Commission nationale du débat public, il est également président du Comité régional olympique et sportif de Guyane (CROSGUY) et membre du Conseil économique, social, environnemental, de la culture et de l'éducation de Guyane (CESE.CEG).



### **Eric Hermann**

Après une formation initiale de technicien agricole, Eric Hermann a exercé pendant vingt ans ses compétences dans le domaine de l'identification et de l'inventaire des cheptels en Guyane, de la traçabilité et du respect des normes environnementales. Parallèlement engagé comme conseiller prud'homal, il est devenu vice-président du Conseil de prud'hommes de Cayenne. Après un diplôme en urbanisme, environnement et aménagement et tout en développant une entreprise de BTP, il est aujourd'hui commissaire enquêteur. Il a réalisé à ce titre une dizaine d'enquêtes publiques.



### **Yunaluman Thérèse**

D'abord économiste, Yunaluman Thérèse a choisi de s'orienter et se spécialiser en management et financement du développement durable (master de l'Université de Guyane). Impliqué depuis plusieurs années au sein de la réserve naturelle de l'Amana, il a également travaillé au sein du département développement économique et cohésion sociale de la communauté d'agglomération Centre Littoral (CACL).



## 2 | Le budget du débat et la convention de financement entre la Cpdp et la CMO

Une convention a été signée le 8 novembre 2017 entre la Commission nationale du débat public et le maître d'ouvrage, la Compagnie minière Montagne d'Or. Son objet était d'établir le montant prévisionnel des dépenses liées à l'organisation matérielle du débat public et de déterminer les modalités de versement par la Compagnie minière Montagne d'Or d'un fonds de concours pour en permettre le financement. Le montant prévisionnel a été fixé à 750 000 euros, toutes taxes comprises. Les dépenses liées à l'indemnisation et au défraiement des membres de la Cpdp, ainsi que le coût des expertises complémentaires ne relèvent pas de cette convention financière mais sont imputés directement sur le budget de la Commission nationale du débat public.

**Le 5 mars 2018, lors de la séance plénière de la Commission nationale du débat public et à l'occasion de la présentation des modalités d'organisation du débat public définies par la Cpdp, le budget prévisionnel a été affiné comme suit :**

CATÉGORIES DE DÉPENSES	MONTANT PRÉVISIONNEL ESTIMÉ
<b>Secrétariat général</b> <b>Composition de l'équipe :</b> une secrétaire générale, une chargée de communication à temps partiel, un appui au Secrétariat général en métropole (3 jours/mois) <i>Dont locaux du débat et fonctionnement général : 22 000 €</i>	<b>160 000 €</b>
<b>Communication</b> (conception, réalisation, impression et diffusion de documents) <i>Dont 10 000 € d'impression des documents du maître d'ouvrage non budgétés initialement ; 6 000 € en frais d'affranchissement ; 9 000 € de médiation culturelle et linguistique</i>	<b>218 000 €</b>
<b>Organisation logistique du débat</b>	<b>280 000 €</b>
<b>Outils numériques du débat</b>	<b>78 000 €</b>
<b>Partenariat cycle de conférences universitaires</b>	<b>14 000 €</b>
<b>Total TTC</b>	<b>750 000 €</b>

Le fonds de concours du maître d'ouvrage est venu alimenter l'action « Participations diverses à des actions de communication et de formation dans le domaine de l'environnement », relevant du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » du budget du ministère de la transition écologique et solidaire. Si le montant des dépenses réellement exécutées à l'issue du processus de débat public est inférieur au montant fixé par la convention financière, le trop-perçu est reversé au maître d'ouvrage. Dans le cas présent, l'organisation du débat public aura coûté 620 000 euros TTC.

**À la date de la rédaction du présent compte rendu, les dépenses effectivement réalisées et celles provisionnées se présentent comme suit :**

CATÉGORIES DE DÉPENSES	MONTANT PRÉVISIONNEL ESTIMÉ
<b>Secrétariat général</b> <b>Composition de l'équipe :</b> une secrétaire générale, une chargée de communication à temps partiel, un appui au Secrétariat général en métropole (3 jours/mois) <i>Dont locaux du débat et fonctionnement général : 22 000 €</i>	<b>168 000 €</b>
<b>Communication</b> (conception, réalisation, impression et diffusion de documents) <i>dont 10 000 € d'impression des documents du maître d'ouvrage non budgétés initialement ; 6 000 € en frais d'affranchissement ; 9 000 € de médiation culturelle et linguistique</i>	<b>170 000 €</b>
<b>Organisation logistique du débat</b>	<b>210 000 €</b>
<b>Outils numériques du débat</b>	<b>72 000 €</b>
<b>Partenariat cycle de conférences universitaires</b>	<b>Sans objet (annulation par les partenaires)</b>
<b>Total TTC</b>	<b>620 000 €</b>

### Frais engagés par la Cndp

Indemnisation des membres	46 075,39 €
Frais de déplacement	20 072,04 €
Expertises indépendantes	17 000 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>83 147,43 €</b>

## 3 | Le secrétariat général et son installation à Cayenne

Confié au cabinet Iddest, titulaire du marché de la Cndp, le secrétariat général a été basé en Guyane, à Cayenne. Il a été constitué de Mme Emilie Petitguyot, secrétaire générale et de Mme Marie-Alix Espindola, chargée de communication. Un appui ponctuel au secrétariat général a été assuré par M. Jérôme Lavaux, depuis la métropole.

Les locaux du débat, situés au 3 rue Félix Eboué, à Cayenne, ont été ouverts au public du 2 février au 13 juillet 2018 et ont reçu le public de 8 heures à 16 heures, les jours ouvrés.

Le secrétariat général et la Cpdp ont été assistés dans leurs travaux par les titulaires de l'accord-cadre de la Cndp :

- L'agence Euro2c, agence de communication (Benôit d'Armagnac, Caroline Lagaillarde, Jessica Pillot), pour la création graphique et la diffusion de l'ensemble des supports de communication; l'impression des supports et les campagnes publicitaires ont été réalisées par des entreprises guyanaises.
- L'agence CDV Événements (Laure Morandina, Anne-Laure Mosler, Aurélie Richard), pour la logistique de l'ensemble du débat. Cette entreprise s'est appuyée sur des acteurs locaux pour l'exécution des prestations (agence d'accueil et de sécurité, restauration, photographe, équipe vidéo, régisseur général et équipe technique).
- Les agences Armadiyo (Stéphane Desbonnet, Peggy Lemaire), Eclectic Experience (Sofia Aliamet, David Prothais), Particip&co (Philippe Bourlittio) pour la communication numérique, le site Internet, les outils participatifs et les réseaux sociaux



→ Conférence de presse de clôture du débat dans les locaux du 3, rue Félix -Eboué, le 6 juillet 2018.  
De droite à gauche : Eric Hermann, Jean-Claude Mariema, Yunaluman Thérèse, membres de la Cpdp, Emilie Petitguyot, secrétaire générale.



# LA PRÉPARATION DU DÉBAT PUBLIC

## Les réunions avec le maître d'ouvrage pour la mise au point du DMO

Une fois la décision d'organiser un débat public prise par la Cndp, le maître d'ouvrage dispose d'un délai de six mois pour constituer le dossier soumis à ce débat. Ce dossier doit donner aux participants au débat public l'ensemble des éléments d'information liés au projet, afin qu'ils puissent se prononcer sur son opportunité et ses principales caractéristiques. **Le dossier du maître d'ouvrage (DMO) explique l'historique du projet, le contexte territorial et social dans lequel il s'insère, les enjeux socio-économiques de sa réalisation, ses objectifs, ses caractéristiques principales, son coût prévisionnel et les impacts significatifs** qu'il pourrait avoir sur l'environnement et le territoire concerné. Il comporte des cartographies, des schémas et des documents d'illustration. Une synthèse l'accompagne.

Le débat public sur la Montagne d'or constituait une première expérience en la matière pour le maître d'ouvrage. Une première session de travail des membres de la Cpdp a eu lieu entre le 6 et le 9 novembre 2017, dont un déplacement sur le site de la concession minière du maître d'ouvrage. Les modalités, le cadre et le calendrier du débat public ont été longuement expliqués à cette occasion. La préparation du dossier du maître d'ouvrage a encore nécessité plusieurs réunions de travail entre ce dernier et la Cpdp : les 18 décembre 2017 et 26 janvier et 1<sup>er</sup> février 2018.

La mission de la Cpdp était de s'assurer que l'information contenue dans le DMO était suffisamment complète et accessible pour permettre les échanges.

Le DMO a été présenté à la Commission nationale du débat public par la Compagnie minière Montagne d'Or le 5 mars 2018. Après avoir examiné ce dossier, la commission nationale a considéré qu'il permettait l'ouverture du débat public mais qu'il devait toutefois être accompagné de fiches thématiques portant sur la prévention et la gestion des risques, la préservation de la biodiversité et les conditions sociales de la mise en œuvre éventuelles du projet. Elle a également décidé la réalisation d'expertises complémentaires portant sur la cyanuration et l'hydrogéologie.



## Les attentes des diverses parties concernant le débat public

### Le maître d'ouvrage

Pour le maître d'ouvrage, le débat public était avant tout un exercice de pédagogie, une phase de présentation et d'explication de son projet. Il souhaitait que cet exercice nouveau fût pour lui l'occasion d'un débat serein, permettant d'améliorer son dossier.

### Les acteurs du territoire

La commission a rencontré un grand nombre d'acteurs du territoire guyanais : des responsables élus, des représentants de mouvements associatifs ou d'ONG, des représentants des milieux économiques et les principales administrations susceptibles d'être concernées par le projet.



Entre novembre 2017  
et mars 2018

**47** entretiens  
ont été conduits  
par la Cdpd

**102** personnes  
rencontrées

Entre novembre 2017 et mars 2018, 47 entretiens ont été conduits par la Cdpd; 102 personnes rencontrées.

Les attentes telles qu'exprimées lors des entretiens préalables par les différents acteurs concernés par le projet étaient très différentes.

## RÉCAPITULATIF DES ENTRETIENS DE LA CPDP AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

### Les services de l'État

**Préfecture**: le secrétaire général de la Préfecture, le secrétaire général aux affaires régionales, le sous-préfet de Saint-Laurent-du-Maroni, le sous-préfet aux communes de l'intérieur, la coordinatrice de la cellule mieux-être des populations des communes de l'intérieur

**Ministère de la transition écologique**: le chef du bureau de la politique des ressources minérales non-énergétique

**Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Guyane (DEAL)**: le directeur, le directeur adjoint, le chef du service risques, énergie, mines et déchets, le chef du service milieux naturels, biodiversité, sites et paysages

**Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Guyane (DIECCTE)**: le directeur, le responsable du pôle entreprises emploi économie

**Direction des affaires culturelles de Guyane (DAC)**: le directeur, le conservateur régional de l'archéologie chef du service de l'archéologie

**Direction régionale des finances publiques (DRFIP)**: le directeur régional

**Régiment du service militaire adapté (RSMA)**: le chef de corps du RSMA Guyane

### Des établissements publics

**Office national des forêts (ONF)**: le directeur régional, le référent biodiversité, le responsable de l'unité spécialisée nature

**Université de Guyane**: le président, l'administrateur provisoire du département sciences et technologies, la responsable de l'unité sciences de la vie et de la terre, la responsable de la licence professionnelle RNF-VALORESS

**Institut de recherche pour le développement (IRD)**: le directeur régional

**Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM)**: la directrice régionale

**Agence régionale de santé de Guyane (ARS)**: le directeur général, la directrice de la santé publique, le responsable santé environnement, le chargé de mission évaluation des risques sanitaires

**Parc amazonien de Guyane**: le directeur

**Comité de l'eau et de la biodiversité (CEB) de Guyane**

**Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH)**: la présidente

**Pôle Emploi**: le directeur de la stratégie et des relations extérieures, le directeur du réseau et des opérations



## 1 PRÉPARATION ET DÉROULEMENT DU DÉBAT

### Des collectivités territoriales et des élus

#### Collectivité territoriale de Guyane :

*le président, la 1<sup>re</sup> vice-présidente*

#### Monsieur Gabriel Serville,

*député de la 1<sup>re</sup> circonscription de Guyane*

#### Monsieur Fabien Canavi, élu territorial

*Association des maires de Guyane : le président*

*Commune de Cayenne*

*Commune de Saint-Laurent-du-Maroni*

*Commune d'Apatou*

*Commune de Mana*

*Commune d'Awala-Yalimapo*

*Commune de Roura*

### Des représentants des populations autochtones, amérindiennes et bushinengué

*Des chefs coutumiers : Antoine Lamoraille, Pierre Sida*

*Des associations amérindiennes : le collectif des premières nations, la fédération des organisations amérindiennes de Guyane, la fédération Parykweneh de Guyane, la fédération Lokono de Guyane, la jeunesse autochtone de Guyane*

*Des associations bushinengué : Mama Bobi, la Voix du fleuve*

### Des structures et représentants du milieu économique

#### Chambre de commerce et d'industrie de Guyane

*(CCI) : le directeur général, le vice-président*

#### Union des entrepreneurs de l'Ouest guyanais (UEOG)

*Fédération des opérateurs miniers de Guyane (FEDOMG)*

*Alliance des minerais, minéraux et métaux (A3M)*

*EDF Guyane*

*Syndicat Force ouvrière*

*Syndicat du bâtiment*

### Des associations de protection de l'environnement et d'éducation à l'environnement

*France Nature Environnement*

*WWF Guyane*

*Guyane Nature Environnement (le GEPOG, Sépanguy, Kwata)*

*Graine Guyane*

*Des collectifs citoyens*

*Or de question*

*Les Toukans*

*Les Iguanes de l'Ouest*

Abstraction faite des réserves émises par la Collectivité territoriale de Guyane qui aurait préféré l'organiser elle-même, les élus guyanais rencontrés se sont dits intéressés par ce débat, considérant qu'il était nécessaire afin de permettre au public de disposer d'informations fiables et de dépasser des attitudes passionnelles telles qu'elles avaient pu se manifester lors d'une réunion publique organisée à Saint-Laurent-du-Maroni dans le cadre d'une enquête publique relative à une exploitation d'or alluvionnaire au sein de la même concession, qui avait donné lieu à des incidents.

Tous souhaitaient que ce débat fût d'abord celui des Guyanais, mettant en cause la pertinence d'interventions extérieures au territoire. À l'exception de deux associations qui le soutenaient, le monde associatif rencontré par la commission était hostile au projet pour des raisons environnementales, sociales et culturelles. Ces opposants, se déclarant d'emblée comme tels, approuvaient le principe d'un débat qu'ils considéraient avoir obtenu contre l'avis du maître d'ouvrage tout en faisant preuve de scepticisme quant à son impact sur les décisions à venir. Le débat était le lieu où ils pourraient s'exprimer et se faire entendre mais également et surtout, comme nous l'avons vu dès les premières réunions, informer au même titre que le maître d'ouvrage, la population sur le projet et ses impacts potentiels.

Nous avons constaté qu'à ce titre, ils ont à chaque séance de travail réclamé l'égalité des temps de parole entre partisans – maître d'ouvrage compris – et opposants, allant jusqu'à inclure dans ce calcul le temps de parole de la Cdpd.

Mais au-delà de cette adhésion partagée au principe du débat, sont rapidement apparues des divergences quant à son objectif. Alors que certains souhaitaient approfondir les aspects qui leur semblaient les plus sensibles et demandaient des expertises indépendantes sur des aspects techniques, d'autres considéraient que c'était inutile puisqu'ils ne voulaient de ce projet à aucun prix et que toute discussion sur des aspects particuliers pouvait être interprétée comme l'amorce d'une démarche de négociation : « Je n'ai pas de question à poser parce que je suis intimement persuadée qu'un tel projet n'est pas favorable pour mon pays et pour sa population. » (le 4 avril 2018 à Saint-Laurent-du-Maroni).

Le débat a fait également apparaître une autre forme de contestation plus radicale et portant sur le principe même d'un débat, considérant qu'il était destiné à « faire passer » le projet, non à débattre de son opportunité.

Quelques personnes ont d'ailleurs clairement déclaré venir pour « casser » le débat. La commission n'avait bien évidemment pas eu l'occasion de rencontrer les porteurs de cette contestation avant les premières réunions.

Les acteurs économiques quant à eux se montraient intéressés par le débat, manifestant un intérêt pour le projet mais attendant des précisions et des engagements de la part du maître d'ouvrage sur l'association des entreprises guyanaises à la réalisation et à l'exploitation du projet industriel. Il est apparu assez vite que ces milieux avaient d'autres occasions de dialogue avec le maître d'ouvrage. Cela explique, en partie du moins, leur faible mobilisation lors des réunions publiques mais nous verrons que ces concertations « parallèles » ne sont pas la seule explication à cette faible mobilisation.

Les entretiens avec les administrations ne portaient pas sur l'organisation du débat mais avaient pour objet de comprendre la situation administrative du projet et de s'assurer de la présence de leurs représentants lors des réunions thématiques les concernant directement, afin d'apporter au public les informations dont ils étaient détenteurs.

### Le questionnaire d'avant débat

Pour répondre au mieux aux attentes de la population, la Cpdp a diffusé un questionnaire d'avant-débat, du 2 au 25 février 2018, en français et en langue dite du fleuve – langue régionale des populations bushinenguées de Guyane, grâce à l'appui de l'association Mama Bobi. 1 145 réponses ont été reçues : 366 formulaires via le site Internet du débat et 779 sous format papier, dont 498 en mawina tongo.



**1 145**  
réponses reçues

- 366 formulaires via le site Internet
- 779 sous format papier



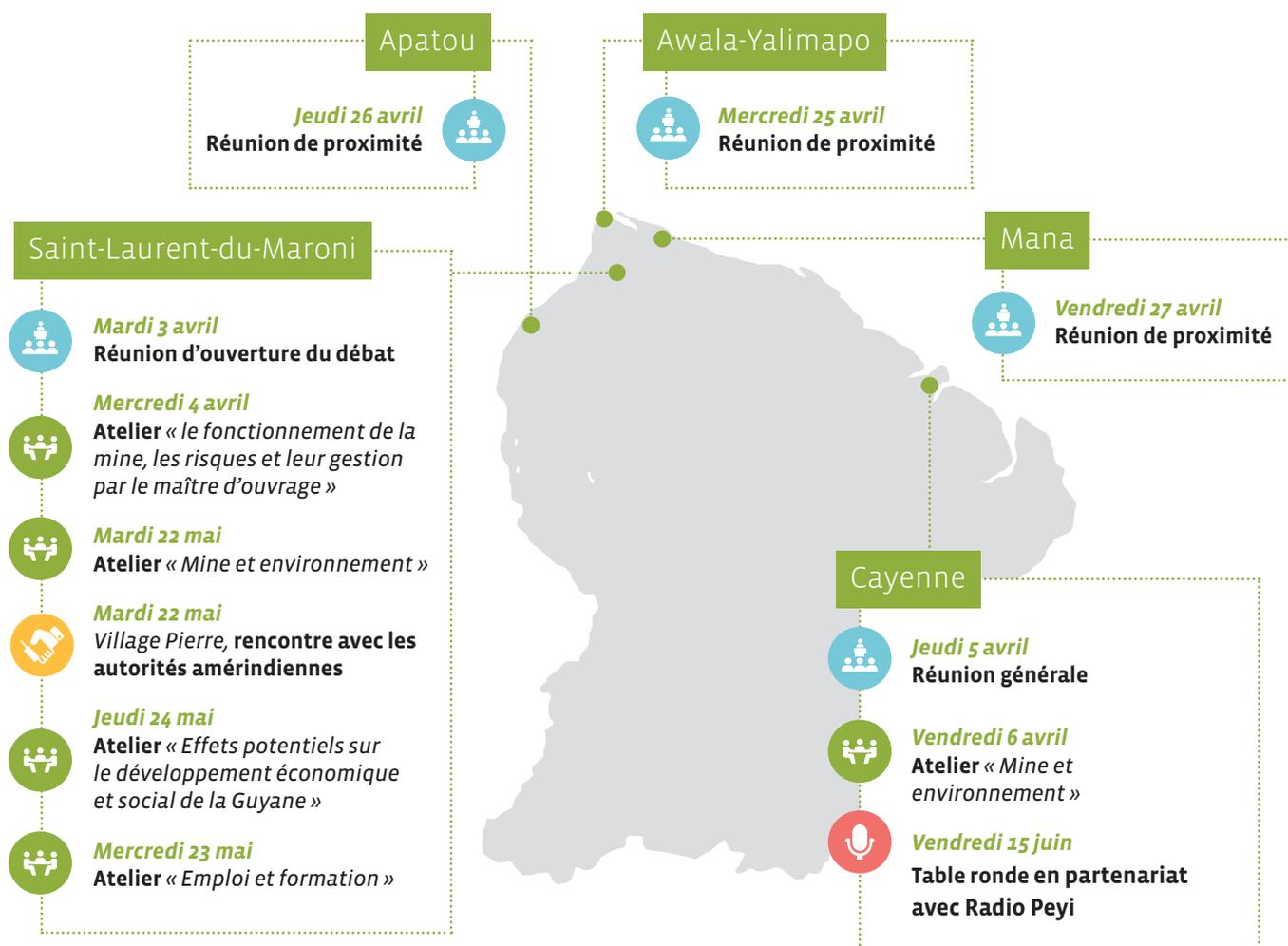
## 1 PRÉPARATION ET DÉROULEMENT DU DÉBAT

Les réponses ont fait état d'une forte implication de la population guyanaise sur le sujet du projet Montagne d'Or : une grande majorité des répondants ont dit connaître le projet « assez bien » (59 %) voire « très bien » (19 %). 90 % des répondants ont déclaré résider en Guyane (et 75 % des répondants en ligne), les  $\frac{3}{4}$  étant actifs et âgés de 26 à 59 ans. Un débat contradictoire était attendu, la vigilance étant forte à l'égard du respect des principes de transparence et de neutralité du débat et de l'expertise versée au débat. Un réel impact sur la décision était souhaité, la demande d'un débat ouvert et citoyen revenant régulièrement. Les principales modalités du débat ont été soutenues, les auditions d'experts et les réunions publiques étant les plus attendues, ces dernières

pouvant avoir lieu prioritairement à Cayenne et Saint-Laurent-du-Maroni cependant que des appels à multiplier les rencontres sur le territoire s'exprimaient.

Les thèmes de l'impact environnemental du projet, des risques industriels et sanitaires qui lui sont liés, ainsi que de ses effets sur l'économie guyanaise ont été ceux qui cristallisaient le maximum d'attentes. Mais les répondants souhaitaient également que soit abordée la question de l'activité d'orpaillage en général dans le cadre des perspectives de développement de la Guyane, ainsi que celles liées au coût et au financement du projet de la Compagnie Montagne d'Or et aux garanties qu'offrirait l'État dans le suivi et le contrôle de celui-ci.





## La géographie du débat, le choix des lieux de réunion publique

Lors des entretiens préparatoires, plusieurs thèses ont émergé concernant la « géographie » du débat, étant rappelé que les responsables guyanais avaient fait part de leur souhait qu'il se tienne en Guyane et que la Cndp avait retenu ce principe dans sa décision.

Les élus et les milieux économiques de l'Ouest guyanais souhaitaient que la majorité des réunions aient lieu dans les communes de l'Ouest, considérant que c'était ce territoire qui était concerné au premier chef par le projet, certains estimant qu'il convenait de tenir de telles réunions dans l'ensemble des communes du fleuve Maroni.

À l'inverse de cette approche très territorialisée, et sans mettre en cause le principe de réunions nombreuses dans

l'Ouest guyanais, les représentants des associations de défense de l'environnement regrettaient le nombre restreint de réunions envisagées à Cayenne – trois à l'origine –, arguant de l'importance de l'enjeu d'un tel projet pour l'ensemble du territoire. Concentrer les réunions à l'Ouest leur apparaissait comme un frein à la participation des habitants de l'Est guyanais en raison de l'éloignement de Saint-Laurent-du-Maroni, alors même que la majorité des institutions susceptibles d'intervenir dans le débat étaient basées à Cayenne. Plus radicaux, certains considéraient que la dimension de ce projet dépassait les frontières guyanaises pour concerner l'Europe tout entière et regrettaient l'absence de réunion en métropole.

Les suggestions de lieux de réunion qui figuraient sur le questionnaire d'avant débat ont été largement validées par les réponses reçues.



## 1 PRÉPARATION ET DÉROULEMENT DU DÉBAT

Des demandes d'élargissement à d'autres territoires, principalement à Kourou et, de façon moins fréquente, à d'autres communes y compris à l'Est, se sont exprimées et des appels à des réunions dans toute la Guyane ont continué d'être émis par la suite. La commission, ne pouvant multiplier les réunions ne serait-ce que pour des raisons pratiques, s'en est tenue aux sites initialement proposés qu'elle a considérés comme majoritairement approuvés.

Toutefois pour répondre aux demandes de certains élus et des mouvements associatifs et permettre à un public plus large de s'informer et s'exprimer oralement, certaines réunions portant sur les mêmes thèmes ont été programmées dans l'une et l'autre des deux villes principales, Saint-Laurent-du-Maroni et Cayenne : les réunions à portée générale et les ateliers concernant d'une part, l'emploi et les effets sur le développement et, d'autre part, les questions d'environnement, ainsi que les auditions prévues en fin de débat.

Par ailleurs la diffusion des documents a été faite sur des aires beaucoup plus larges que les seules villes accueillant des réunions. La possibilité d'avoir accès aux informations et aux retransmissions de certaines réunions via internet a contribué à élargir considérablement la géographie physique des séances de travail en ouvrant le débat à tous ceux qui souhaitent s'informer ou s'exprimer quel que soit leur lieu de résidence, pour peu qu'ils aient accès à internet.

Des réunions générales se sont donc tenues à Saint-Laurent-du-Maroni, Cayenne, Awala Yalimapo, Apatou et Mana. Une rencontre avec des autorités amérindiennes a eu lieu à Village Pierre, situé sur la commune de Saint-Laurent-du-Maroni. À Saint-Laurent-du-Maroni et à Cayenne, se sont déroulés en outre des ateliers thématiques. La Cdpd a préféré prévoir, dans les autres communes, des réunions dites « de proximité » permettant de donner la parole sur l'ensemble du projet à des personnes qui ne se déplaçaient pas dans les deux villes les plus importantes. La Cdpd renoncera en cours de débat à programmer une réunion générale de clôture, initialement envisagée mais jugée finalement dépourvue d'utilité dans la mesure où, dans les circonstances particulières de ce débat, il paraissait très difficile de commencer aussi tôt à en tirer substantiellement d'autres enseignements que factuels.

Les différentes composantes de l'opposition au projet, soucieuses de porter leur message auprès de l'ensemble des publics ont été présentes à toutes les réunions qu'elles soient générales ou à caractère thématique.

## Le calendrier et la mise au point de l'architecture générale du débat

Date	Lieu	Événement
3 avril (18h-21h)	Saint-Laurent-du-Maroni - <i>Chapiteau municipal</i>	Réunion générale d'ouverture
4 avril (18h-21h)	Mairie de Saint-Laurent-du-Maroni	Atelier sur le fonctionnement de la mine, les risques et leur gestion envisagée par le maître d'ouvrage
5 avril (18h-21h)	Mairie de Cayenne	Réunion générale
6 avril (18h-21h)	Mairie de Cayenne	Atelier Mine et environnement
25 avril (15h-18h)	Awala-Yalimapo <i>Salle polyvalente</i>	Réunion de proximité
26 avril (18h-21h)	Apatou - <i>Maison Familiale Rurale</i>	Réunion de proximité
27 avril (18h-21h)	Mana - <i>Pôle Enfance Jeunesse</i>	Réunion de proximité
22 mai (14h)	Saint-Laurent-du-Maroni <i>Village Pierre - Maison de quartier</i>	Rencontre avec les autorités coutumières
22 mai (18h-21h)	Saint-Laurent-du-Maroni - <i>Chapiteau municipal</i>	Atelier Mine et environnement
23 mai (18h-21h)	Saint-Laurent-du-Maroni - <i>Chapiteau municipal</i>	Atelier Emploi et formation
24 mai (18h-21h)	Saint-Laurent-du-Maroni - <i>Chapiteau municipal</i>	Atelier Effets potentiels pour le développement économique et social de la Guyane
16 juin (9h-12h)	Salle Soleil Levant (chez Nana), Cayenne	Atelier Emploi, formation et effets socio-économiques
16 juin (16h-19h)	Cayenne	Auditions des acteurs du territoire
18 juin (15h-18h)	Saint-Laurent-du-Maroni	Auditions des acteurs du territoire



## Du 7 mars au 7 juillet 2018

Le débat s'est déroulé du 7 mars 2018, date de la mise en ligne du dossier du maître d'ouvrage, au 7 juillet 2018, date limite de réception des avis, questions et contributions.

Le souhait des associations de disposer d'un temps suffisant pour prendre connaissance du dossier du maître d'ouvrage

avant que ne se tiennent les premières réunions, a conduit la commission à décaler de presque quatre semaines la réunion générale d'ouverture, fixée au 3 avril à Saint-Laurent-du-Maroni. Le dernier rendez-vous a eu lieu le 18 juin, laissant trois semaines pour les dernières expressions et questions avant la clôture le 7 juillet.

Le calendrier du débat s'est déroulé en quatre séquences de trois ou quatre jours consécutifs chacune. Il a été structuré autour de deux types de rencontres :

- **Des réunions à caractère général** portant sur l'ensemble du projet, dans les principales villes de l'Ouest guyanais et au chef-lieu. Au nombre de cinq, elles ont ainsi eu lieu successivement à Saint-Laurent-du-Maroni, Cayenne, Awala Yalimapo, Apatou et Mana;
- **Des ateliers thématiques** permettant d'approfondir les questions présentant les enjeux les plus importants :

- Le fonctionnement de la mine, les risques et leur gestion envisagée par le maître d'ouvrage (Saint-Laurent);
- La mine et l'environnement (Cayenne et Saint-Laurent);
- Les effets potentiels sur le développement économique et social de la Guyane (St Laurent);
- L'emploi et la formation (Saint-Laurent).
- Ces deux derniers thèmes ont été regroupés lors d'une dernière séance de travail à Cayenne.

- Est venue s'intercaler entre les réunions générales et les ateliers, **une rencontre avec des autorités amérindiennes** à Village Pierre;
- À l'issue de ces réunions d'information et de débat, **deux séances d'auditions** ont été organisées, l'une à Cayenne, l'autre à Saint-Laurent-du-Maroni, pour permettre aux institutions, aux collectivités et aux associations, à travers leurs représentants, de s'exprimer une dernière fois et de synthétiser leurs questions et observations sur le projet proposé par la Compagnie Montagne d'or.
- Avant la fin du débat, afin de donner une audience très large aux échanges sur le projet tout en le situant dans un contexte plus vaste, la Cdpd a été à l'initiative d'**une table ronde** sur l'avenir de la filière aurifère, réunissant des partisans et des adversaires du projet, radiodiffusée dans le cadre de l'émission « le grand forum » de la radio locale Radio Peyi.



# LE DÉROULEMENT DU DÉBAT

## L'information et la communication sur le débat

### Les outils d'information

La mission de la Cpdp est de s'assurer de la bonne information des citoyens, de recueillir leurs interrogations ou avis et de faire en sorte que leur point de vue soit entendu dans le processus d'élaboration du projet. Avant l'ouverture du débat, le public a été invité à s'informer sur le site, à s'inscrire à la lettre d'informations - 457 adresses ont ainsi été référencées - à suivre la Cpdp sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter), à s'exprimer sur l'organisation du débat.

Au cours du débat, plusieurs autres outils ont été mis à disposition du public : des documents, des rencontres, une plateforme participative. Les personnes morales (institutions, associations, partis politiques, organismes, etc.) ont eu aussi la possibilité de détailler leur point de vue sur le projet en rédigeant un cahier d'acteur.

La Cpdp s'est largement appuyée sur les collectivités locales pour diffuser de l'information : les communes de l'île de Cayenne, du littoral, du Parc Amazonien, et en particulier les communes concernées par le projet (Saint-Laurent-du-Maroni, Apatou, Mana, Awala-Yalimapo) ont reçu un « kit de communication » sur le débat, comprenant les documents du maître d'ouvrage ainsi que des affiches, tracts et dépliants de la Cpdp afin qu'ils soient mis à disposition du public.

### Les documents de la Cpdp

La commission particulière a produit plusieurs documents permettant aux citoyens de mieux appréhender les enjeux du débat, son fonctionnement et les modalités de participation qui leur étaient proposées.

Deux panneaux illustrant, d'une part, les principes et le processus du débat public et, d'autre part, les grandes attentes liées à ce débat, ont été mis à la disposition des mairies de Cayenne et de Saint-Laurent-du-Maroni et exposés lors de tous les rendez-vous.



Un dépliant d'information a été élaboré, reprenant les principales informations du débat public sur la Montagne d'Or et détaillant le calendrier des réunions publiques et les différentes modalités de participation. Le dépliant s'est accompagné d'une carte T pré-affranchie. Il a été imprimé une première fois en 3 000 exemplaires et une seconde fois en 2 000.

Des affiches ont été conçues : deux affiches génériques (les outils pour s'informer et s'exprimer ; le calendrier) et une déclinaison d'affiches particulières (pour chaque réunion publique et pour les ateliers thématiques de Saint-Laurent-du-Maroni en mai). Les déclinaisons de ces affiches sous forme de tracts ont aussi été réalisées, indiquant les différents temps forts du débat et les modalités de participation.



→ Atelier Emploi et formation, Saint-Laurent-du-Maroni, 23 mai 2018



# 1 PRÉPARATION ET DÉROULEMENT DU DÉBAT

La commission particulière a rédigé une lettre d'information bimensuelle, soit huit lettres depuis le mois de février 2018 :

- « Débat public en préparation », 19 février
- « Le débat public est ouvert », 13 mars
- « Du 3 au 6 avril, premiers rendez-vous du débat », 30 mars
- « 3 réunions de proximité dans l'Ouest », 23 avril
- « Ateliers thématiques à Saint-Laurent-du-Maroni », 17 mai
- « Un mois pour débattre », 7 juin
- « S'informer, s'exprimer sur le projet Montagne d'Or : il est encore temps », 28 juin
- « Rendez-vous en septembre », 11 juillet

Cette lettre donnait des éléments sur les actualités du débat (tenue de réunions, changements de modalités, focus sur les cahiers d'acteurs, rappel des différents modes de participation). Le listing d'envoi a été constamment enrichi tout au long du débat pour atteindre 799 adresses.

## Les outils numériques du débat : le site internet et la plateforme participative

Le site internet du débat a été **ouvert dès le 2 février 2018** pour permettre au public de s'informer sur le débat public et sur des éléments de contexte du projet Montagne d'Or.



Le site internet s'est enrichi au cours des quatre mois de débat, centralisant toutes les informations et archives de celui-ci. S'y retrouvent ainsi :

- une présentation du débat et de son fonctionnement ;
- une présentation du projet et les documents élaborés par le maître d'ouvrage ;
- un ensemble de références bibliographiques permettant d'appréhender le projet en détail et dans sa globalité ;
- les archives des rencontres publiques : verbatims, synthèses, photos, enregistrements vidéo et audio, supports projetés en réunion ;
- les actualités du débat et les huit lettres d'informations envoyées pendant le débat ;
- un accès vers la plateforme participative sur laquelle sont publiés les avis et questions avec les réponses du maître d'ouvrage, les contributions et les seize cahiers d'acteur publiés.

## Les documents du maître d'ouvrage

### Le dossier du maître d'ouvrage

Ce document de 120 pages présente le projet minier, les impacts environnementaux et les risques qui lui sont liés et les enjeux de développement associés.

Imprimé en 1500 exemplaires, il a été adressé aux acteurs du territoire intéressés ou concernés par le débat (mairies, services de l'État et de la collectivité territoriale, syndicats, associations...). Il a été distribué lors de points de tractage et envoyé à toutes les personnes qui en ont fait la demande (trois personnes). Il a également été mis à la disposition du public lors de toutes les réunions du débat, dans le bureau du débat public à Cayenne et dans plusieurs mairies.

Une traduction des principaux éléments de ce document en Mawina Tongo a été demandée à l'association Mama Bobi, afin de permettre une diffusion auprès des populations Bushinengués.

### La synthèse du dossier du maître d'ouvrage

Ce document de huit pages résume de façon très synthétique les éléments du dossier du maître d'ouvrage. Imprimé en 5000 exemplaires, il a été proposé aux acteurs du territoire intéressés ou concernés par le débat, et mis à la disposition du public lors des réunions du débat et dans le

bureau, en même temps que le dossier du maître d'ouvrage. La synthèse a également été distribuée lors de tractages sur la voie publique : marchés, carrefours, centres commerciaux. Elle était toujours accompagnée du dépliant du débat public avec lettre T, pour permettre l'expression des personnes.

### Les fiches techniques

Le 5 mars 2018, la Cndp avait décidé que le débat pouvait s'ouvrir à la condition que le maître d'ouvrage accompagne son dossier de fiches thématiques précises concernant la prévention et la gestion des risques, la préservation de la biodiversité et les conditions sociales de la mise en œuvre éventuelle du projet. D'autres thèmes étant apparus en cours de débat comme appelant des précisions, six fiches thématiques en tout sont venues progressivement s'ajouter au dossier du maître d'ouvrage :

- la prévention et la gestion des risques
- la préservation de la biodiversité
- les métaux lourds
- la profondeur de la fosse minière
- la superficie du projet
- les conditions sociales de la mise en œuvre éventuelle du projet



→ Ces fiches sont consultables sur le site du débat public. Elles ont été imprimées en 300 exemplaires chacune et mises à la disposition du public lors de chaque rendez-vous du débat et dans les locaux de la Cpdp.



## 1 PRÉPARATION ET DÉROULEMENT DU DÉBAT

### **Les documents de référence cités dans le dossier du maître d'ouvrage et les études de portée générale**

Pour accompagner la publication du dossier du maître d'ouvrage et permettre une compréhension plus approfondie des différents aspects du projet, ont été mis en ligne sur le site du débat public la documentation liée à l'état initial du milieu du projet Montagne d'Or, des documents de contexte territorial et les données relatives à la réglementation et au contexte minier en Guyane.

### **Les autres outils élaborés par le maître d'ouvrage**

Le maître d'ouvrage a réalisé trois kakémonos (panneaux) présentant les principales caractéristiques du projet: une mine responsable, ses effets sur l'environnement et les retombées sur le territoire. Ces panneaux ont été exposés lors des réunions publiques.

Deux vidéos ont également été produites afin de présenter le projet en réunion, l'une présentant le projet de manière générale et l'autre portant sur l'emploi et la formation aux métiers de la mine en Guyane (diffusée le 16 juin 2018, lors de l'atelier sur l'emploi et les effets socio-économiques).



### **Les expertises diligentées par la Cndp**

Considérant la complexité et la technicité du projet en débat, la Cndp a, à la demande de la Cpdp, ordonné la réalisation de deux expertises indépendantes portant l'une sur l'usage du cyanure dans la mine, l'autre sur les enjeux hydrogéologiques du projet Montagne d'Or.

Le questionnaire d'avant-débat diffusé par la commission particulière du débat public au mois de février 2018, avait



→ Pol Urien (à droite) lors de l'atelier « Le fonctionnement de la mine, les risques et leur gestion envisagée par le maître d'ouvrage ».

fait apparaître un fort appétit d'expertises indépendantes et, parallèlement, le souci de voir aborder la question de la gestion des risques liés à la mine. La cyanuration, c'est-à-dire tant le procédé technique que l'usage, la manipulation et les risques sanitaires liés au cyanure, entre dans cette préoccupation. En sollicitant une expertise sur cette question, la Cndp et la commission particulière ont entendu éclairer la population sur les techniques existantes, l'état des connaissances et les éléments présentés par le dossier du maître d'ouvrage.

Monsieur Pol Urien, ingénieur géologue expert du BRGM, ayant 42 années d'expérience, spécialisé en exploration minière, et ayant participé à des consultations publiques sur des projets miniers en France métropolitaine, a réalisé cette étude consistant en trois éléments principaux :

- La lecture et l'analyse du dossier du maître d'ouvrage soumis au débat public au regard de la problématique de la cyanuration et la rédaction d'une note de synthèse incluant des éléments d'appréciation de fond et de forme et comportant une analyse critique des solutions proposées et des alternatives possibles et éventuellement des recommandations;
- La préparation d'une présentation orale courte (15-20 minutes) exposant la problématique et les enjeux et illustrée autant que faire se peut par des cas concrets en Guyane ou ailleurs dans des contextes comparables;
- La participation à l'atelier « Le fonctionnement de la mine, les risques et leur gestion par le maître d'ouvrage », organisé le 4 avril 2018 à Saint-Laurent-du-Maroni.



→ Intervention d'Alexis Gutierrez lors de l'atelier « Mine et environnement » du 22 mai 2018.

Il a semblé par ailleurs important à la Cdpd d'apprécier la question des enjeux hydro-géologiques au regard des caractéristiques propres à la zone considérée: la proximité des massifs Lucifer et Dékou-Dékou qui forment chacun une réserve biologique intégrale, la situation au sein du bassin-versant du fleuve Mana, le projet de creusement d'une fosse de 2,5 km x 400 m et 120 m de profondeur moyenne, enfin la géologie particulière du plateau des Guyanes. Monsieur Alexis Gutierrez, ingénieur hydrogéologue expert international appartenant au BRGM, ayant 29 années d'expérience, spécialisé en estimation des ressources en eaux souterraines et en forages, a été sollicité pour réaliser cette seconde expertise consistant en :

- La lecture et l'analyse du dossier du maître d'ouvrage soumis au débat public, au regard de la problématique de l'hydrogéologie et la rédaction d'un rapport incluant des éléments d'appréciation de fond et de forme du projet du point de vue de la ressource en eau, une analyse critique de la démarche suivie par le maître d'ouvrage jusqu'ici et de l'impact hydrologique et hydrogéologique potentiel des différents aspects du projet, une présentation des alternatives possibles, et éventuellement des recommandations;
- La préparation d'une présentation orale courte (15-20 minutes) exposant le contexte géologique du territoire et de la zone du projet, l'état des connaissances sur le réseau hydrogéologique, les enjeux et les dangers potentiels d'un projet minier industriel se développant dans cette zone, du point de vue de la quantité et de la qualité de la ressource en eau et des recommandations éventuelles;
- La participation à l'atelier « La mine et l'environnement » organisé le 22 mai 2018 à Saint-Laurent-du-Maroni.

## La communication pendant le débat

### Affichage public et tractage

Des **espaces publicitaires** de 12 m<sup>2</sup> ont été affichés pendant une semaine fin mars puis début juin 2016/03 et du 11/06, sur un réseau de 60 panneaux (32 à Cayenne, mais également à Kourou, Macouria, Matoury, Saint-Laurent-du-Maroni et Rémire-Montjoly) pour annoncer les réunions d'ouvertures ainsi que les dernières rencontres.

À Cayenne, la mairie a relayé ces deux campagnes d'affichages sur ses 4 écrans lumineux.



Le 30 mars, en préparation des réunions d'ouverture du débat, 300 affiches ont été posées dans les rues du centre de Cayenne et 150 à Saint-Laurent-du-Maroni.

Néanmoins, la société chargée de leur diffusion ayant fait un retour assez négatif sur l'acceptation de ce mode de



## 1 PRÉPARATION ET DÉROULEMENT DU DÉBAT

communication par les commerçants, d'une part et leur dégradation rapide due aux fortes intempéries en saison des pluies, la distribution de tracts, de dépliants et des synthèses du maître d'ouvrage a été privilégiée par la suite.

Au mois de juin, ce sont des stands qui ont été installés sur différents marchés (Cayenne, Saint-Laurent-du-Maroni, Roura, Kourou, Macouria, Soula et Rémire-Montjoly) et dans les galeries commerciales Family Plaza et Montjoly 2 de l'île de Cayenne, en mettant à la disposition du public les cahiers d'acteurs du débat, ainsi que les dépliants, avec une urne permettant aux personnes de poser directement leurs questions et exprimer leur position. Les questions ont ensuite été mises en ligne sur le site du débat.

**Les tractages** ont eu lieu avant les différentes séries de réunions :

<b>30 et 31 mars</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>5 points de tractage à Cayenne,</li> <li>3 000 tracts distribués 1 point de tractage à Saint-Laurent-du-Maroni, 1 000 tracts distribués</li> </ul>
<b>4 et 5 avril</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>tractage à Cayenne, Saint-Laurent-du-Maroni, Apatou, Mana et Awala-Yalimapo</li> </ul>
<b>Entre le 16 et le 23 mai</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>6 points de tractage à Saint-Laurent-du-Maroni et Mana</li> </ul>
<b>Entre le 9 et le 15 juin</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>10 points de tractage à Cayenne (distribution de synthèses du projet et de dépliants carte T du débat public)</li> </ul>
<b>Du 30 juin au 7 juillet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>11 stands de distribution de l'ensemble des documents du débat public et de collecte des avis et questions de la population</li> </ul>



### Campagne de communication médiatique

Des encarts presse ont été insérés dans le journal France Guyane pour annoncer la tenue des réunions publiques : les 28, 29 et 31 mars et 4 avril, pour les réunions d'ouverture, les 10 et 23 avril pour les réunions de proximité; le 19 mai pour les ateliers de Saint-Laurent, les 14 et 15 juin pour le dernier atelier et les auditions.



Des bannières web ont été insérées dans les webzines Guyaweb.com et France Guyane.fr, ainsi que sur le site communautaire guyanais Blada.com, avant chaque série de réunions et pendant 1 semaine à chaque fois.

Enfin, 5 spots radios ont été diffusés sur Guyane la 1<sup>re</sup>, un avant chaque session de réunions, avec un total de 216 occurrences pendant la durée du débat.

## Relations avec les médias

### Communiqués et conférences de presse

La Cdpd a souhaité informer régulièrement les médias guyanais de la progression du débat. Elle a ainsi rédigé six communiqués de presse qui ont été envoyés à 54 contacts, de médias guyanais pour une très large part.

<b>8 mars</b>	« La Cndp ouvre le débat »
<b>28 mars</b>	« Les débuts du débat »
<b>23 avril</b>	« Les réunions du débat public : premiers enseignements et nouvelle session »
<b>17 mai</b>	« Prochains ateliers et rencontres à Saint-Laurent-du-Maroni »
<b>8 juin 2018</b>	« Un mois pour débattre »
<b>12 juin 2018</b>	« Les auditions du débat public : les intervenants inscrits »

La commission a organisé trois rendez-vous avec les médias guyanais :

- le 2 février 2018, un point presse marquant l'ouverture des locaux du débat et la mise en ligne du site internet <https://montagnedor.debatpublic.fr/>;
- le 3 avril 2018, une conférence de presse marquant le lancement des réunions publiques;
- le 6 juillet 2018, une conférence de presse pour la clôture du débat le lendemain, 7 juillet.



→ Conférence de presse de la Cdpd, en présence de la Compagnie Montagne d'Or, pour le lancement des réunions publiques / Cayenne, le 3 avril 2018.

### Interviews et couverture médiatique

Au cours des 4 mois du débat, les membres de la Cdpd, ainsi que la secrétaire générale du débat, ont été interviewés à de plusieurs reprises, tant dans la presse écrite que sur des médias radiophoniques et télévisés. Au total, ont été réalisées :

- 18 interviews relayées dans la presse papier ou web;
- 3 interviews télévisées, dont un passage au journal télévisé du soir sur Guyane la Première en avril;
- 5 interviews radiophoniques.



Ces interviews ont été principalement faites par des médias guyanais (France Guyane, Guyane la Première, Guyaweb, Radio Peyi), mais également par des titres nationaux : Média-part, Ouest France, Radio France...

### Partenariats

La majorité des rendez-vous du débat ont été filmés en partenariat avec la télévision associative guyanaise KTV, par Emmanuel Toko et ses équipes. Ces enregistrements forment une partie des archives du débat. Elles resteront consultables sur le site internet du débat.



## 1 PRÉPARATION ET DÉROULEMENT DU DÉBAT

De nombreuses réunions ont fait l'objet de reportages photographiques, assurés par le photographe Jody Amiet et, ponctuellement, par le secrétariat général du débat.

Les personnes assistant aux réunions ont été informées de ces prises de vues. En cas de cadrage serré, leur consentement a été expressément demandé.

En cas de question sur la gestion du droit à l'image, il est possible de solliciter la Cndp.

### Table ronde organisée en partenariat avec Radio Peyi

La Cndp a organisé une table ronde de deux heures, le 15 juin 2018, en partenariat avec la station Radio Peyi et son rédacteur et animateur Gilles Vernet, sur le thème : « Quel avenir pour la filière aurifère en Guyane ? ». À cette table ronde ont été invités un représentant de la filière aurifère guyanaise, un élu local, un représentant de la Collectivité territoriale de Guyane, une ONG de protection de l'environnement, un collectif citoyen et un représentant de la communauté amérindienne. Ont finalement participé : Carol Ostorero, présidente de la FEDOMG ; Philippe Chalmin, économiste dépêché par la Collectivité territoriale de Guyane ; Michel Dubouillé, du parti Guyane écologie ; Laurent Kelle, du WWF Guyane ; Christophe Pierre, porte-parole de la Jeunesse autochtone de Guyane. Cette table ronde a également été diffusée en Facebook live.

### Réseaux sociaux : Twitter et Facebook

La Cndp a été active sur les réseaux sociaux dès le 2 février et tout au long du débat. L'effort d'animation a été concentré sur Twitter et Facebook, avec un double objectif : donner de la visibilité au débat en misant sur l'effet de réseau et sur la présence des relais essentiels que sont les associations, journalistes, et diffuser de l'information. Les réseaux sociaux sont néanmoins restés un moyen de véhiculer de l'information et non pas un outil participatif du débat public. Les internautes qui se sont exprimés via ces réseaux ont été invités à participer au débat sur la plateforme participative, à écrire à la Cndp ou à se rendre aux réunions publiques.



## Twitter



**239 personnes abonnées**  
au compte Twitter @DP\_MontagneDOr

**255 messages diffusés** par la commission.  
Des profils d'abonnés variés : associations, élus, citoyens, journalistes, mouvements et organisations politiques.

## Facebook



**Du 2 février au 12 juillet.**

**200 messages** publiés par la commission



**551 personnes** aiment la page



**616 personnes et organisations abonnées**

**245 messages et commentaires** d'internautes

[www.facebook.com/MontagneDOr.DebatPublic](http://www.facebook.com/MontagneDOr.DebatPublic)

La nature des commentaires est essentiellement de deux types :

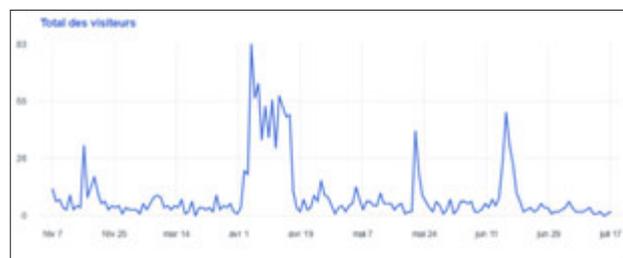
- Interpellation sur les modalités du débat : langues du questionnaire pré-débat, villes non traversées par le débat (Kourou), qualité des directs (Facebook live)...
- Critiques du projet, refus du projet

La commission a apporté des réponses aux questions qui relevaient de la première catégorie. Pour les critiques ou refus du projet, les réponses consistaient à inviter s'exprimer sur la plateforme participative du débat.

**Une action de communication ciblée a été engagée en avril 2018 pour rehausser la visibilité de la page du débat public et gagner en notoriété.**



## Évolution du nombre de visiteurs de la page Facebook du débat



Une partie des rendez-vous du débat a été l'occasion de diffusion en direct sur ce média (Facebook Live) : ateliers, auditions. Les vidéos des auditions comptent parmi les publications les plus vues et relayées. Ce mode de communication s'est révélé particulièrement intéressant. Néanmoins, la commission a rencontré des difficultés techniques, qui devraient être mieux anticipées si le cas se représentait.



→ Emmanuel Toko, KTV, partenariat pour les prises de vue des réunions



### La participation du public en chiffres

#### Dans les locaux du débat de la Cpdp

Au cours des 4 mois du débat, la Cpdp a reçu 87 visites dans ses locaux. Les personnes sont venues pour poser des questions sur le fonctionnement et les rendez-vous du débat, prendre des documents d'information ou laisser une question ou un avis écrit.

#### Lors des rencontres du débat

Le débat public a été structuré par 14 rencontres qui ont été organisées entre le 3 avril et le 18 juin 2018. Au total, 1 075 personnes ont participé aux réunions générales et 408 aux ateliers thématiques. Si l'on considère que des participants actifs tout au long du débat public ont assisté à plusieurs réunions, voire à toutes, on peut estimer à environ 1100 le nombre de personnes ayant assisté à une ou plusieurs rencontres du débat public.

**1 570**  
personnes  
rencontrées  
au cours du débat

### > Les réunions générales



#### *Saint-Laurent-du-Maroni*

#### RÉUNION GÉNÉRALE D'OUVERTURE

3 avril 2018, à 18h

📍 Chapiteau municipal de Saint-Laurent-du-Maroni

👤 380 participants

🗣️ 20 questions et 13 avis

#### *Cayenne*

#### RÉUNION GÉNÉRALE

5 avril 2018, à 18h

📍 Mairie de Cayenne

👤 350 participants

🗣️ 15 questions et 16 avis





## Awala-Yalipamo

### RÉUNION GÉNÉRALE DE PROXIMITÉ

25 avril 2018, à 15h

📍 Salle polyvalente d'Awala-Yalipamo

👤 125 participants

🗣️ 16 questions et 12 avis

## Apatou

### RÉUNION GÉNÉRALE DE PROXIMITÉ

26 avril 2018, à 18h

📍 Maison familiale rurale d'Apatou

👤 80 participants

🗣️ 13 questions et 18 avis



## Mana

### RÉUNION GÉNÉRALE DE PROXIMITÉ

27 avril 2018, à 18h

📍 Pôle Enfance Jeunesse de Mana

👤 140 participants

🗣️ 11 questions et 18 avis



## > Les ateliers thématiques

### ATELIER 1



#### LA MINE, LES RISQUES ET LEUR GESTION ENVISAGÉE PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE

4 avril 2018, 18h

📍 Mairie de Saint-Laurent-du-Maroni

👤 80 participants

🗣️ 30 questions et 7 avis

*Intervenants: Guy FAOUCHER, Chef du service Risques, Énergie, Mines et Déchets, DEAL, Didier RENARD, Directeur adjoint, DEAL, Pol URIEN, BRGM, géologue d'exploitation minière, expert en cyanuration mandaté par la Commission nationale du débat public*

### ATELIER 2

#### LA MINE ET L'ENVIRONNEMENT (1)

6 avril 2018, 18h

📍 Mairie de Cayenne

👤 117 participants

🗣️ 33 questions et 17 avis

*Intervenants: Olivier BRUNAU, Référent biodiversité, ONF Guyane, Anne HERVOUET, Chef d'unité, Service Milieux naturels, Biodiversité, Sites et Paysages, DEAL, Alain PINDARD, Adjoint au chef du Service Milieux naturels, biodiversité, sites et paysages, DEAL, Didier RENARD, Directeur adjoint, DEAL, Vincent RUFRA, Expert, Biotope, Erlan SLEUR, Expert surinamais, ProBioS, invité par le collectif Or de Question*



### ATELIER 3

#### LA MINE ET L'ENVIRONNEMENT (2)

22 mai 2018, 18h

📍 Chapiteau municipal de Saint-Laurent-du-Maroni

👤 73 participants

🗣️ 19 questions et 13 avis

*Intervenants: Cédric ASO, hydrogéologue agréé, Alexis GUTIERREZ, BRGM, expert hydrogéologue mandaté par la Commission nationale du débat public, Nicolas PAYRAUD, conservateur régional de l'archéologie, directeur des affaires culturelles de Guyane, Didier RENARD, Directeur adjoint, DEAL*

## ATELIER 4

**L'EMPLOI ET LA FORMATION***23 mai 2018, 18h*

📍 Chapiteau municipal de Saint-Laurent-du-Maroni

👤 48 participants

🗣️ 38 interventions du public

*Intervenants: Jean-Philippe KLOETZLEN, DIECCTE (Direction de l'économie, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi), Colonel Stéphane FONTAINE, RSMA (Régiment du service militaire adapté), Fabien RAYNAUD, FedomG (Fédération des opérateurs miniers de Guyane), Claude RIQUIER, CCI (Chambre de commerce et d'industrie de Guyane), Arnauld HEURET, Université de Guyane, licence professionnelle RNF VALORESS*



## ATELIER 5

**EFFETS POTENTIELS SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE LA GUYANE***24 mai 2018, 18h*

📍 Chapiteau municipal de Saint-Laurent-du-Maroni

👤 Nombre de participants : 35 personnes

🗣️ 34 interventions du public

*Intervenants: Fabien RAYNAUD, FedomG (Fédération des opérateurs miniers de Guyane)*



## ATELIER 6

**EMPLOI, FORMATION ET EFFETS SOCIO-ÉCONOMIQUES***16 juin 2018, 9h*

📍 Salle Soleil Levant, Chez Nana, Cayenne

👤 55 participants

🗣️ 31 interventions du public

*Intervenants: Michel-Henri MATTERA, Directeur de la DIECCTE (Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi), François DUMORA, Directeur de la stratégie et des relations extérieures à Pôle Emploi, Dominique BONNADEI, Délégué à l'emploi, Force ouvrière de la Guyane, Philippe CHALMIN, Professeur à l'université Paris-Dauphine et directeur de Cyclope*





## RENCONTRE AVEC LES AUTORITÉS COUTUMIÈRES

La Cpdp a rencontré des autorités coutumières amérindiennes (en l'absence du maître d'ouvrage, lequel n'a pas souhaité participer)

22 mai 2018, 14h

📍 Maison de quartier, Village Pierre, Saint-Laurent-du-Maroni

👤 40 participants



## > Auditions

### AUDITIONS À CAYENNE

16 juin 2018, 16h

📍 Mairie de Cayenne

👤 20 intervenants

#### Les intervenants en tribune :



**Philippe MATHEUS**  
Grappe Orkidé



**Emmanuel LAFONT**  
Évêque de Cayenne



**Stéphane LAMBERT**  
Medef



**Yvane GOUA**  
500 frères / trop violans



**AnneMarie BAIGUE**  
Guyane insoumise



**Paulin BRUNE**  
Amis de la Montagne d'Or



**Dominique BONADEI**  
Force Ouvrière



**Serge BAFAU**  
Nouvelle Force Guyane



**Marc CHABERT**  
Union régionale de professionnels de santé



**Michel DUBOUILLE**  
Or de question



**Nora STEPHENSON**  
Collectif Kouachi



**Marie FLEURY**  
Manifeste des scientifiques



**Philippe BORE**  
Maiouri Nature



**Laurent KELLE**  
WWF



**Claire ALBANESI**  
Guyane  
Alternative



**Erlan SLEUR**  
(traduction assurée par Catherine GUIGUI),  
Probios  
Suriname



**Arlette EDWARD**  
Union des  
Travailleurs  
Guyanais



**Rémi GIRAULT**  
Guyane Nature  
environnement



**Harry HODEBOURG**  
NEMO (Non à  
l'Exploitation  
de la  
Montagne  
d'Or)



**Philippe CHALMAIN**  
Cercle Cyclope  
pour la  
Collectivité  
territoriale de  
Guyane

## AUDITIONS À SAINT-LAURENT-DU-MARONI

18 juin 2018, 15h

📍 Mairie de Saint-Laurent-du-Maroni

👤 9 intervenants

### Les intervenants en tribune :



**Philippe LAMBOLEY**  
AmaZone A  
Défendre



**Alexis BAUXAIS et Marie BAUER**  
Sud Éducation Guyane



**Richard JOIGNY**  
Parti progres-  
siste guyanais



**Lénaïk ADAM**  
Député de  
la deuxième  
circonscription  
de Guyane



**Samantha CYRIAQUE**  
Mouvement de  
Décolonisation  
et d'Émancipa-  
tion Sociale



**Amandine GALIMA**  
Jeunesse  
Autochtone  
de Guyane



**Elise BIANCHI,**  
Association  
pour la  
découverte de  
la nature en  
Guyane



**Fabio LEON  
et Ferdinand  
BOISROND**  
Association  
culturelle et  
sportive Terre  
Rouge



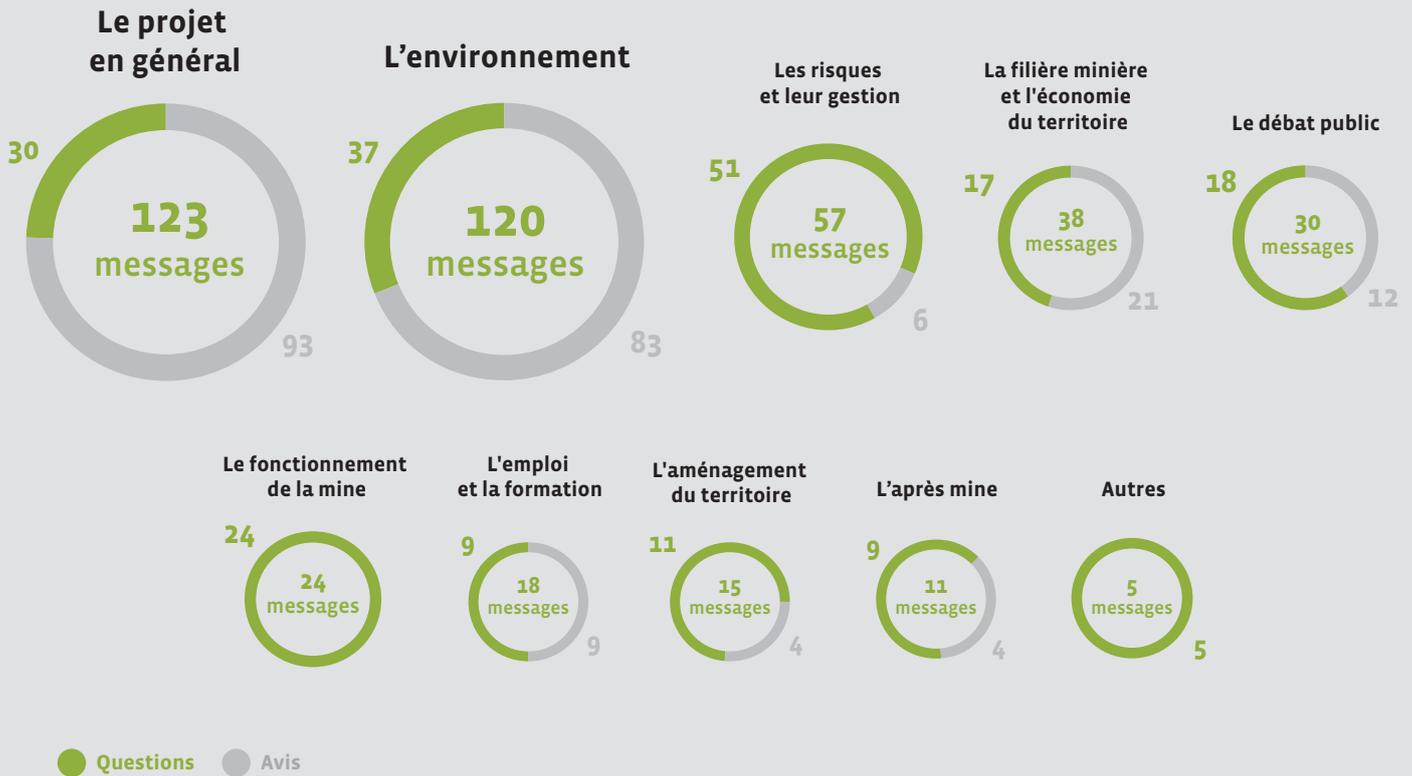
**Léon  
BERTRAND,**  
Maire de Saint-  
Laurent-du-  
Maroni



## 1 PRÉPARATION ET DÉROULEMENT DU DÉBAT

### La participation en ligne

#### LES THÈMES DÉBATTUS SUR LA PLATEFORME



Du 7 mars au 7 juillet 2018

SUR LE SITE INTERNET

# 7 713

 visites

(9 544 visites depuis l'ouverture du site le 2 février)

AU TOTAL

# 20 000

 pages

du site internet ont été consultées.

SUR LA PLATE-FORME

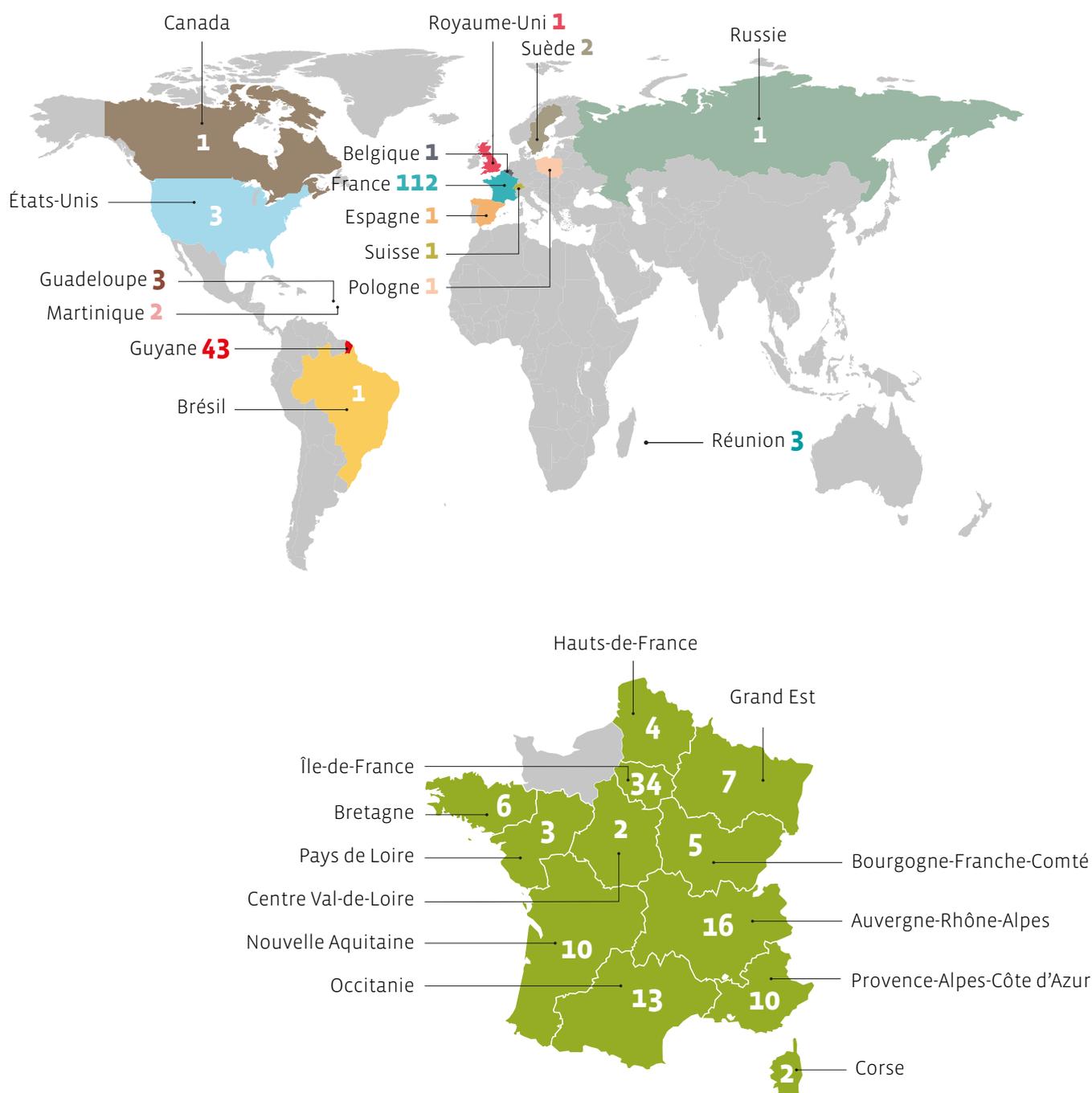
# 5 928

 visites

par 3269 visiteurs et 193 contributeurs.

- 232 avis;
- 211 questions;
- 184 commentaires;
- 39 contributions dont 16 cahiers d'acteurs.

## L'ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES CONTRIBUTEURS





## 1 PRÉPARATION ET DÉROULEMENT DU DÉBAT

### Les contributions reçues, à retrouver sur la plateforme participative :

**Contribution du collectif Or de question :**

20 bonnes raisons de dire non au projet Montagne d'Or

**Contribution du collectif Or de question :**

25 propositions pour un développement alternatif, local et durablement

**Contribution de Patrick Lecante, maire de Montsinery**

**Synthèse de la tribune de Patrick Lecante** dans le journal Le Monde

**Contribution de Madame Maude Pulchérie :** « La PPE hors projets miniers »

**Contribution de Mgr Lafont, évêque de Cayenne**

**Contribution de 5 chefs coutumiers guyanais**

**Contribution du cercle Cyclope,** rapport d'analyse du projet Montagne d'Or commandé par la Collectivité territoriale de Guyane

**Contribution de Madame Maude Pulchérie** sur le transport de matières dangereuses

**Expertise sur la cyanuration,** de Monsieur Pol Urien, du BRGM

**Expertise sur l'hydrogéologie,** de Monsieur Alexis Gutierrez, du BRGM

**Contribution de France Nature Environnement / Guyane Nature Environnement** « Des alternatives à un projet destructeur et passéiste »

**Contribution de Léon Bertrand,** maire de Saint-Laurent-du-Maroni

**Contribution de l'association « Les Amis de la Montagne d'Or »**

**Contribution du sénateur Georges Patient**

**Contribution du collectif Or de question**

**Contribution de Michel Serrier** sur les moteurs hydrauliques d'Amazonie comme alternative au projet Montagne d'Or

**Contribution du collectif Objectif Transition**

**Contribution de Rodolphe Alexandre,** Président de la Collectivité Territoriale de Guyane

**Contribution de l'Alliance des minerais, minéraux et métaux**

**Contribution de la Guyane insoumise**

**Contribution du mouvement Guyane Alternative :** « Non à l'extractivisme minier, entrons en cohérence! »

**Contribution de la Confédération des PME de Guyane (CPME) :** « Une démographie galopante qui engendre des besoins importants ».

### Les cahiers d'acteurs reçus, à retrouver sur le site Internet :

**01** CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) de Guyane, « La CCIRG apporte son soutien au projet Montagne d'Or »

**02** WWF France (Fonds mondial pour la Nature), « Montagne d'Or, désastre écologique et mirage économique »

**03** FNE (France Nature Environnement), « Un projet minier à haut risque »

**04** Comité français de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la Nature) et l'association Kwata, « Ce projet ne répond pas au développement durable de la Guyane »

**05** FNE et GNE (Guyane Nature Environnement), « Le projet de la CMMO à Bœuf Mort : une mine irresponsable? »

**06** GNE, « Les risques de cyanuration dans le projet de la CMMO à Bœuf mort »

**07** Collectif citoyen AZAD (AmaZone A Défendre), « Vers une autre société »

**08** Réseau NEMO (Non à l'Exploitation de la Montagne d'Or), « Montagne d'Or : des dégâts sociaux et environnementaux inacceptables »

**09** Organismes pour la défense des droits des peuples premiers de la Guyane Française, « Front commun des peuples premiers de Guyane contre la méga industrie minière »

**10** Collectif Or de question, « Pourquoi il faut dire non au projet Montagne d'Or »

**11** Grappe Orkidé de Guyane, « La Grappe d'entreprises Orkidé de Guyane apporte son soutien au projet Montagne d'Or »

**12** Association Kulalasi, « La Guyane, zone sacrifiée? »

**13** FNE et GNE, « Le projet de la CMMO à Bœuf Mort : un écocide »

**14** Medef (Mouvement des Entreprises DE France) Guyane, « Medef Guyane »

**15** UTG (Union des Travailleurs Guyanais), « La Montagne d'Or, un projet colonialiste et dangereux »

**16** FedomG (Fédération des opérateurs miniers de Guyane), « Création d'emplois : un défi que la Guyane tout entière doit relever »



## Par des « cyberactions » et pétitions

La Cpdp a été destinataire d'une action de mailing électronique via la plateforme [www.cyberacteurs.org](http://www.cyberacteurs.org). 4 660 courriels ont été reçus, portant le message ainsi rédigé :

*« Aujourd'hui, on extrait, on fabrique, on vend, on casse, on jette avec d'un côté, des mines toujours plus profondes et de l'autre des montagnes de déchets toujours plus hautes. Il est temps de fermer les circuits de production et de consommation. »*

*D'accord avec le Premier Ministre, je demande l'abandon du projet de Montagne d'Or en Guyane: il est 24 fois moins cher de recycler nos vieux appareils électroniques que de saccager notre environnement. »*

Deux pétitions ont été publiées sur la plateforme participative sous forme d'avis :

- dans l'avis 185, l'équipe d'Avaaz écrit : 85 000 citoyens Français l'affirment dans cette nouvelle pétition : "En tant que citoyens de toute la France atterrés par la catastrophe environnementale et sociale que représente le projet de mine de la « Montagne d'Or », nous vous appelons à empêcher sa réalisation ainsi que celle de tous les projets miniers industriels pouvant porter atteinte à la biodiversité guyanaise. La vie foisonnante de ces régions est un bien précieux et il est de notre responsabilité de la protéger” ;
- dans l'avis 197, Alain Marte indique le lien vers la pétition « Pour une Guyane digne, l'indispensable projet Montagne d'Or ».





2

## LES ENSEIGNEMENTS DU DÉBAT



### LE CONTEXTE DU DÉBAT

#### Un débat qui avait largement commencé avant mars 2018

Le débat sur le projet de la Montagne d'or avait commencé en Guyane bien avant que la Commission nationale du débat public ne décide qu'il en soit tenu un. On peut ajouter que le débat général s'est poursuivi parallèlement au débat public ainsi organisé et continue de se poursuivre après lui.

De nombreuses campagnes de forage avaient été conduites au sein de la concession n° 215-CO2/46 par l'ancienne société Sotrapmag qui a cessé d'exploiter l'or alluvionnaire en 1997. Cette société, devenue en 2016 la Compagnie minière Montagne d'or, avait commencé de consulter ce qu'elle a nommé les « parties prenantes » en 2014 sur le projet de mine désormais conçu par elle.



Très tôt, l'opposition à ce projet s'est organisée, marquée notamment par la constitution le 14 juillet 2016 du collectif citoyen « Or de question », fédérant de nombreuses organisations guyanaises. Une lettre adressée au Président de la République le 4 décembre 2016 sous le timbre du « Conseil consultatif des populations amérindiennes et bushinenges<sup>1</sup> », a notamment dénoncé le projet comme « le plus grand danger social et environnemental pour la Guyane ». Une réunion publique tenue le 27 juillet 2017 à Saint-Laurent-du-Maroni dans le cadre d'une

<sup>1</sup> Le grand conseil coutumier des populations amérindiennes et bushinenges, prévu par l'article L. 7124-11 du Code général des collectivités territoriales, ne sera officiellement installé qu'en juin 2018, ce qui n'aura pas permis à la Cpdp d'avoir avec ses représentants un contact préalable au débat.

enquête publique portant sur une demande d'autorisation d'ouverture de travaux miniers concernant l'exploitation d'or secondaire au lieu-dit « Bœuf mort », dans la même concession que le projet de la Montagne d'or, a préfiguré d'une certaine façon le climat du débat public encore à venir, une confusion s'étant installée entre le projet objet de l'enquête et le projet d'exploitation aurifère à l'échelle industrielle.



→ Manifestation d'opposants au projet

Le débat public apparaissait dans ce contexte comme une phase singulière d'une longue polémique agitant la Guyane, dont il ne pouvait prétendre rassembler tous les aspects.

L'attitude à son égard variait selon les interlocuteurs, certains l'ayant souhaité, d'autres moins. Le maître d'ouvrage, après avoir d'abord exprimé sa préférence pour une simple concertation préalable, en avait pris son parti et comptait le mettre à profit pour convaincre, à force de pédagogie, le plus grand nombre possible de personnes réticentes voire d'opposants. Les associations de défense de l'environnement y voyaient le cadre légitime de mise en œuvre du principe de participation. D'autres opposants en revanche voyaient en lui un moyen possible pour l'État de « faire passer la pilule » et l'abordaient au mieux avec une certaine méfiance, au pire avec hostilité.

D'autres enfin lui donnaient sa chance, certains s'en saisissant comme tribune pour leurs prises de position. Les responsables politiques de la Collectivité territoriale affichaient quant à eux une attitude mitigée devant ce qui leur apparaissait comme une initiative de l'État central perturbant leur désir d'autonomie. Leur participation au débat s'avéra d'ailleurs réduite.



→ Pierre Paris, président de la compagnie minière Montagne d'or

## La revendication de nombreux Guyanais, à commencer par leurs responsables politiques, au nom de la maîtrise par eux seuls des choix de leur développement, d'orienter les décisions relatives au projet

« La Collectivité territoriale de Guyane et son pouvoir exécutif n'entendent pas se faire déposséder du dialogue avec la population et souhaitent l'organisation d'un débat local circonscrit à la Guyane sur le projet minier de Montagne d'Or. » C'est par ces mots que se conclut un rapport présenté à la Collectivité territoriale de Guyane par son président au sujet



→ Mathias Ott, sous-préfet des Communes de l'intérieur, Léon Bertrand, maire de Saint-Laurent du Maroni et Rodolphe Alexandre, président de la Collectivité Territoriale de Guyane



de la politique minière, alors que la décision de conduire un débat public sur le projet de la Montagne d'or venait d'être prise par la Commission nationale du débat public.

Cette phrase, dans laquelle il faut sans doute voir l'une des explications à la difficulté que rencontrera par la suite la commission particulière mise en place par la Commission nationale du débat public, à nouer des relations avec la Collectivité territoriale de Guyane, trahit sans doute un relatif défaut d'expérience sur l'importance qui s'attache à la conduite d'un débat public de cette nature et aux enjeux si forts par une autorité indépendante – ce débat était le premier organisé en Guyane sur le fondement de l'article L. 121-8 du code de l'environnement – mais porte surtout la marque de l'attachement des Guyanais à être maîtres de leur destin, la forme donnée au débat étant perçue par certains d'entre eux comme une contrainte imposée par la métropole.

La décision du 6 septembre 2017 de la Commission nationale du débat public avait pourtant pris soin de préciser qu'il revenait aux habitants de la Guyane de participer à l'élaboration des décisions concernant le projet d'exploitation du gisement aurifère de la Montagne d'or et que le débat se déroulerait sur le territoire de la Guyane, la commission particulière étant en outre composée en majorité de Guyanais.

La circonstance que des opposants au projet aient demandé que l'échelle géographique du débat s'élargisse aux niveaux

national et international – et qu'en soit recherchée une animation véritablement « neutre » –, ne nous paraît pas modifier le constat d'un souhait largement partagé d'une décision respectueuse de l'avis des Guyanais eux-mêmes. Il nous paraît important, parce que le besoin de paix sociale l'exige et parce que ce souhait est légitime, que celui-ci soit pris en compte.

Pour autant, ainsi que cela a été rappelé à plusieurs étapes du débat public, ce dernier n'est pas un référendum. Il ne répond pas à la question portant sur le point de savoir quel est l'avis majoritaire. Tel n'est pas son objet. Aucun élément tiré du débat ne permet du reste de pressentir, serait-ce de façon approximative, ce que pourrait être la réponse. Le fait que le plus grand nombre des personnes présentes aux réunions et lors des auditions aient été des opposants au projet donne surtout une idée de la mobilisation de ceux-ci.

Certains estiment même que les manifestations d'hostilité à l'égard des partisans du projet qui ont émaillé les premières réunions du débat, ont pu dissuader ces derniers de se rendre aux autres, voire de s'exprimer sur la plateforme participative en ligne. Ainsi l'association Orkidé aurait-elle voulu être reçue en privé par la Cdpd pour exprimer son point de vue. Plusieurs participants ont demandé qu'un véritable référendum soit organisé. S'il appartient à la commission particulière du débat public d'en rendre compte, elle n'a pas à formuler de recommandation à ce propos.

## LE DÉROULEMENT DU DÉBAT : UN CLIMAT QUI S'EST UN PEU APAISÉ

Le public a porté, le plus souvent négativement, un grand intérêt au projet et le débat a été marqué par un ton très vif tant en réunion que sur le site.

Le débat s'est déroulé dans un climat souvent empreint de passion, parfois violent à ses débuts. Cette tension, rendant les échanges très difficiles, s'est toutefois atténuée au cours de l'avancement des réunions publiques. Elle a marqué surtout certaines des réunions à caractère général alors qu'était abordé le concept même du projet et que pouvaient s'exprimer les antagonismes entre les différentes parties au débat sur le principe même du projet, donc sur son opportunité. Deux réunions ont dû être abrégées en raison d'affrontements entre partisans et opposants rendant impossible tout échange sur le projet.

Les ateliers, bien que souvent très animés, ont néanmoins permis au maître d'ouvrage d'exposer son projet et au public de poser des questions et de s'exprimer. Le maître d'ouvrage a produit ses meilleurs efforts pour apporter des réponses, peinant parfois cependant à apporter aux questions les plus précises, relativement fréquentes, les réponses que recherchaient leurs auteurs. En témoigne l'existence de questions orales demeurées sans réponse en séance, ce que peut sans doute expliquer également le manque de temps et le caractère tumultueux de bien des échanges.



→ Christophe Pierre

Pour étayer les démonstrations qu'ils entendaient faire, les opposants ont diffusé des tracts, proposé des vidéos et se sont appuyés sur des témoignages, dont celui d'une association surinamienne dénommée Probios.



→ Erlan Sleur, association Probios

La Cdpd n'avait pas anticipé, en prévoyant cinq lieux différents de réunion et en dédoublant certains ateliers, la volonté de groupes de personnes et d'associations, notamment les Jeunesses autochtones, le collectif « Or de question », WWF, Maïouri Nature, d'assister à la plupart des réunions sinon à toutes, où qu'elles se tiennent, afin de pouvoir exposer leur analyse du projet et informer le public au même titre que le maître d'ouvrage. Une mauvaise appréciation de la capacité de la salle prévue pour la première réunion tenue à Cayenne s'en est ensuivie. Ce défaut a été corrigé par la suite.

Le climat des premières rencontres a conduit la compagnie minière à se faire exigeante sur les conditions de sécurité et à exprimer une forte demande de dispositifs renforcés, à laquelle il fut fait écho dans une mesure raisonnable en l'absence de menace avérée d'atteinte à l'intégrité physique des personnes.



## 2 LES ENSEIGNEMENTS DU DÉBAT

Il est utile de noter que, même au cours de la période pendant laquelle il s'est déroulé, le débat public n'a pas monopolisé l'ensemble des discussions sur le projet. D'autres manifestations, interventions dans les médias ou déclarations de personnalités sont intervenues parallèlement. Le maître d'ouvrage a apporté son concours à l'une au moins de ces manifestations, la réunion sur invitation organisée, hors cadre du débat public, par la Collectivité territoriale de Guyane le 14 juin 2018 à l'occasion de la sortie de l'étude dont elle avait passé la commande au cercle d'économistes Cyclope<sup>1</sup>.

### Les rencontres

#### Les réunions générales, cadre d'échanges très vifs sur l'opportunité du projet

Les réunions générales et en particulier trois d'entre elles ont été, comme il vient d'être dit, le cadre d'échanges très vifs sur l'opportunité du projet. Elles ont permis d'aborder tous ses aspects, de faire émerger les enjeux les plus sensibles aux yeux du public et de recueillir les grandes lignes des arguments plaçant en faveur du projet ou au contraire contre lui.

La première réunion s'est tenue à Saint-Laurent-du-Maroni, territoire d'implantation éventuelle de la mine industrielle. Elle a rassemblé 380 personnes et a été l'occasion pour chacun de se situer d'emblée et avec force par rapport au débat et au projet. Cette réunion a été précédée d'une manifestation organisée par les jeunes autochtones amérindiennes. Un long cortège de plus d'une centaine de personnes parées des ornements et vêtements traditionnels, portant des banderoles et dont la marche était scandée par des battements de tambours a précédé leur entrée dans la salle dans laquelle l'une des banderoles fut déployée et installée. De leur côté les membres du collectif « Or de question » étaient facilement identifiables grâce à un tee-shirt noir imprimé d'une tête de mort.

Le président de la Collectivité territoriale de Guyane, M. Rodolphe Alexandre, accompagné de deux vice-présidents, le maire de Saint-Laurent-du-Maroni, M. Léon Bertrand, le sous-préfet aux communes de l'intérieur, M. Mathias Ott, et plusieurs chefs coutumiers étaient présents à cette réunion.

<sup>1</sup> Étude que la Cpdp a publiée en qualité de contribution, à la demande de ses auteurs, sur la plateforme participative en ligne du débat public.



Les protestations de la salle se sont manifestées dès l'ouverture avant même que le maître d'ouvrage ait commencé à exposer son projet. Elles ont porté sur les règles du débat, demandant une stricte égalité de parole entre opposants et partisans, le maître d'ouvrage devant être comptabilisé dans le nombre des partisans, mettant en cause l'organisation de la salle en gradins, exprimant le scepticisme sur la finalité du débat : « Il ne faut pas faire croire à la population présente aujourd'hui que même s'ils disent non haut et fort, cela stoppera quelque chose ». Le collectif « Or de question » a demandé à pouvoir projeter une vidéo présentant les conséquences d'une rupture de digues dans une mine d'or située au Brésil, ce que le président de la Cpdp a accepté.

Les exposés du maître d'ouvrage ont été constamment interrompus par des protestations et des huées rendant tout dialogue impossible.

Les interventions mettant en cause le projet ont porté sur les risques environnementaux et sanitaires, sur le modèle de société qui le fonde, l'atteinte aux milieux naturels et en particulier la forêt et l'eau, les retombées économiques jugées insuffisantes et aléatoires, la gouvernance de ce complexe, la destruction de lieux de mémoire, l'absence de disponibilité de l'étude d'impact – ce dernier point étant revenu à plusieurs reprises et le public opposant étant convaincu qu'elle existe et que c'est à dessein qu'elle n'est pas rendue publique.

Les interventions de certains opposants ont également mis en cause l'utilité et surtout la pertinence d'experts du maître d'ouvrage : « **Nous n'avons pas besoin de ces experts. Nous avons nos propres experts. Quand un ancien, quelqu'un qui a hérité d'une science et d'une intelligence millénaires vous dit : « faire un trou de cette taille dans la forêt, c'est de la merde », alors je l'écoute.** »

Dès cette première réunion, les différents opposants ont exprimé leur intention de s'opposer par tous les moyens à ce projet. Les interventions les plus fortes sont venues de représentants des jeunes autochtones : **« Nous sommes prêts à aller jusqu'à la mort parce qu'il s'agit de la vie de nos enfants. »**



Une seule intervention est venue plaider en faveur du projet. Elle émanait d'un opérateur minier : **« La Guyane a besoin de ce projet. Ce n'est pas parce que je suis un exploitant minier que je le dis. C'est parce que ces personnes qui ont déjà fait capoter une première expérience qui s'appelaient la Montagne de Kaw, vont risquer de faire capoter une deuxième expérience. Cela veut dire qu'une fois qu'ils auront fait cela, le monde minier international va mettre une croix rouge sur la destination Guyane. »**

La seconde réunion à caractère général s'est tenue à Cayenne, se voulant la réplique de la réunion d'ouverture tenue à Saint-Laurent-du-Maroni. Elle a rassemblé 350 personnes et a été précédée par une manifestation analogue à celle de Saint-Laurent bien que moins importante. Les personnes les plus motivées qui avaient assisté à la réunion de Saint-Laurent s'étaient déplacées à Cayenne pour venir revendiquer leur opposition au projet devant un public moins directement concerné par le projet et où la communauté amérindienne était moins présente. Cet afflux supplémentaire d'une centaine de personnes – deux autocars – depuis l'Ouest guyanais, qui a doublé le nombre de participants initialement envisagé, n'avait pas été anticipé

par la commission. Le président de la Cpdp a tenu à ce que chaque personne puisse accéder à la salle mais la dimension insuffisante de celle-ci, trop petite pour accueillir le public dans des conditions de confort et de sécurité satisfaisantes, a suscité des difficultés qui ont été en partie la cause des tensions qu'elle a connues, les conditions de gestion de la parole ayant été en particulier difficiles lors de cette soirée.

Passé son début mouvementé, cette réunion s'est d'abord engagée dans un certain calme et a permis au président de la Cpdp de rappeler les principes du débat de même qu'aux opposants de rappeler leur exigence de parité et de similitude dans les présentations faites dans chaque lieu afin que tous les Guyanais disposent de la même information.

Le maître d'ouvrage a pu présenter son projet dans un silence relatif et préciser les limites d'une comparaison entre la catastrophe écologique de la mine brésilienne présentée par le collectif « Or de question » et le projet de la Montagne d'or. Les questions déjà abordées à Saint-Laurent l'ont été de nouveau à Cayenne. Des enjeux supplémentaires ont cependant été soulevés : la question de l'énergie, celle des risques liés au conditionnement et au transport des matières dangereuses, les quantités de matières dangereuses et d'hydrocarbures mobilisés, la prise en compte du changement climatique et la compatibilité avec une politique de développement durable, les atteintes à la biodiversité avec les notions de « bio-pillage » et de « bio-vol », présentées comme figurant dans le droit international, plus généralement enfin la mise en cause de ce mode de développement : **« Vous êtes des assassins du développement durable et solidaire »,** a dit un participant, **« L'extraction de l'or est une industrie obsolète, on table sur une industrie du siècle dernier ».**

En réponse à cette remarque un intervenant a pris la parole : **« Beaucoup de personnes sont intervenues mais personne n'a encore la solution au véritable problème de la Guyane qui est l'emploi. Si vous avez des solutions à proposer, il faudrait peut-être en parler. »**



## 2 LES ENSEIGNEMENTS DU DÉBAT

Enfin, l'actionnariat de la compagnie minière et la gouvernance du projet ont été largement abordés avec la suggestion, contestée par une majorité d'opposants, de créer une société d'économie mixte permettant aux Guyanais de garder la maîtrise du projet et de bénéficier davantage de ses retombées économiques. Le coût pour les finances publiques, qui a également fait l'objet d'interventions, sera abordé ensuite lors de chaque réunion ou presque.

Un participant, qui n'était pas parvenu à se faire donner la parole, l'a prise d'autorité pour défendre le projet alors que les esprits s'étaient échauffés, déclenchant des réactions d'agressivité. Une échauffourée s'en est ensuivie qui a conduit le président à lever la séance.

À chaque étape suivante du débat, une partie importante de l'assistance commune à ces deux réunions générales continuera d'être présente.

Les trois réunions de proximité tenues à Awala-Yalimapo, Apatou et Mana, ont également reçu une assistance relativement fournie avec respectivement 125, 80 et 140 participants.

Celles d'Awala et d'Apatou se sont déroulées dans un climat très différent des précédentes, calmement dans les deux cas avec toutefois une attitude peu favorable au projet à Awala, davantage à Apatou. Les jeunes autochtones ont fait une brève manifestation, pacifique, en fin de séance à Awala, qui a conduit à lever la séance. La présence des maires et de chefs coutumiers a joué sans nul doute un rôle dans la bonne tenue des débats.

Les élus d'Apatou ayant refusé que soit projeté le film présenté par « Or de question », tout en proposant qu'une réunion spécifique lui soit consacré, la commission a estimé ne pas devoir passer outre ce refus par respect pour les responsables de la commune qui l'accueillait.

La troisième réunion de proximité, tenue à Mana, a connu des incidents à la suite d'une intervention exprimée en termes assez violents d'un opposant auquel il a fallu couper le micro, lequel n'en fut pas moins soutenu par une salle très hostile. Une autre intervention a suivi, achevant d'exaspérer le maître d'ouvrage, se concluant par une chanson reprise en chœur. Le débat a pu toutefois reprendre dans des conditions acceptables mais les éventuels partisans n'ont plus osé prendre la parole. Pour finir un salarié

de la compagnie minière a vivement interpellé les opposants qui l'ont hué en retour, la réunion s'achevant dans une relative confusion.

### **Les ateliers thématiques : une ambiance plus calme et plus productive ayant permis d'approfondir les aspects les plus controversés du projet**

Six ateliers thématiques au total ont été organisés, quatre à Saint-Laurent-du-Maroni et, sur des thèmes en partie identiques, deux à Cayenne. Autant la participation aux deux premiers ateliers est restée relativement forte, dans la foulée des réunions générales d'ouverture, avec 80 personnes à Saint-Laurent et 117 à Cayenne, autant cette participation s'est tassée par la suite aux environs d'une cinquantaine de participants, descendant même à 35 pour l'atelier de Saint-Laurent-du-Maroni portant sur les effets économiques du projet.

Ces ateliers – tel était bien du reste leur raison d'être – se sont révélés plus propices que les réunions générales à l'approfondissement des sujets de préoccupation les plus importants du public : les risques, l'environnement, l'emploi, les effets économiques.

L'assistance, quoique plus réduite, a posé de nombreuses questions, souvent très pertinentes. Les experts désignés par la Cndp, l'un sur la cyanuration, l'autre sur l'hydrogéologie, ont apporté des éclairages qui ont pu décevoir quelques-uns mais que beaucoup, si l'on en juge par les réactions, semblent avoir estimé utiles.

Force est de mentionner qu'il a fallu beaucoup insister pour obtenir la participation de certains des services de l'État à Saint-Laurent-du-Maroni, cette remarque ne valant pas pour la DEAL et, s'agissant des aspects archéologiques, pour la DAC.

La DIECT et la RSMA pour les questions d'emploi et de formation ont également apporté leur contribution. Il fut impossible en revanche d'obtenir la participation d'EDF Guyane sur le volet énergie.

À l'exception notable du maire de Saint-Laurent-du-Maroni, venu sans s'annoncer à l'atelier sur l'emploi où il a pris la parole lorsqu'elle lui a été donnée sur sa demande, aucun élu n'a participé aux ateliers, ce que des participants ont à diverses reprises relevé.

### Une rencontre sans la présence du maître d'ouvrage, qui crée la polémique

La Cdpd avait prévu une rencontre avec des chefs coutumiers à Village Pierre, village amérindien situé sur le territoire de la commune de Saint-Laurent-du-Maroni, à l'invitation du chef de ce village, Julien Pierre. Ce dernier avait demandé qu'aucune force de l'ordre ne soit présente, ce que la Cdpd avait accepté. Le maître d'ouvrage n'a pas souhaité venir, donnant pour motif que la réunion ne se tenait pas en présence de l'ensemble des chefs coutumiers, bushinenges inclus, et en terrain neutre – et peut-on penser sécurisé –, à la sous-préfecture par exemple.

Les Amérindiens présents se sont sentis humiliés et ont fait connaître leur mécontentement par des chants et des danses au demeurant pacifiques. Un tour de table des quelques chefs qui étaient venus – les plus proches, les autres ne s'étant pas déplacés du fait de l'absence du maître d'ouvrage – a pu tout de même avoir lieu.

En soirée, une délégation de 25 personnes est venue interpellé la compagnie minière lors du déroulement de l'atelier portant sur l'environnement, non sans avoir d'abord attendu patiemment et en silence que l'orateur qui parlait à leur arrivée – l'expert du BRGM sur l'hydrogéologie – ait achevé son propos.

Pendant tout le reste du débat, tant les représentants des Amérindiens que l'ensemble des opposants au projet n'ont eu de cesse de rappeler cet incident et de condamner le comportement du maître d'ouvrage, comportement que la Cdpd ne peut elle-même qu'estimer très regrettable.

### Des auditions sans présence du public avec deux rassemblements en marge des rendez-vous

Vingt-neuf auditions de représentants d'institutions, collectivités et associations diverses ont été réalisées, réparties entre Saint-Laurent-du-Maroni et Cayenne.

Ces auditions ont permis à celles-ci, à travers un représentant librement choisi par chacune, de s'exprimer une dernière fois de manière plus développée et plus synthétique que dans le feu des réunions ou qu'à travers des contributions mises en ligne sur la plateforme participative. Alors qu'elle envisageait initialement de rendre ces auditions publiques, la commission a décidé qu'elles se tiendraient à huis clos, en la seule présence des personnes

auditionnées, devant la crainte, compte tenu de la façon dont s'étaient déroulées plusieurs réunions publiques, que certaines personnes fussent empêchées de s'exprimer.

Du reste, pendant que se déroulaient les auditions, des manifestants se sont rassemblés place des Palmistes à Cayenne et, de façon beaucoup plus bruyante à Saint-Laurent-du-Maroni, devant le lieu de l'audition dont plusieurs personnes ont cherché à franchir le seuil.

Une date limite d'inscription avait été fixée, qui a été dans l'ensemble respectée, sauf par la Collectivité territoriale de Guyane qui, alors que des contacts avec elle avaient eu lieu en temps utile à cette fin, a désigné tardivement la personnalité qu'elle souhaitait voir auditionnée, en la personne de Philippe Chalmin, chercheur du Cercle Cyclope auquel elle avait passé commande d'une étude économique sur le projet. La défection de deux personnes a permis à la commission d'accepter néanmoins, à la dernière minute, l'audition de M. Chalmin, ce qui n'est pas allé sans susciter par la suite une polémique sur ce qu'une personne – qui sans doute voyait d'un mauvais œil la possibilité pour l'intéressé de présenter ses arguments – a considéré comme un passe-droit. La commission avait de façon générale choisi de gérer soupagement, ce qu'elle a fait au bénéfice d'autres participants dont le plaignant, les règles fixées par elle. Seule une autre personne s'est présentée tardivement, qui s'est vue faire une proposition analogue à laquelle elle n'a pas donné suite, ce qui permet d'affirmer qu'en définitive aucune demande d'audition n'a été refusée sans appel.



→ Michel Therese, chef coutumier d'Awala



### L'expression du public via internet

#### **Le débat en ligne : un espace ayant donné lieu à de nombreux avis et à des questions précises, auxquelles le maître d'ouvrage s'est efforcé de répondre**

L'opportunité du projet de la Montagne d'or a été âprement discutée par les participants au débat en ligne.

Les soutiens, plus nombreux que dans le cadre des séances publiques où leur expression s'est avérée difficile, ont rappelé fréquemment les difficultés sociales que connaît le territoire, que le projet est selon eux susceptible de contribuer à résoudre en permettant de rendre la Guyane plus indépendante de la métropole. Autre argument avancé : la création du site minier permettrait de lutter efficacement et durablement contre l'orpaillage illégal perçu comme un véritable fléau, tant d'un point de vue environnemental que social.

À l'inverse, de nombreux participants ont exprimé leur opposition au projet, parfois avec véhémence, en raison de son impact environnemental jugé trop important, que minimise le maître d'ouvrage. Ces opposants affirment que le site détruirait des zones de forêt primaire essentielles aux écosystèmes et à la lutte contre le réchauffement climatique et aurait des effets dévastateurs sur la biodiversité. Ils soulignent que ce projet, parfois jugé contraire aux engagements internationaux de la France, notamment aux objectifs de la COP 21, ne constitue pas un moyen de lutter contre l'orpaillage illégal.

Certains critiquent des pratiques prêtées à la compagnie minière et à ses actionnaires, suspectés de n'être intéressés que par la recherche de profits.

Les risques liés au projet et leur gestion par la compagnie minière ont également été largement abordés, plusieurs internautes craignant qu'une rupture de digue n'ait des répercussions considérables sur l'environnement et les populations locales, sujet qui a suscité des questions parfois très techniques auxquelles la compagnie minière a répondu du mieux qu'elle a pu, sur les procédés d'extraction de l'or auxquels elle compte faire appel, les infrastructures du site minier (digues, géomembrane) et les mesures de contrôle et de suivi qui seraient mises en œuvre.

Il en a été de même pour un autre sujet d'inquiétude que constitue le transport de produits dangereux et toxiques, et le risque d'accident qui lui est lié.

Des interrogations s'expriment sur les aménagements nécessaires à la mine notamment en matière d'infrastructures énergétiques et routières ainsi que sur le fonctionnement de celle-ci pendant et après la période d'exploitation.

Le coût du projet et la façon dont il sera financé ont appelé diverses questions. Certains soulignent que le projet, quoique privé, bénéficierait de soutiens publics importants qui seraient mieux employés autrement, cependant que le maître d'ouvrage conteste l'existence de soutiens spécifiques pouvant être réaffectés.

Quelques messages portent sur le débat public lui-même : organisation des rencontres, plateforme participative, rôle de la commission particulière du débat public.

Certains s'interrogent sur les suites qui seront données au débat et proposent l'organisation d'un référendum pour décider de l'avenir du projet. D'autres, farouchement opposés au projet, appellent à la création d'une « Zone à Défendre ».

#### **Les cahiers d'acteur et les contributions**

Seize cahiers d'acteurs ont été rédigés par quatorze contributeurs, France Nature Environnement (FNE) et Guyane Nature Environnement (GNE) s'étant exprimées à plusieurs reprises. Une quinzaine de contributions, allant plus loin que de simples avis, ont en outre été adressées à la plateforme participative.

La plupart des contributions et cahiers d'acteurs traduisent de manière synthétique des avis déjà exprimés par leurs auteurs lors des réunions publiques. Toutefois certains textes émanent d'institutions ou de responsables qui n'ont pas pris la parole par ailleurs.

Quatre cahiers d'acteurs et cinq contributions, représentant un peu moins du tiers du total, expriment des positions en faveur du projet. Cette proportion minoritaire est néanmoins nettement plus importante que ce qui a pu être constaté dans les propos tenus en réunion ou exprimant un avis sur la plateforme participative.

Si ces cahiers d'acteur et contributions font apparaître peu d'arguments nouveaux pour ou contre le projet, ils ont été pour leurs auteurs l'occasion d'en développer certains. C'est ainsi que les arguments portant sur la biodiversité, qui n'avaient été abordés qu'assez succinctement lors des débats en réunion, sont particulièrement développés dans certains cahiers.

Comme lors des réunions publiques, la forme des arguments est davantage celle d'affirmations que d'hypothèses ou de démonstrations. Partant souvent de constats identiques sur notamment la richesse de la biodiversité, l'importance de l'enjeu environnemental ou la situation économique et l'emploi, les auteurs, qu'ils soient en faveur du projet ou opposés à celui-ci, ne leur attribuent pas les mêmes ordres de priorité et en tirent des conclusions pour l'action radicalement opposées.

La plupart des soutiens du projet déclarent la protection de l'environnement comme un enjeu important. Seuls les « Amis de la montagne d'or » la qualifie de prétexte dont se saisissent les opposants. Mais ces soutiens – élus, « grappe ORKIDÉ », Medef notamment – refusent d'opposer développement économique et environnement. Ils font confiance au sérieux et au professionnalisme de la compagnie minière Montagne d'or et à la réglementation applicable pour réduire autant que possible les atteintes aux milieux naturels. Certains, comme la Chambre de commerce et d'industrie de la Guyane, également favorables au projet, demandent néanmoins la mise en place de systèmes certifiés de management de l'environnement.

À l'inverse, FNE et GNE considèrent que, face à la richesse des écosystèmes et de la biodiversité, les mesures de réduction mises en avant par le maître d'ouvrage sont minimales. Elles contestent la valeur des mesures de compensation évoquées dans le dossier du maître d'ouvrage qui, selon elles, ne correspondent pas à la loi sur la biodiversité qui exige une équivalence surfacique et écologique et aucune perte nette d'habitats, d'espèces ou de fonctionnalité.

L'argument selon lequel la Montagne d'or serait une mine responsable, mis en avant par la FEDOMG et l'Alliance des minerais, minéraux et métaux, est contredit par les associations de défense de l'environnement qui considèrent que le développement durable, l'équité en matière de

retombées économiques et le processus participatif dans les prises de décision, qui fondent le concept de mine responsable ne sont pas respectés en l'espèce.

Pour l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et l'association KWATA, membre de celle-ci, le projet va à l'encontre des engagements internationaux de la France sur l'environnement et les droits humains et est incompatible avec les engagements de la COP 21, l'Agenda 2030 sur le développement durable et la déclaration de Stockholm adoptée lors de la conférence des Nations Unies pour l'environnement.



Ces arguments sont repris par l'association Kulalasi qui met en cause la philosophie générale du projet qui, pour elle, privilégie le profit au détriment des ressources naturelles. Cette association rappelle le principe de consentement préalable figurant dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et considère que le projet est en désaccord complet avec les accords de Cayenne et la restitution de 400 000 ha de terres ancestrales que demande le peuple Kali'na. Le Front commun des Peuples premiers de Guyane souligne ce qu'il considère comme un mépris des droits de citoyens français.

Concernant les risques que pourrait engendrer la mine, la Chambre de commerce et d'industrie de Guyane demande que, comme pour l'environnement, le maître d'ouvrage s'engage dans un dispositif certifié de management de la sécurité. La FEDOMG accuse de son côté les opposants d'alimenter par des propos alarmistes des peurs injustifiées.



## 2 LES ENSEIGNEMENTS DU DÉBAT

En revanche, la presque totalité des auteurs des cahiers d'acteurs et des contributions défavorables au projet, à commencer par le collectif « Or de question » et le réseau NEMO (« Non à l'exploitation de la Montagne d'or »), expriment leur inquiétude face aux risques de pollution accidentels et irréversibles « connus et inacceptables » qu'ils considèrent minimisés par le maître d'ouvrage.

Comme lors des auditions et de la table ronde organisée par Radio Peyi, les milieux économiques liés à l'extraction minière ont mis en avant l'intérêt au plan national et au plan local de l'extraction de l'or : réduire notre dépendance face à la Chine qui est le plus gros producteur mondial, exploiter les atouts de la Guyane et faire de ce mode d'extraction l'amorce d'un nouvel essor économique pourvoyeur de richesses et d'emplois. L'Alliance des minerais, minéraux et métaux réfute les arguments selon lesquels le recyclage de l'or suffirait à pourvoir aux besoins de l'industrie et considère qu'exploitation et recyclage sont nécessaires et complémentaires. La Confédération des petites et moyennes entreprises de Guyane, qui fait la même analyse sur l'apport potentiel du projet, présente en outre des propositions d'accompagnement du développement de l'industrie minière en évoquant notamment l'installation en Guyane d'un comptoir d'or et d'une société d'affinage.

Certains, comme M. Léon Bertrand, maire de Saint-Laurent-du-Maroni, considèrent que face à la fragilité de l'économie guyanaise et à la situation de l'emploi, le projet est une réelle opportunité de développement intégré. Dans sa contribution, M. Bertrand dit préférer « **prendre des risques calculés et maîtrisés plutôt que ne rien faire et voir se dérouler une catastrophe humaine avec l'explosion de la délinquance et des mules et de la prostitution** ».

M. Rodolphe Alexandre, président de la Collectivité territoriale de Guyane, dans un courrier adressé à la commission, dit également apporter son soutien à ce projet pour son intérêt économique direct mais également pour son impact sur une structuration à long terme et le désenclavement des communes de l'ouest de la Guyane situées le long du fleuve. Il se dit vigilant sur les aspects environnementaux et le respect des populations concernées.

Le risque de créer des fractures dans la société guyanaise, extrêmement divisée par ce projet, est abordé dans la contribution rédigée par M. Patrick Lecante ainsi que dans le cahier d'acteur du réseau « NEMO ».

Un cahier d'acteur, d'une connotation nettement politique, ne traite qu'à la marge du projet en tant que tel. Sans rejeter le principe de l'exploitation de l'or y compris dans sa forme industrielle, l'Union des travailleurs guyanais, qui revendique l'autonomie de la Guyane, rejette le projet, dont les fruits échapperaient au territoire, comme colonialiste. Pour elle, il faut préserver la ressource qui pourrait se révéler très utile dans le cadre de la création d'un État autonome.

Enfin le collectif citoyen AZAD (« Amazone à défendre ») se place sur le terrain du modèle économique et social que sous-tend le projet et qu'elle rejette, exprimant sa « **conviction que la Guyane peut devenir un modèle mondial de développement harmonieux, que la Guyane peut être un paradis social, culturel, naturel...** »

### La table ronde sur radio Peyi

La faible présence des représentants du monde économique aux réunions du débat a conduit la Cdpd à prendre l'initiative d'une table ronde sur l'avenir de la filière aurifère en Guyane, afin de situer le projet dans un contexte socio-économique plus large. Elle s'est adressée pour ce faire à Radio Peyi, qui a accepté d'inscrire cette table ronde dans le cadre de son émission « Le Grand Forum » animée par Gilles Vernet, le 15 juin 2018.

La composition de la table ronde n'alla pas sans difficultés. La Collectivité territoriale, sollicitée pour sa vision d'ensemble, a fait le choix de se faire représenter par M. Philippe Chalmin, expert en économie des ressources naturelles, qu'elle désignera également pour les auditions réalisées par la Cdpd pour clôturer le cycle des réunions. Séjourant sur le territoire guyanais pour la première fois pour présenter son étude sur l'économie du projet, celui-ci ne dissimula pas qu'il ne pourrait s'exprimer que sur les aspects économiques généraux du sujet, notamment l'utilisation de l'or dans le monde, sa connaissance du contexte local étant limitée. La table ronde s'est vue ainsi privée de la contribution qu'aurait pu apporter la Collectivité territoriale.

Le président de l'Association des maires de Guyane, M. David Riché, qui avait accepté l'invitation, s'est désisté au dernier moment. La présence d'un acteur important de la scène politique locale, de surcroît représentant des maires, aurait permis là encore l'apport d'arguments de nature à éclairer le public sur la position des uns et des autres.

Le Collectif « Or de question », sollicité en raison de sa forte mobilisation contre le projet, avait quant à lui décliné l'invitation, estimant inopportun l'élargissement du débat à la question de la filière aurifère dans son ensemble, sur laquelle il ne pouvait être rendu compte d'une position commune de ses membres que réunit avant tout l'opposition au projet de la Montagne d'or. L'association Guyane écologie, membre du collectif, est venue s'exprimer en son nom propre en la personne de M. Michel Dubouillé.

Étaient par ailleurs présents Mme Carole Ostorero, présidente de la Fédération des opérateurs miniers de Guyane, M. Laurent Kelle, représentant l'organisation non gouvernementale WWF et M. Christophe Pierre, représentant la communauté amérindienne.

La table ronde, qui a duré deux heures, a abordé un certain nombre de questions relatives au sujet traité, parmi lesquels l'environnement, l'emploi et les procédés d'extraction de l'or en Guyane. La question de l'orpaillage clandestin a amené certains des participants à mettre en cause l'État, manquant selon eux à ses devoirs sur ce sujet.

Aucun des participants ne s'est déclaré opposé à la filière artisanale légale, sous réserve que soient trouvées des solutions pour que les opérateurs soient en capacité de réhabiliter les sites après exploitation. WWF, sans perdre de vue sa mission de protecteur de l'environnement, travaille dans ce sens avec les regroupements miniers.

Si ce mode d'exploitation local de l'or n'est pas critiqué, il n'en va pas de même du mode industriel envisagé avec le projet de la Montagne d'or que beaucoup, qui le jugent démesuré, ne veulent pas voir devenir le fer de lance de l'économie guyanaise, laquelle ne peut se diversifier à n'importe quel prix, l'arrivée de capitaux étrangers sur le territoire étant en outre perçue par eux négativement.

Mme Carole Ostorero a précisé quant à elle que la filière devait se professionnaliser, cela n'étant possible que moyennant l'apport de savoir-faire et de capitaux extérieurs sans lesquels le bond technologique espéré ne pourra se produire. L'attractivité du territoire à développer pour permettre cet apport passe pour elle par la qualification du capital humain de la Guyane qui exige la mise en place de filières de formation de nature à lever les incertitudes d'investisseurs potentiels.

Pour M. Philippe Chalmin, l'industrie aurifère ne saurait prétendre assurer seule le développement d'un territoire. Il revient aux politiques d'agir en mettant en place un fonds de développement, que peuvent contribuer à alimenter les retombés de cette industrie, en vue du financement d'investissements structurants.

Malgré ses imperfections, cette table ronde a contribué à enrichir le débat, faisant mieux apparaître les différences de position à l'égard de la filière aurifère en fonction des modes d'exploitation mis en œuvre, l'opposition au projet n'impliquant pas nécessairement un refus d'exploiter l'or. Nous reviendrons sur cette question.





## LES ASPECTS AYANT SUSCITÉ LE PLUS D'INTERVENTIONS ET DE QUESTIONS

### Un constat partagé sur l'urgence de la situation économique de la Guyane mais des antagonismes quant aux moyens d'y remédier : réponse à court terme ou à moyen et long terme

Au cours des débats, nul n'a contesté que la situation économique de la Guyane soit préoccupante.

Les chiffres que la direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIECCTE) et Pôle emploi Guyane ont produits au cours du débat, sur le niveau de l'emploi et sur celui du chômage donnent la mesure de cette situation. Le taux de chômage moyen, qui tourne depuis une dizaine d'années autour de 22 %, masque des disparités d'est en ouest et selon l'âge. Ce taux dépasse 35 % à Saint-Laurent-du-Maroni. 48 % des actifs de moins de 25 ans sont chômeurs. Cela sans compter un important « halo du chômage » constitué de personnes non inscrites comme demandeurs d'emploi. Plus d'un actif sur trois est d'origine étrangère.

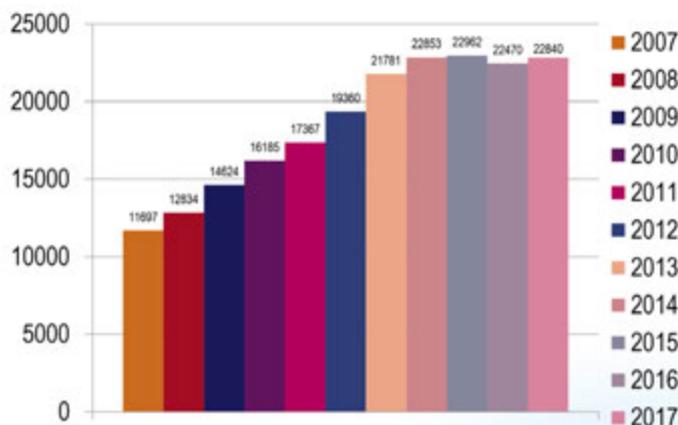


→ François DUMORA, Pôle Emploi

Plus de la moitié des emplois sont offerts par les administrations publiques, l'enseignement et les secteurs de la santé et de l'action sociale. L'infrastructure industrielle est faible. Des efforts sont entrepris mais qui n'ont pas permis mieux, en dépit de la croissance économique, qu'une relative stabilisation du niveau du chômage.

Dans ce contexte très tendu, les opinions divergent sur l'attitude à adopter.

### Guyane / demande d'emploi:



→ Graphique de M. Dumora (Pôle Emploi), atelier du 16 juin à Cayenne



**Un taux de chômage stable à 22 % depuis 10 ans** (grâce à la croissance)

- Population active : + 2,8 % par an :
  - Arrivée des jeunes sur le marché du travail
  - Hausse taux d'activité des femmes
  - Maintien plus long des seniors au travail

Les partisans du projet privilégient dans leur ensemble le court terme: dès lors qu'un investisseur se présente en se proposant d'embaucher un nombre appréciable de Guyanais et que les inconvénients, notamment environnementaux, de l'investissement leur paraissent maîtrisables, ils estiment nécessaire d'accepter cette offre, de ne pas jeter en quelque sorte la proie pour l'ombre.



→ Léon Bertrand, maire de Saint-Laurent

L'audition du maire de Saint-Laurent-du-Maroni, reprenant les propos qu'il avait tenus lors de l'atelier sur l'emploi et la formation du 23 mai 2018 à Saint-Laurent-du-Maroni, donne un parfait exemple de cet état d'esprit. En portant également témoignage ceux du colonel Fontaine qui dirige le régiment du service militaire adapté de la Guyane (RSMA-Gy), lors du même atelier: *« Quand on me parle d'emplois dans 12 ans ou dans 22 ans, vous me permettrez d'être beaucoup plus pragmatique. Mes volontaires – on les appelle les volontaires dans le jargon des RSMA –, ce qui m'intéresse, c'est ce qu'ils deviennent à la fin de ce mois ou en 2019 ou en 2022 ».*



→ Le lieutenant-colonel Fontaine, RSMA-Guyane

Il convient de souligner que, si les partisans du projet sont le plus souvent convaincus de l'intérêt, y compris à terme, d'exploiter les richesses du sous-sol guyanais en développant l'activité minière, à commencer par sa composante principale pour ne pas dire essentielle qu'est l'extraction de l'or, tous les adversaires du projet ne sont pas pour autant hostiles au développement de cette activité ou à tout le moins à sa poursuite. Certains, partisans de l'exploitation artisanale, reprochent au projet sa dimension industrielle ou ce qu'ils décrivent comme sa démesure. Quelques-uns indiquent qu'ils soutiendraient le projet s'il était conduit par la collectivité publique ou si du moins le capital de la société s'ouvrait substantiellement à celle-ci. Nous reviendrons plus loin sur ce sujet controversé de l'avenir de l'activité aurifère et de ses différents modes.

Un internaute affirme ainsi:

**« Comme s'il n'y avait que l'extraction d'or pour donner du boulot! Et l'agriculture alors? [...] »**

Toujours est-il que de nombreux opposants au projet estiment qu'il faut substituer à celui-ci d'autres projets, de nature profondément différente, s'inscrivant dans des perspectives de développement durable de moyen et long terme, dans des domaines variés pour lesquels la Guyane offre des potentialités, comme l'agriculture, l'horticulture, l'agroforesterie, la pêche, l'élevage, les métiers du bois, les énergies renouvelables, le tourisme, etc.

Un internaute affirme ainsi: *« Comme s'il n'y avait que l'extraction d'or pour donner du boulot! Et l'agriculture alors? [...] L'or que je sache ça ne se mange pas. En exploitant seulement 10 km de la bande littorale guyanaise en agriculture "responsable et écologique", on fournirait non seulement du boulot à tout le monde (y compris aux garimpeiros) mais en plus on deviendrait le plus gros fournisseur de fruits et légumes tropicaux de l'Europe. »*

Ces propositions suscitent un certain scepticisme chez d'autres acteurs qui pointent l'absence pour le moment d'investisseurs dans ces domaines tout en estimant qu'il n'y a pas, en tout état de cause, d'incompatibilité. La Fédération des opérateurs miniers de Guyane (FEDOMG) affirme ainsi dans son cahier d'acteurs que la Guyane est dans une



impasse et rappelle, comme le fait également le sénateur Georges Patient dans sa contribution du 5 juillet 2018 au débat public, que les promesses de développement alternatif faites il y a dix ans, lorsqu'a été abandonné le projet minier de Camp Caïman, n'ont pas été tenues

### L'opportunité et les moyens d'une économie s'appuyant sur l'extraction de l'or : des positions très diverses

L'or a été exploité en Guyane de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle à la fin des années 1950. Il l'est de nouveau, après une éclipse relative, depuis la fin des années 1980. Il formerait aujourd'hui, selon le maître d'ouvrage, la deuxième filière industrielle de la Guyane avec, selon la FEDOMG, 500 à 700 emplois directs. Le changement d'échelle que se propose d'opérer le projet de la Montagne d'or conduit inévitablement à s'interroger sur l'opportunité d'une économie s'appuyant sur cette activité de façon prépondérante sachant, au vu du nombre de concessions détenues et pour peu qu'elles soient prolongées, que devraient assez probablement naître d'autres projets similaires.

En 2000, selon le rapport qu'avait remis au Premier ministre Mme Christiane Taubira-Delannon, alors députée, le potentiel d'or primaire en Guyane était encore quasiment intact. Il constituerait, toujours selon ce rapport, l'avenir du secteur aurifère en Guyane, seul l'or secondaire ayant été pour l'essentiel exploité. Cela ne pourrait aller sans la mise en œuvre de méthodes industrielles.

La table ronde organisée le 15 juin 2018, dans le cadre de l'émission « Le Grand Forum » de Radio Peyi, a mis en évidence malgré la défection d'un des participants, l'existence de positions contrastées sur cette question qui divise la société guyanaise.

De nombreuses personnes mettent en cause l'intérêt même d'exploiter l'or, avec pour seul effet de voir grossir la masse déjà présente dans le monde pour l'essentiel sous forme de bijoux et de lingots « dormant dans les coffres des banques centrales », d'autant que le prix à payer en termes d'atteinte à l'environnement et de niveau des risques encourus est considérable. La plateforme participative du débat public comporte ainsi des interrogations sur les besoins en or

de l'économie réelle et plus précisément sur la part des 85 tonnes à extraire qui serait utilisée en médecine ou dans l'industrie notamment de pointe, dont la valeur, voisine de 8 %, a été commentée comme faible.

D'autres, qui peuvent comprendre des opposants au projet non hostiles pour autant à l'orpaillage pourvu qu'il soit légal et entrepris à une échelle raisonnable sans prendre une dimension industrielle, doutent de l'intérêt que peut trouver la Guyane à laisser des étrangers venir prendre « son » or, non sans commettre au passage des dégâts difficiles à réparer.

Pour d'autres enfin, la Guyane doit exploiter toutes ses potentialités et l'or en fait partie. Extraire l'or primaire exige des investissements considérables dont seules, actuellement, des sociétés étrangères sont en mesure de supporter la charge et de garantir financièrement les risques.

De nombreuses discussions portent également sur le cours de l'or et ses fluctuations et les conséquences de celles-ci sur le projet de la Montagne d'or. Tous ne sont pas convaincus de ce que, du fait de ces fluctuations, l'intérêt économique du projet se maintienne. Selon toutefois les soutiens du projet, notamment les auteurs de l'étude économique demandée par la Collectivité territoriale de Guyane au cercle d'économistes « Cyclope », les prévisions faites par le maître d'ouvrage sont réalistes et le projet ne devrait pas connaître de difficultés.

Entre les différents points de vue, il n'y a guère de convergence possible. On peut affirmer cependant que, quelle que soit la position des uns et des autres sur l'orpaillage en tant que tel, ce qui est fondamentalement en cause est sa mise en œuvre par le projet à une échelle industrielle. À cet égard, les décisions que les autorités publiques auront à prendre sur celui-ci impliqueront nécessairement, au-delà de lui, la prise d'une option sur un modèle de développement.

## Des antagonismes irréconciliables sur l'échelle industrielle du projet

Le changement d'échelle qu'à travers son projet se propose d'opérer la Compagnie minière Montagne d'or, dans un pays où l'extraction de l'or, bien que très ancienne, est le fait d'artisans et de petites entreprises, est pour tous un enjeu majeur.

Ce changement a des effets sur les surfaces impactées, sur l'environnement, sur l'économie, sur l'aménagement du territoire, sur les modes de gouvernance et de financement des projets et plus généralement sur les perspectives d'avenir de la filière aurifère. Toutes ces questions ont été abordées au cours du débat et ont fait apparaître des divergences d'analyse très profondes.

### La dimension de la mine

Première caractéristique de ce projet industriel, sa dimension a été l'objet de très nombreuses interventions, certains considérant que cette « méga-mine » serait une folie, d'autres au contraire y voyant le symbole d'une ambition pour le développement industriel de la Guyane.

C'est surtout la dimension de la fosse qui a focalisé l'attention. Pour la majorité des participants, il était difficile de se représenter une fosse de 2,5 km de long, 400 m de large et 120 m de profondeur moyenne, cette dernière dimension

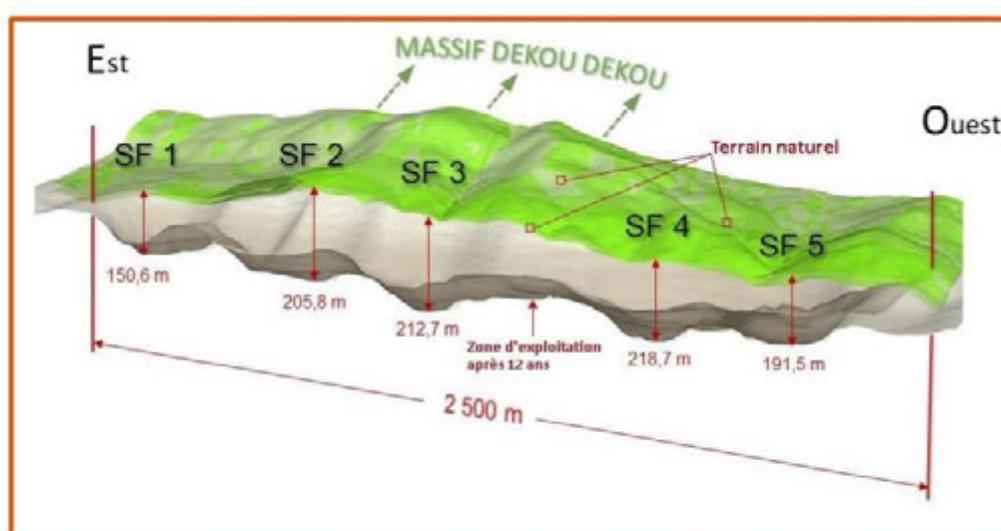
ayant fait l'objet de nombreuses interrogations : ramenée de 400 m dans des documents produits avant le débat, à 120 m de profondeur moyenne selon le maître d'ouvrage lors des réunions, cet aspect du projet n'a pas été totalement éclairci aux yeux du public.

La notion de profondeur moyenne n'est pas très adaptée à la configuration d'un site dont les deux flancs ont des caractéristiques très différentes. La fiche technique produite par la compagnie minière n'a pas éteint la polémique, certains mettant l'accent sur les 320 m figurant sur les schémas.

Par ailleurs les explications portant sur la différence entre « réserve » qui correspond à ce qui est exploité, soit sur une moyenne de 120 m de profondeur, et « ressource » qui représente la totalité de la profondeur du gisement potentiel, soit 400 m, sont difficilement compréhensibles par le public.

Cela a fait craindre à certains et espérer à d'autres que cette mine ne soit que la première étape d'un projet plus ambitieux. Cette hypothèse a d'ailleurs été confirmée en toute fin de débat par le président de la compagnie minière :

*« On a 85 tonnes de réserve et 150 tonnes de ressource. Les douze ans sont calculés sur les 85 tonnes de réserve. On comprend bien que comme on a la ressource qui va bien au-delà, nous envisageons une exploitation qui durera bien au-delà des douze années »* (Cayenne, le 16 juin 2018).



Coupe 3D longitudinale est-ouest de la fosse minière du gisement de Montagne d'Or après 12 ans d'exploitation

→ Fiche thématique de la CMO du 20 mai 2018 sur la profondeur de la fosse minière



## 2 LES ENSEIGNEMENTS DU DÉBAT

Pour illustrer l'aspect dimensionnel du projet, WWF a choisi de comparer le volume de la fosse à celui du Stade de France, lequel serait 32 fois plus petit. Ces références, pour spectaculaires qu'elles soient, n'étaient pas nécessairement très parlantes pour une partie du public et il est regrettable que le maître d'ouvrage ait refusé de satisfaire à une demande de comparaison de la surface de l'installation minière avec des espaces connus du public comme le bourg d'Awala, préférant prendre des exemples plus éloignés et moins aisément comparables comme l'aéroport Felix Éboué à Cayenne.

Pour tenter de relativiser le « gigantisme » de son projet, la compagnie minière a précisé que l'emprise totale au sol de la mine était de 882 hectares<sup>1</sup> et a affirmé que, dans la catégorie des mines de taille industrielle dans laquelle elle se situait, elle était d'envergure moyenne. À titre d'exemples, l'exploitation minière de KGCM à Kalgoorlie-Boulder, dans l'Ouest australien, couvre une superficie de 3 506 hectares et la mine de Merian au Suriname, plus proche, a une emprise au sol de 4 965 hectares.

L'industrialisation et le traitement par cyanuration a l'avantage, ajoute-t-elle, pour une même quantité d'or extrait, de réduire les surfaces impactées en permettant d'extraire autour de 90 % de l'or primaire contenu dans la roche contre 35 % pour l'exploitation alluvionnaire.

Des participants au débat public ont demandé pourquoi l'entreprise proposait un projet d'une pareille envergure au lieu de se contenter, même pour une mine industrielle, d'une exploitation de taille raisonnable, quitte à procéder par étapes.

Selon le maître d'ouvrage, plusieurs facteurs entrent en ligne de compte dans le dimensionnement de la fosse :

- le code minier oblige à exploiter la totalité des réserves minérales faisant l'objet d'un permis d'exploitation. Les infrastructures du projet ont été pensées pour répondre à cet impératif<sup>2</sup> ;
- l'importance des réserves minérales à exploiter contribue à déterminer la faisabilité du projet aux yeux de ses financeurs potentiels, qu'établit une étude dite « étude

de faisabilité bancaire » (Bankable Feasibility Study), laquelle prend en considération différents paramètres parmi lesquels les besoins de financement des études préalables indispensables pour définir le projet (environnement, archéologie, géologie, risques), les dépenses prévues tout au long de la vie du projet (salaires, produits consommables, électricité, impôts et taxes, etc.), le retour sur investissement des actionnaires, etc.

Le niveau des investissements nécessaires pour exploiter une surface moindre ne se trouvant pas réduit à due proportion, le projet trouve son équilibre financier en raison notamment de sa taille.

Cette dimension du site minier que le maître d'ouvrage dit avoir optimisée est apparue comme une donnée de base, non comme un paramètre susceptible d'évoluer, d'être réduit ou encore de donner lieu à un phasage du projet, lequel aurait permis de confirmer la pertinence des dispositifs de sécurité qui n'ont cessé d'être mis en question pendant tout le débat en réunion comme sur la plateforme participative.

La mise en œuvre des principes qui gouvernent la notion de « mine responsable » est de nature, aux yeux de la compagnie minière, à répondre aux interrogations et inquiétudes que fait naître le gigantisme du projet. Il n'existe pas de définition internationalement reconnue de ce concept mais il s'agit de mettre en œuvre des bonnes pratiques industrielles, environnementales et sociales, ce à quoi s'emploient toutes les mines de « Nordgold ». À ce titre, la compagnie Montagne d'Or s'engage à « établir de bonnes relations basées sur le respect mutuel, la communication ouverte et l'inclusion de toutes les parties prenantes, l'honnêteté, la pleine divulgation de l'information et la transparence des processus d'exploration et d'exploitation minière. »

Cette notion se heurte cependant au scepticisme de beaucoup d'intervenants qui doutent que le maître d'ouvrage aille réellement au-delà des exigences légales qui s'imposent à lui et de la qualité des références mondiales qu'il invoque : « Comment Montagne d'Or peut-elle prétendre faire un exemple de mine responsable en Guyane alors que [...] ses principaux actionnaires profitent à longueur de temps des carences législatives des pays du sud où ils développent traditionnellement leurs activités ? »

1 Le site minier occupe 800 ha mais nécessite 882 ha de défrichement

2 Observons que l'auteur de l'expertise sur la cyanuration demandée par la Cndp, M. Pol Urien, note que : « Certains éléments [...] mériteraient d'être développés dans le dossier de présentation, comme par exemple la notion de réserves exploitables économiquement versus réserves géologiques existantes pour justifier l'adaptation de la taille et profondeur de la fosse d'extraction au minerai économiquement rentable. »

En réponse à une question portant sur la façon dont la compagnie minière, pour obtenir le « permis social d'exploiter » attaché à la notion de « mine responsable », compte emporter l'adhésion de tous les acteurs, la compagnie dit partager la conviction que l'acceptation sociale est essentielle à la réussite d'un projet minier et que son objectif est bien d'associer toutes les parties prenantes à l'élaboration du projet pour obtenir l'adhésion la plus large possible.

Une autre forme d'inquiétude vient de ce que des projets miniers analogues pourraient se développer en Guyane si le projet de la Montagne d'Or venait à se réaliser.

On trouve sur la plateforme participative du débat le commentaire suivant : « C'est affiché clairement dans l'argumentaire de la Compagnie Montagne d'Or : la création d'emplois temporaires sur le projet Montagne d'Or pourra aboutir à un pool de personnes formées qui pourront participer à d'autres projets éventuels de mine industrielle en Guyane. »

Personne ne vient contredire les hypothèses émises en ce sens, au demeurant vraisemblables dès lors que le projet de la Montagne d'or s'inscrit dans une perspective d'exploitation des ressources minières du territoire.

Aux interrogations exprimées, il n'a pu qu'être répondu que les projets de même nature feraient à leur tour l'objet de procédures de concertation ou de débat public, à l'instar de celles suivies pour le projet de la Montagne d'Or.

### Un projet du passé ou un projet d'avenir?

Les deux thèses se sont affrontées. Pour les opposants au projet et en particulier ceux qui souhaitent un ralentissement voire un arrêt des industries minières, ce projet date du siècle dernier, à une époque où l'on était moins conscient des limites d'une surexploitation des ressources naturelles non renouvelables, de l'urgence d'une réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre et de la préservation de la biodiversité. Pour eux, l'ère du « tout croissance » est finie et ce projet va à l'opposé des engagements des accords de Paris pris à l'issue de la COP 21.

Ce n'est pas un projet de développement durable mais au contraire un projet de développement éphémère, limité dans le temps et épuisant les ressources naturelles. Pour les opposants au projet, nous l'avons déjà dit précédemment, l'avenir de la Guyane est dans le développement d'activités pérennes comme l'agriculture qui lui assurerait une autosuf-

finance alimentaire, les industries du bois et l'écotourisme. Pour les soutiens du projet, le projet de la Montagne d'or est au contraire un projet pionnier, l'amorce d'un essor industriel de la Guyane qui souffre de la faiblesse du développement d'activités du secteur secondaire. Le projet de la Montagne d'or en annoncerait d'autres de grande ampleur ou aurait ses propres prolongements. Il contribuerait à affranchir la Guyane de sa dépendance économique vis-à-vis de la métropole.

### Un projet structurant ou au contraire destructeur pour l'ouest guyanais?

Là aussi, ce qui apparaît comme un atout à certains constitue un danger pour les autres. Pour certaines personnes favorables au projet, un investissement de cette importance aurait des effets structurants pour l'ouest guyanais en créant ou en accélérant la réalisation d'infrastructures. C'est ainsi qu'a été évoquée la possible création d'un port à Saint-Laurent-du-Maroni qu'accéléraient les besoins d'approvisionnement de la mine, sans toutefois que cela ait été confirmé par les autorités compétentes.

Le renforcement de la route entre Saint-Laurent et la croisée d'Apatou apparaît également aux soutiens du projet comme une opportunité pour ouvrir de nouveaux espaces pour des activités agricoles, artisanales ou touristiques, ce qu'à l'inverse redoutent les opposants au projet et les défenseurs de la forêt qui voient là un risque accru d'urbanisation sauvage et de déforestation. Au demeurant un certain flou persiste sur le niveau d'aménagement de la desserte reliant Saint-Laurent au futur site minier<sup>3</sup>.

Dans la mesure où par ailleurs la portion de piste entre la croisée d'Apatou et le site minier aurait un statut privé pendant toute la durée d'exploitation, elle ne pourrait avoir d'effet sur l'aménagement du territoire qu'au-delà d'une quinzaine d'années et même davantage si le projet devait connaître un prolongement comme l'envisage la compagnie minière.

<sup>3</sup> Le président de la compagnie minière a d'abord parlé de route (réunion de Saint-Laurent du 3 avril) mais ce propos semble avoir été démenti par la suite où il n'a plus été question que de piste, ce qui est d'ailleurs plus cohérent avec les coûts prévisionnels figurant dans le dossier du maître d'ouvrage.



### Un projet qui « échapperait » à la Guyane

Au-delà de la volonté très revendiquée par les responsables élus et de nombreux participants au débat de rester les maîtres de la décision concernant ce projet, son portage a fait l'objet d'interventions et cette question est probablement la seule où certains partisans et certains opposants se sont retrouvés. Que l'on soit pour ou contre, le fait que ce projet ne soit pas « guyanais », c'est-à-dire conçu, porté et financé par des Guyanais, mais initié par une société qui bien que de droit français est la propriété d'actionnaires étrangers, est assez généralement mal vécu.

Le sentiment que la richesse du pays échappe aux Guyanais a conduit de nombreux participants à parler de pillage et certains à qualifier le projet de « colonialiste ». Il a semblé émerger du débat l'idée que, pour certains, le projet serait plus acceptable s'il était au moins majoritairement guyanais. En effet, pour ces personnes non radicalement opposées à la mine, les retombées pour le territoire seraient

beaucoup plus importantes et les garanties en matière environnementales et sociales plus solides. La création d'une société d'économie mixte a été évoquée à plusieurs reprises sans créer une adhésion

« Pour financer 780 millions il faut quand même avoir les moyens. Combien d'entreprises en Guyane ont une capitalisation qui leur permet d'emprunter demain en banque 780 millions d'euros? Je crois qu'il n'y en a pas »

Pierre Paris, à Cayenne le 16 juin 2018

générale, la plupart des opposants au projet considérant qu'il y a mieux à faire avec les fonds publics.

Seules quelques personnes se réjouissent de l'intérêt porté par des multinationales à la Guyane. Pragmatique, le président de la compagnie minière, tout en indiquant ne pas être opposé à l'entrée de la Collectivité territoriale de Guyane, qui en a émis l'hypothèse, au capital de la société, considère qu'il n'existe pas d'autre possibilité de réaliser un tel investissement :

« Pour financer 780 millions il faut quand même avoir les moyens. Combien d'entreprises en Guyane ont une capitalisation qui leur permet d'emprunter demain en banque 780 millions d'euros? Je crois qu'il n'y en a pas » (Cayenne, le 16 juin 2018).

### L'apport controversé du projet à la lutte contre l'orpaillage illégal

La question portant sur le point de savoir si le projet faciliterait la lutte contre l'orpaillage illégal ou au contraire favoriserait celui-ci, a donné lieu à des affirmations radicalement opposées.

Des partisans du projet ont affirmé sur la plateforme participative du débat que non seulement le projet serait moins destructeur que l'orpaillage illégal mais qu'il permettrait même de lutter contre cette pratique. Ils considèrent que l'amélioration de l'accès à la forêt et l'existence d'une base logistique faciliteraient le travail des forces de l'ordre.

Le dossier du maître d'ouvrage comporte lui-même des allégations en ce sens ainsi que le rapport produit par le cercle Cyclope à la demande de la Collectivité territoriale de Guyane.

La compagnie minière Montagne d'or affirme en substance au soutien de cette position, que des zones actuellement victimes de l'orpaillage illégal se situent dans les mêmes zones que celles de son projet. Si celui-ci se poursuit, ces zones deviendront des zones d'occupation légale.

Par ailleurs, la transformation de la piste Paul Isnard permettrait d'atteindre plus facilement des zones victimes d'orpaillage illégal actuellement d'accès difficile et ainsi de mieux les contrôler. Elle fait également valoir que dans la mesure où la presque totalité de l'or présent dans la roche devrait être extrait, les orpailleurs illégaux n'auraient aucun intérêt à tenter d'extraire ce qui ne l'aurait pas été comme c'est le cas dans l'exploitation alluvionnaire où les efforts de réhabilitation des sites sont anéantis par les « garimpeiros ».

À l'inverse, si le projet ne se fait pas, la zone risque de devenir tout entière la proie d'orpailleurs clandestins, le potentiel pour les garimpeiros étant énorme selon des intervenants qui évoquent les suites de l'arrêt d'autres mines comme celle de Dorlin en Guyane.

À l'inverse, pour les opposants au projet, celui-ci n'aura que peu d'impact sur l'orpaillage illégal. Le fait, dit en substance un commentaire, qu'une compagnie exploite une mine sur un site ne change rien au fait que « des Brésiliens continuent de gratter le sol et déverser du mercure ailleurs ». Au mieux, dit un autre commentaire, « **en faisant confiance à la compagnie Montagne d'or, il y aura un déplacement des activités illégales sur des parties non utilisées actuellement et donc intactes de la forêt.** »

Certains soutiennent même que la mine légale attire dans ses environs immédiats des orpailleurs illégaux qui cherchent l'or là où il est et profitent des infrastructures mises en place et n'endiguent en rien le flux des garimpeiros, lequel doit être traité en liaison avec les pays frontaliers, Suriname et Brésil.

Même certains défenseurs du projet disent ne pas se faire d'illusion. Ainsi le sénateur de la Guyane, M. Georges Patient, affirme-t-il dans sa contribution au débat :

**« Le projet de CMMO ne réglera pas le fléau que représente l'orpaillage clandestin. Dire le contraire serait faire preuve de naïveté. Par contre, le développement économique, la formation de la jeunesse, ce sont autant de chances que nous mettons de notre côté pour saper les bases des filières de soutien et d'approvisionnement des chantiers illégaux. »**

L'absence de données réellement fiables n'a pas permis d'éclairer le débat et de dépasser des positions faiblement étayées de part et d'autre. La question, qui n'a pas plus que d'autres à être tranchée sur le fond par la commission particulière, reste ainsi ouverte.

## **Les impacts environnementaux du projet et la demande récurrente de l'étude d'impact.** L'inquiétude sur les effets du projet sur la santé et les interrogations sur le recours au cyanure. Les doutes sur la sécurité des dispositifs présentés. Les risques industriels et leur gestion : une préoccupation majeure et des réponses différées

La question des impacts possibles de la mine sur son environnement immédiat et sur le territoire plus large de la Mana suscite une réelle inquiétude.

Cette question a été abordée par les participants sous deux angles étroitement liés : d'une part, l'impact avéré et immédiat de l'installation et du fonctionnement normal de la mine sur l'environnement et, d'autre part, les risques industriels, environnementaux et sanitaires, tant chroniques qu'accidentels.

Les opposants au projet ont protesté contre l'absence de l'étude d'impact et ce pendant toute la durée du débat. Persuadé qu'elle existait puisque le maître d'ouvrage souhaitait déposer son dossier de demande d'autorisation d'exploiter dès fin 2017, soit avant le démarrage du débat public, et que le projet ne semblait pas avoir évolué depuis

la décision de la Cndp d'organiser ce débat, ils ont considéré que celui-ci était tronqué puisqu'ils ne disposaient pas de l'ensemble des informations leur permettant de se forger un avis réellement éclairé sur le projet.

La même remarque a été faite pour l'étude de dangers mentionnée par le maître d'ouvrage, concernant les risques industriels. Les mises au point juridiques relatives aux seules obligations à satisfaire avant que n'intervienne l'enquête publique, bien que plusieurs fois répétées, n'ont pas atténué le soupçon de dissimulation de la part du maître d'ouvrage. Les participants au débat habitués aux procédures se sont inquiétés de la mise à disposition de l'étude d'impact et de l'étude de dangers au dernier moment avant l'enquête publique, les délais leur semblant très insuffisants pour une analyse sérieuse de tels documents complexes, de plusieurs milliers de pages selon un intervenant.



## 2 LES ENSEIGNEMENTS DU DÉBAT

L'organisation générale de la mine a suscité assez peu d'interventions et de questions. Seul WWF a regretté qu'une solution d'extraction en souterrain, alternative à la mine à ciel ouvert, n'ait pas été présentée, l'exploitation en galeries lui paraissant moins pénalisante pour l'environnement.

Le représentant de WWF a appuyé son propos sur une définition générique de la « mine responsable », concept mis en avant à plusieurs reprises par le maître d'ouvrage. Cette définition est celle donnée par le Gouvernement dans le cadre de la stratégie nationale pour la transition écologique et le développement durable. Selon WWF, cette stratégie précise qu'une mine responsable doit prévoir une exploitation souterraine profonde qui vise à perturber le moins possible la surface et les premiers cent mètres qui sont ceux de la coexistence des zones de vie, de l'eau, des paysages et de la biologie. La compagnie minière a rejeté cette hypothèse dès ses premières études, considérant qu'elle présentait davantage de risques, notamment des difficultés plus importantes en cas d'évacuation du personnel lors d'éventuels afflux hydriques majeurs, et que par ailleurs, la fosse ne représentant que 100 ha sur les 882 ha du site, le gain en termes de surfaces impactées n'était pas significatif.

Cette alternative suggérée par WWF n'a pas davantage retenu l'attention du public, soit qu'il ne voulait de cette mine à aucun prix et n'était donc pas prêt à examiner des variantes, soit qu'il était conscient que cela ne traitait qu'une petite partie des questions qui l'intéressaient, en particulier ni le mode de traitement du minerai retenu par le maître d'ouvrage, ni le stockage des déchets miniers et des résidus. Plus encore que la fosse, c'est en effet l'importance des volumes de roches dynamitées et broyées au regard du volume d'or extrait – 1,6 g d'or par tonne de roche extraite – qui a été maintes fois soulignée pour justifier ce que certains considèrent comme une absurdité, alors même que les spécialistes considèrent cette teneur comme assez habituelle.

Conséquences directes de l'importance du volume des roches extraites du sous-sol, la surface occupée par les verses à stérile – 157 ha au total par alvéoles d'un hectare – et leur hauteur ont suscité des réactions de même que celles des bassins retenant les boues décyanurées. Néanmoins, ce sont surtout les questions portant sur la

teneur en métaux lourds des stériles et des eaux de traitement et sur les résidus non totalement décyanurés qui ont été à l'origine de manifestations d'inquiétude, et parfois de vive hostilité, à l'égard du projet mais également du maître d'ouvrage.

### Les impacts directs de l'installation du site minier sur l'environnement

#### La déforestation

Le maître d'ouvrage, pour minimiser l'atteinte portée à la forêt équatoriale, a souligné la dégradation d'une partie importante du site provoquée par l'orpaillage opéré depuis 140 ans, et le faible intérêt d'une grande partie du boisement du site envisagé pour l'installation minière. Si ce constat est exact, comme la commission a pu le constater lors de sa visite du site, l'installation minière n'en entraînerait pas moins la disparition de plus de 370 ha de forêt primaire à forte valeur écologique, auxquels il faut ajouter 682 ha de déboisement pour la réalisation de la piste et de la ligne électrique.



L'ONF, gestionnaire de la forêt, a souligné le grand intérêt écologique de certains de ces espaces, notamment des forêts basses sur saprolite dont l'intérêt ne tient pas à la valorisation forestière mais aux espèces très particulières propres à ce type de substrat.

Plusieurs personnes ont mis en avant les effets de lisière qui amplifient les effets de la déforestation au-delà des emprises des infrastructures et des installations industrielles directement impactées. Mme Marie Fleury, dans sa présentation d'un manifeste de scientifiques lors de son audition, voit l'impact environnemental du projet comme

un véritable désastre : « *Nuisances immédiates sur le site lui-même par la destruction d'une forêt primaire à la biodiversité élevée – notons que les forêts de l'arc forestier du nord guyanais sont les plus anciennes de Guyane : elles sont désignées par les spécialistes comme des forêts reliques, ce qu'autrefois nous appelions des forêts refuges, c'est-à-dire celles qui ont survécu à plusieurs événements climatiques, mais aussi nuisances impactant pour le long terme les milieux naturels, y compris les cours d'eau et les populations humaines dans tout le bassin de la Mana.* » (16 juin 2018 à Cayenne).

Les communautés amérindiennes qui se sont exprimées considèrent quant à elles dans leur majorité la forêt comme un lieu devant être traité avec respect comme l'ont toujours fait leurs ancêtres auxquels la forêt et les criques ont apporté moyens de subsistance et plantes médicinales. Sa destruction à des fins qui leur paraissent exclusivement spéculatives, est pour elles inenvisageable.

### Les effets de la déforestation sur la biodiversité

Le maître d'ouvrage ne nie pas que la déforestation envisagée entraînerait la perte d'habitats naturels et la fragmentation d'habitats terrestres autour du site et pourrait perturber le fonctionnement des corridors écologiques en canopée et terrestre dont plusieurs se situent entre la croisée d'Apatou et Camp Citron. Pour de nombreux participants, les bruits, vibrations, éclairages et poussières générés par le fonctionnement de la mine perturberaient la faune.

La déforestation entraînerait également une destruction de flore et une possible altération de la végétation proche du site par les poussières.

Répondant à l'argument de certains partisans du projet qui soulignent que celui-ci ne représenterait que 0,01 % de la surface totale de la Guyane, Mme Marie Fleury attire l'attention sur l'importance des milieux forestiers impactés au-delà des 828 ha défrichés<sup>4</sup>. Selon celle-ci : « **Situé à moins de 500 m des deux réserves biologiques intégrales Lucifer et Dékou-Dékou, le projet entraînerait non seulement une fragmentation de la forêt – soulignons que les scientifiques ont montré que les effets de la fragmentation**

**de milieux naturels s'avèrent beaucoup plus graves que prévu –, limitant les échanges indispensables entre les deux réserves biologiques, mais aussi un effet de lisière important.** » (16 juin 2018 à Cayenne)

La présentation par la compagnie minière de l'étude concernant la biodiversité n'a suscité que très peu de commentaires. On peut donc considérer qu'elle est apparue assez complète aux participants, y compris aux spécialistes. Mais là comme sur tous les aspects du projet, le public aurait souhaité avoir, au-delà du seul constat, davantage d'informations sur l'impact réel de la mine.

La « compacité » du site présentée par le maître d'ouvrage comme un moyen d'éviter et de réduire les impacts négatifs de son projet, n'a visiblement pas convaincu la plus grosse partie du public pour laquelle les deux premiers volets de la démarche dite « ERC » (éviter, réduire, compenser), n'ont pas été totalement étudiés.

Le maître d'ouvrage n'a à aucun moment nié l'atteinte à la biodiversité mais il a cherché à cantonner cet impact dans les limites du site et des emprises de la piste et de la ligne électrique. Il n'a pas apporté d'éléments d'analyse sur l'impact de son projet sur les écosystèmes complexes du territoire, notamment sur les échanges existants entre les deux réserves biologiques intégrales très proches.

Ses réponses aux inquiétudes sur les effets du bruit sur la faune ont paru sommaires. Elles se fondent sur une modélisation des émissions sonores et des vibrations liées au fonctionnement des usines et des engins de travaux publics et aux explosifs, concluant à une absence de perception au-delà de 700 m.

La question des corridors écologiques a été souvent mal comprise en raison notamment d'une confusion, au moins apparente, entre de tels corridors, qui peuvent avoir plusieurs centaines de mètres de largeur et qui figurent au schéma d'aménagement régional, et les passages pour animaux destinés à éviter les collisions avec des camions, comme il en existe pour les infrastructures routières.

Ces derniers, s'ils se réalisaient, seraient pour quelques participants davantage des « garde-manger » pour les clandestins que des mesures de sauvegarde de la biodiversité.

<sup>4</sup> Le site minier s'implante sur 800 ha mais nécessite le défrichement de 828 ha



## 2 LES ENSEIGNEMENTS DU DÉBAT

Quelles que soient l'importance de ces passages et leur distance par rapport au site minier, il reste néanmoins évident que même si, sur les 800 ha du site minier, seules les installations seraient clôturées, la fosse de 2,5 km de longueur constituerait une barrière infranchissable par la faune de même que les verses à stériles et le parc à résidus.

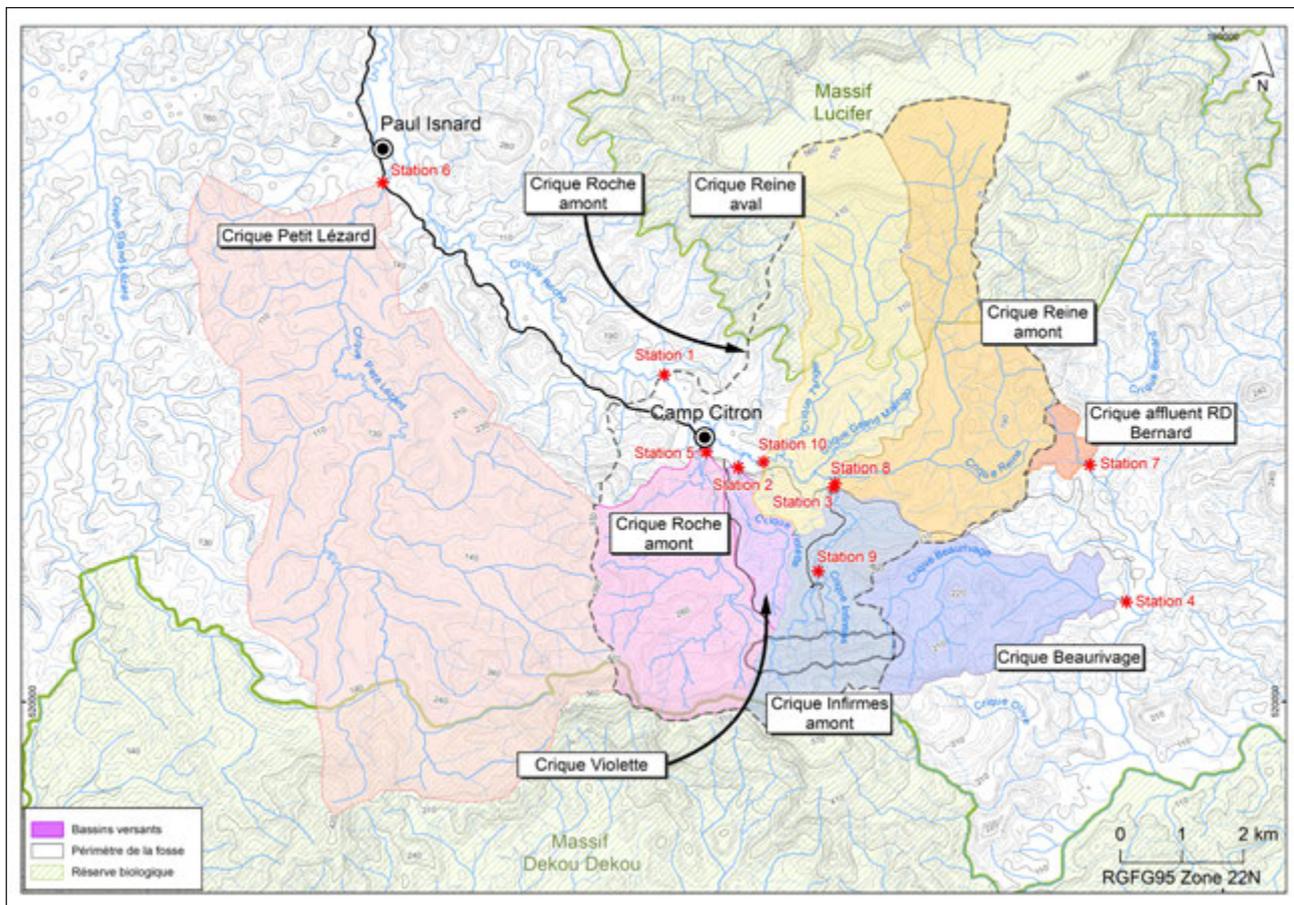
### Les effets de la mine sur le réseau hydrographique et la qualité des eaux

Selon l'expert désigné par la Cndp, M. Alexis Gutierrez, les structures prévues par le projet modifieraient profondément le bassin de la crique infirme et le réseau hydrographique, la fosse se superposant à la partie amont de la crique et les verses à stériles et le parc à résidus se situant sur sa partie aval.

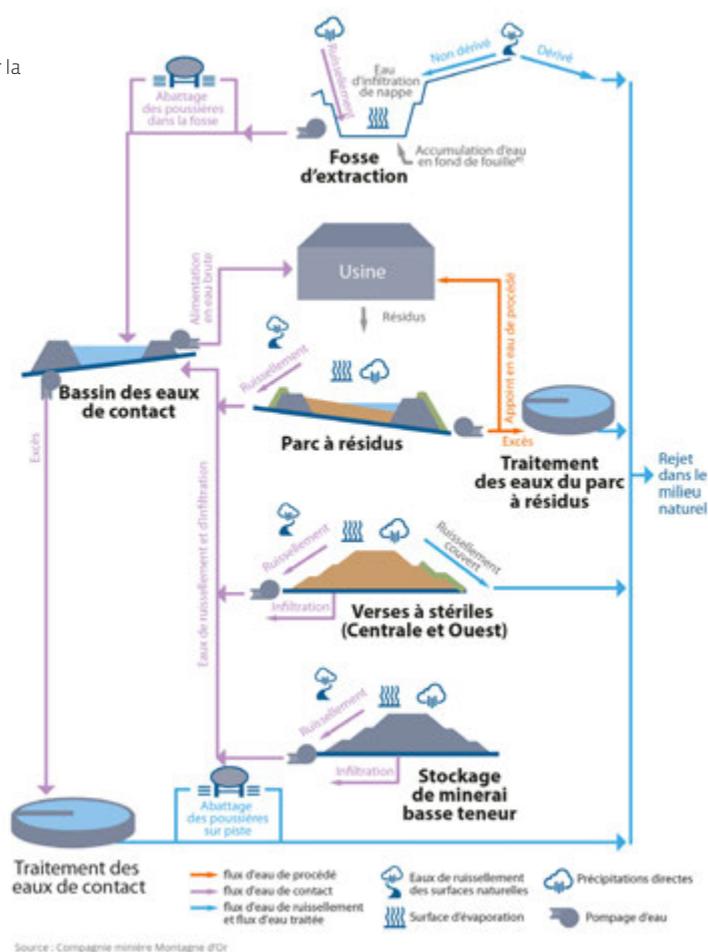
Le gisement est de type amas sulfuré volcanogénique, l'or ayant été remobilisé dans des zones de cisaillement profond. Selon M. Gutierrez, le terrain est particulièrement

fracturé et, si l'eau est piégée dans la saprolite, elle est en revanche drainée dans la zone fissurée. Des contacts seraient possibles selon lui entre la roche fissurée et les alluvions, donnant des nappes phréatiques qui se retrouvent dans les criques principales. **« Plus de la moitié des roches sont des sulfures notamment des pyrites et des pyrrotites et cela induit une possible lixiviation des métaux et des métalloïdes, notamment ceux présents dans les stériles qui contiennent des métaux lourds (cuivre zinc et plomb). Au contact de l'eau et de l'oxygène, les sulfures engendrent une réaction chimique créant des sulfates et de l'acidité entraînant la mise en solution des métaux ».**

Ce phénomène gagne en importance avec le temps, le drainage minier acide étant une réaction en chaîne. M. Gutierrez considère que le contexte guyanais démultiplie les risques de génération de solutions acides et, en l'absence de précautions, il existerait un risque d'écoulements continus chargés d'éléments métalliques gagnant le réseau hydrographique proche ou l'aquifère.



→ Gestion des eaux prévue par la compagnie minière (source: document du maître d'ouvrage)



M. Gutierrez a par ailleurs souligné les risques liés à l'érosion des versants de la fosse et aux possibles glissements de terrain provoqués par les eaux de ruissellement et les précipitations directes qui se déverseraient dans la fosse en cours d'exploitation en créant de petits lacs avec génération de drainage minier acide. Il préconise de limiter l'apport en eaux de surface dans la fosse en creusant des tranchées drainantes dérivant le ruissellement.

De même, le remplissage de la fosse après exploitation représenterait une phase délicate s'il était lent et si l'eau ruisselait sur les roches sulfurées, créant un lac acide en contact avec les eaux souterraines qui alimentent les criques en étiage et avec les eaux de ruissellement en surface par surverse.

M. Gutierrez a énuméré plusieurs points de vigilance concernant la mise en œuvre de l'exploitation et la surveillance constante de la qualité des eaux. Il a notamment recommandé de ne pas laisser s'installer des flaques pouvant géné-

rer de l'acidité, de créer un scénario de remplissage du lac, de prévoir des traitements de l'eau avant le rejet dans le milieu naturel (ce que prévoit explicitement le maître d'ouvrage) et d'effectuer en continu un suivi qualitatif et quantitatif des eaux en réalisant un bilan hydrique afin d'estimer la part qui s'évapore, celle qui s'infiltre et celle qui ruisselle à partir de mesures des arrivées et des sorties d'eau, méthode permettant d'identifier une éventuelle fuite ou déperdition ou un surplus inhabituel (voir le rapport d'expertise en ligne sur le site du débat). Il a également préconisé un pompage en continu de la fosse minière en exploitation, conformément à ce que prévoit le maître d'ouvrage. Enfin, il considère qu'un risque d'érosion ou de rupture de digue ou un risque de fuite au travers de la géomembrane ne pouvant être totalement écartés, il serait opportun d'installer un système drainant à la base de la retenue, sous la digue ou sous la géomembrane afin de récolter les éventuelles infiltrations en cas de défaillance de la structure, de contrôler le bon fonctionnement du dispositif et de retraiter les eaux en cas de fuite.



### **Les risques chroniques liés à l'utilisation de matières dangereuses, le cyanure et les explosifs, et à la présence de métaux lourds**

Plus que l'atteinte directe à la biodiversité, ce sont les risques liés au recours au cyanure et à la libération de métaux lourds qui ont été au centre des débats et des inquiétudes de la très grande majorité des participants, en réunion comme sur la plateforme participative. Les partisans du projet sont peu intervenus sur ces questions, s'en remettant aux garanties offertes par la réglementation et l'engagement du maître d'ouvrage de respecter celle-ci.

### **Le recours à la cyanuration**

Ce process industriel d'extraction de l'or n'est pas une innovation propre au projet. D'après le maître d'ouvrage, *« 400 installations de traitement du minerai par le cyanure fonctionnent actuellement. La mine de Bourneix dans le Limousin a produit de l'or dans les années 2000 pendant 10 ans sans qu'il y ait jamais eu le moindre incident. »* (le 4 avril 2018 à Saint-Laurent)

Si l'utilisation du cyanure pour la lixiviation de l'or est également déjà pratiquée en Guyane sans que cela semble créer de problème majeur, l'extraction de l'or primaire par fragmentation, broyage et traitement par le cyanure de sodium des roches minéralisées constituerait une première expérience et ce d'autant qu'elle serait envisagée d'emblée à une échelle inconnue jusque-là en Guyane et même en métropole.

Cet aspect du projet a été évoqué comme porteur d'un risque majeur pour la sécurité, l'environnement et la santé lors de la plupart des réunions, quel que soit le thème abordé, et a constitué un des arguments les plus fréquemment invoqués par les personnes opposées au projet. L'expertise confiée par la Commission nationale du débat public à M. Pol Urien, géologue au BRGM, expose les contraintes spécifiques à la cyanuration et met l'accent sur l'importance du respect des procédures, de la formation des personnels et de la mise en œuvre très rigoureuse du procédé. Ces recommandations, qui portent essentiellement sur d'éventuelles erreurs humaines presque toujours à l'origine des accidents selon M. Urien, n'ont pas sensiblement atténué les craintes d'une population très sensibilisée aux pollutions des cours d'eau et aux conséquences sanitaires de l'utilisation du mercure par les orpailleurs clandestins.

La dimension inévitablement très technique des propos des spécialistes, difficilement accessibles à la majorité des participants (comme à la majorité des membres de la Cpdp), a pu donner le sentiment que l'on tentait de les tromper – les « enfumer » selon un propos tenu en réunion. Pour le public, le cyanure est un produit hautement toxique, donc très dangereux même à faible dose alors même que les quantités devant être utilisées pour traiter le minerai de la Montagne d'or sont considérables (8 à 10 tonnes chaque jour). Quoi qu'aient pu expliquer le maître d'ouvrage et l'expert sur les différents niveaux de risque sanitaire que peuvent comporter le cyanure, qui se dégrade, et le mercure, qui lui ne se dégrade pas, la conviction selon laquelle ce procédé d'extraction est très dangereux pour la santé et l'environnement est restée ancrée dans de très nombreux esprits.

L'opportunité de concevoir aujourd'hui un projet d'une telle ampleur basé sur l'utilisation du cyanure a été abordée.

En effet, plusieurs interventions ont mis en doute l'avenir du projet si la cyanuration venait à être interdite comme le Parlement européen en a exprimé le souhait à deux reprises. L'intervention devant l'Assemblée nationale du député M. Gabriel Serville, demandant au Gouvernement la mise en place d'un moratoire sur le cyanure, est allée dans le même sens. La compagnie minière a écarté cette hypothèse, qui remettrait fondamentalement en cause son projet, en reprenant les arguments de la Commission européenne, laquelle n'a pas donné suite au souhait du Parlement européen, considérant qu'en l'état actuel, il n'existe pas d'autres méthodes économiquement viables qui permettent d'atteindre des performances comparables à celles obtenues par la cyanuration.

La dangerosité potentielle du recours au cyanure n'étant pas seulement liée à des défaillances humaines, divers aspects plus techniques ont été abordés : son conditionnement et son transport, son utilisation sur le site et le stockage des eaux de traitement et résidus décyanurés.

Le transport du cyanure est apparu comme une phase particulièrement délicate et la longueur et l'inadaptation des infrastructures routières permettant de l'acheminer jusqu'au site minier ont fait l'objet de nombreuses questions et interrogations. À ce stade, en l'absence d'une structure portuaire adaptée sur le fleuve Maroni, le cyanure devrait être débarqué à Dégrad des Cannes, à Cayenne. Le trajet routier jusqu'au site serait alors de plus de 350 km. Le cyanure

## « Comment évaluer le risque, l'impact non seulement sur l'environnement mais aussi sur les humains par rapport aux chauffeurs de camion et par rapport aux zones où ils pourraient se retourner? »

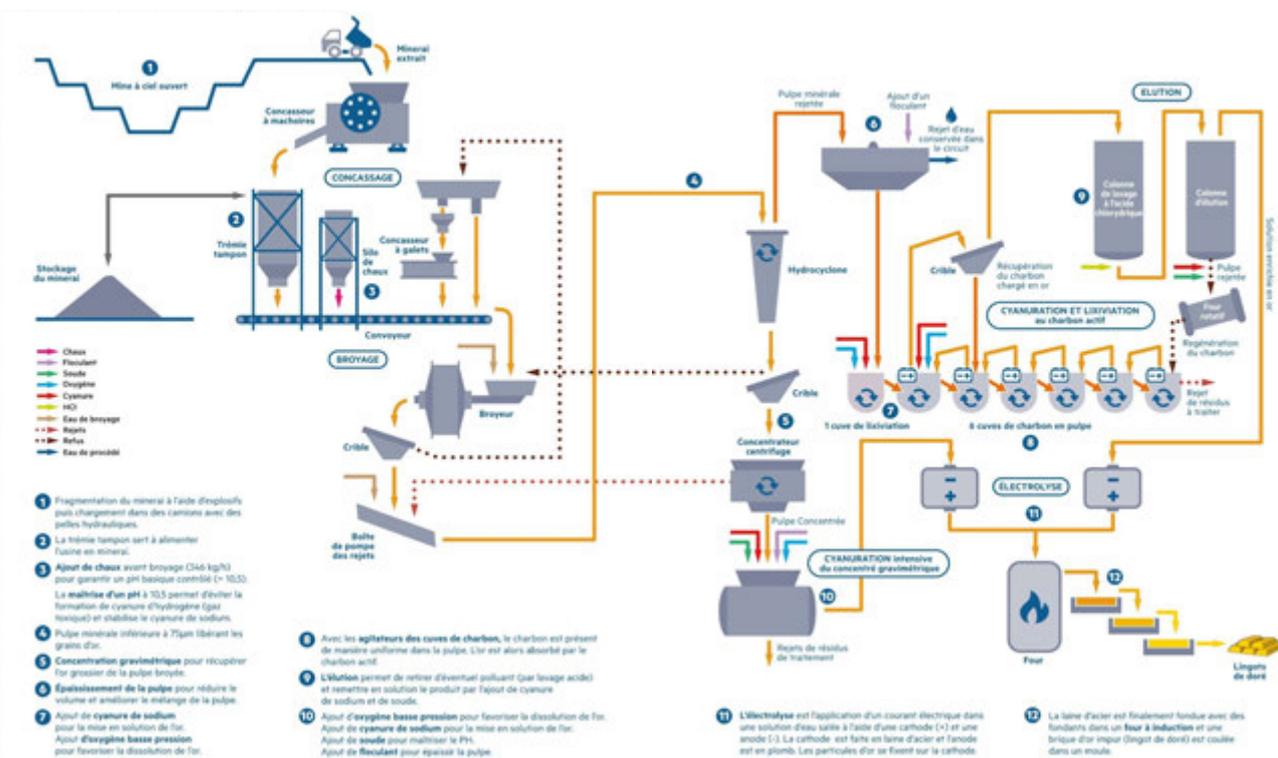
Un participant  
(audition du 16 juin 2018 à Cayenne).

transporté sous forme solide ne présente pas de danger selon le maître d'ouvrage.

L'expert, M. Urien, considère quant à lui que le transport est une phase critique du recours au cyanure. Pour lui, un conditionnement en fûts étanches de 50 kg serait préférable au conditionnement des briquettes de cyanure en « big bags » envisagé par la compagnie minière. L'intérêt d'un tel condi-

tionnement est lié à la contenance des fûts (45 kg de cyanure contre une tonne pour les « big bags ») et à leur résistance plus importante en cas d'accident durant le transport. Par ailleurs, les fûts permettent le passage du stade solide à une solution liquide sans aucun contact avec le produit toxique, ce qui est offert une meilleure sécurité pour les personnels. Le maître d'ouvrage a déclaré envisager d'étudier ce mode de conditionnement.

Les engagements du maître d'ouvrage portant sur le respect de la réglementation du transport de matières dangereuses par des transporteurs habilités n'ont pas totalement rassuré une partie du public qui considère que le risque de renversement des convois, fréquent en raison du ravinage des pistes durant la saison des pluies, n'a pas été pris en compte à son juste niveau. Aucune précision n'a été donnée sur le type de camion qui pourrait transporter le cyanure, le maître d'ouvrage renvoyant cette question à des appels d'offres à venir : « *Comment évaluer le risque, l'impact non seulement sur l'environnement mais aussi sur les humains par rapport aux chauffeurs de camion et par rapport aux zones où ils pourraient se retourner?* », a demandé un participant (audition du 16 juin 2018 à Cayenne).



→ Procédé de traitement du minerai et d'extraction de l'or



## 2 LES ENSEIGNEMENTS DU DÉBAT

De la même façon, aucune réponse précise n'a pu être apportée aux questions concernant la traversée de zones habitées, ces aspects du projet devant être précisés dans une étape ultérieure. L'ensemble des réponses aux questions portant sur le transport et le stockage du cyanure a été renvoyé à l'étude de dangers, le site devant être classé « Seveso seuil haut » en raison de la diversité et des tonnages des matières dangereuses stockées. Seules des précisions d'ordre réglementaire ont été apportées par la DEAL alors que le public aurait souhaité obtenir des réponses très concrètes. Certaines personnes ont mis en cause ce qu'ils ont qualifié de « saucissonnage » des dossiers.

Les aspects très techniques du traitement industriel du minerai par cyanuration ont suscité moins de questions : il serait effectué en circuit fermé dans des cuves étanches avec des dispositifs de récupération en cas de fuites. Cette méthode a été validée par l'expert, M. Urien, qui la trouve plus adaptée au cas de la Guyane que la cyanuration en tas qui se pratique dans des climats plus secs et qui est plus délicate à mettre en œuvre.

Le maître d'ouvrage a longuement expliqué les processus d'extraction de l'or par cyanuration en insistant sur la décyanuration des boues résiduelles et sur la très faible teneur en cyanure des eaux et résidus qui en résulterait (moins de 0,1 mg/l). Ces résidus seraient stockés dans un parc adossé au coteau situé en contrebas de la réserve de Dekou-Dékou. Ce parc à résidus serait délimité sur trois côtés par des digues protégées des résidus par une géomembrane. Cette digue constituée de roches et de latérite serait construite selon la méthode dite « aval » par ajout successif de nouveaux matériaux déposés sur ses faces externes, méthode plus coûteuse mais considérée comme beaucoup plus résistante par le maître d'ouvrage que la méthode dite « amont » qui consiste à augmenter la hauteur de la digue par empilement de matériaux sur les strates constituées par les dépôts. Ce mode de construction des digues a reçu l'agrément de l'expert.

La teneur en cyanure des résidus restant inférieure au seuil autorisé de 0,1 mg/l, ils présenteraient un danger très faible selon le maître d'ouvrage, ce d'autant plus qu'une caractéristique de l'anion cyanure, composé de carbone et d'azote est de se dégrader en azote et CO<sub>2</sub> sous l'action des UV dans des délais assez brefs (12 semaines selon l'expert). Les opposants ont mis en doute cette affirmation qui selon eux, ne

s'appliquerait pas totalement en Guyane en raison de la turbidité de l'eau et du couvert nuageux caractéristiques de ce territoire.

### Les risques liés à la fragmentation par explosifs

La question des risques liés au transport a été rapidement évacuée, la fabrication des explosifs s'effectuant sur le site par assemblage de composants qui ne comportent pas de danger particulier en tant que tels. Ce sont les risques encourus par les personnels et les risques de dissémination de produits toxiques à l'occasion des explosions qui ont retenu l'attention.

L'ensemble des risques sanitaires, liés notamment à la manipulation du cyanure et des explosifs, qui risquent d'affecter le personnel a conduit le syndicat FO par ailleurs favorable au projet, à demander que soit mis en place un CHSCT de plein exercice, la fusion avec le Conseil économique, social, environnemental, de la culture et de l'éducation de Guyane ne lui semblant pas offrir toutes les garanties nécessaires. Ce syndicat souhaite pouvoir faire appel en tant que de besoin à des experts indépendants dans ce cas particulier d'une installation industrielle présentant des contextes de dangerosité élevés pour la santé des salariés.

### Le risque lié à la libération de métaux lourds

L'ensemble des roches extraites de la fosse, qu'elles soient « stériles » ou non, renferment des métaux lourds : mercure, cuivre, chrome, baryum, sélénium, cobalt, antimoine, cadmium, arsenic, plomb, zinc, etc. Ces métaux et métalloïdes ne posent pas de problème tant qu'ils sont prisonniers de la roche, au sein de laquelle ils sont présents à des doses faibles. C'est la fragmentation et le broyage de la roche qui, en les libérant et en les exposant à l'eau, à l'air et au risque de drainage minier acide, permettraient leur lixiviation et pourraient entraîner des risques sanitaires importants par contamination des nappes et des criques. Ces risques ont été très longuement abordés lors des réunions et sur la plateforme participative.

À la demande du public, la compagnie minière a produit une fiche technique sur les teneurs en métaux lourds des roches devant être extraites de la fosse. Ces teneurs étant établies à partir de données unitaires et le plus souvent présentées par

le maître d'ouvrage comme très faibles, notamment en ce qui concerne l'arsenic, certains participants se sont attachés à estimer la quantité totale de métaux lourds présents dans les verses à stériles et le parc à résidus au terme de l'exploitation, aboutissant à des tonnages très importants. Ainsi, lors de son audition, le Docteur Chabert représentant l'union des médecins généralistes de Guyane a-t-il estimé que les 350 millions de tonnes de roches extraites contiendraient 200 000 tonnes de métaux lourds : **« Ces métaux lourds, mis en contact avec les êtres vivants par l'air ou par l'eau ont des conséquences sur la nature tout entière, sur les humains, sur les animaux et sur les plantes »**. Il a longuement détaillé les risques sanitaires : maladies chroniques, pathologies dégénératives, cancers, atteintes respiratoires.

Cette approche est contestée dans son principe par le maître d'ouvrage qui s'est refusé à présenter lui-même de telles estimations qu'il estime dépourvues de pertinence. Il n'en reste pas moins que les métaux lourds n'ont pas comme le cyanure la propriété de se dégrader avec le temps.

### Le risque accidentel de rupture des digues du parc à résidus décyanurés

La capacité à écarter le risque de rupture des digues du parc à résidus, très grave pour l'environnement et la santé et faisant planer une menace sur l'ensemble des bassins-versants du Maroni et de la Mana, renvoie très directement à la fiabilité des processus d'extraction et à celle de l'étanchéité des dispositifs de stockage, verses à stériles et parc à résidus décyanurés.

Les débats ont beaucoup porté sur la solidité des digues fermant le parc à résidus décyanurés. La projection d'un film sur la catastrophe écologique et sanitaire provoquée par la rupture d'un barrage d'une mine brésilienne, a mis l'accent sur la vulnérabilité de telles infrastructures face à des aléas climatiques. Le fait que le mode de construction de la mine brésilienne et la nature des polluants déversés lors de la rupture de la digue aient été très différents de ce qui est envisagé en Guyane, n'a pas apaisé les craintes, maintes fois manifestées et très réelles, d'une possible catastrophe d'une étendue analogue.

Le maître d'ouvrage a tenu à relativiser la portée de la comparaison entre le site brésilien et celui de la Montagne d'or. Les résidus de la mine brésilienne étaient très chargés en arsenic alors que la roche de la montagne d'or n'en contient

qu'il y avait chaque année trois ou quatre ruptures de digues de par le monde. Par ailleurs, la digue semblait avoir été construite selon le procédé dit amont, écarté par la compagnie minière parce que beaucoup moins sûr que le procédé dit aval. Enfin, la réglementation applicable au Brésil n'est en rien comparable à celle qui s'appliquerait au projet. Ces arguments peu contestables et repris par plusieurs partisans du projet n'ont pas désarmé les opposants qui ont fait valoir qu'il y avait chaque année trois ou quatre ruptures de digues de par le monde.



Le maître d'ouvrage, qui semblait écarter toute éventualité de ce type d'accident lors des premières réunions, a toutefois reconnu que, tout risque ne pouvant être éliminé définitivement, il devait modifier son projet en déplaçant notamment la base vie qui se trouve en l'état actuel du dossier en aval immédiat du parc à résidus et serait de ce fait potentiellement affectée par un accident. La solidité de la géomembrane a également été mise en question, les affirmations d'une pérennité de 400 ans annoncée par le fabricant ayant fait l'objet d'un scepticisme assez général.

Plus globalement, l'absence de réponses précises sur la façon dont des accidents pourraient être pris en charge a conforté une grande partie des participants au débat, tant en réunion que sur la plateforme participative, dans leur conviction que les risques étaient sous-estimés et que les responsabilités en cas d'accident n'étaient pas clarifiées, le maître d'ouvrage renvoyant tout ce qui pourrait advenir en dehors de son site à l'État.



Pour les participants, les garanties financières annoncées par le maître d'ouvrage sont en tout état de cause insuffisantes et même sans réelle signification s'agissant de risques environnementaux et touchant à la santé publique.

La juste évaluation des risques chroniques et accidentels et la définition des moyens de les réduire et d'y faire face sont assurément parmi un des aspects les plus importants de ce dossier.

### **Les interrogations sur la capacité des services de l'État à assurer le suivi de l'exécution du projet et les contrôles nécessaires**

Les assurances données par le maître d'ouvrage quant à la limitation des atteintes portées à l'environnement ou à leur réparation et à la maîtrise des risques générés par la mine n'ont, nous venons de le voir, pas calmé les inquiétudes. L'un des facteurs susceptibles de conforter la foi en ces assurances repose sur la certitude que les services de l'État disposent d'une pleine capacité à suivre l'exécution du projet et à réaliser tous les contrôles nécessaires et sont prêts à faire usage de leurs prérogatives.

La police des mines est assurée par la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) sous l'autorité du préfet. À ce titre, celle-ci suit, surveille et inspecte les travaux miniers. Elle assure également l'inspection du travail dans les mines. Elle est également chargée de la police des installations classées pour la protection de l'environnement sous le régime desquelles sont placés le stockage des produits et le traitement de l'or.

Cette direction s'est efforcée lors de plusieurs ateliers (principalement ceux tenus à Saint-Laurent-du-Maroni et à Cayenne les 4 et 6 avril 2018), de rassurer quant à sa capacité et à sa volonté de faire face à ses obligations. Elle dit être en mesure de déployer seize personnes pour mener les contrôles nécessaires si le projet se réalise, cependant qu'interviendront parallèlement les inspecteurs d'autres services de l'État. S'agissant des risques industriels, cette direction dispose de deux unités traitant l'une, les risques chroniques et l'autre, les risques accidentels, composées d'ingénieurs de l'industrie et des mines. Elle a d'ores et déjà mis en place une équipe prête à se mobiliser le moment venu pour instruire

la demande unique d'autorisation d'ouverture de travaux miniers et d'autorisation environnementale.

Le chef de projet serait appuyé par deux agents assistés de référents désignés dans chaque domaine : transport de matières dangereuses, risques chroniques et accidentels, urbanisme, eau, faune, flore, risque sanitaire, sûreté, logistique, etc. Chacun de ceux-ci étant lui-même assisté par un spécialiste au sein des directions centrales compétentes à Paris (DGALN, DGPR, DGEC). Une tierce expertise serait menée pour l'étude de dangers, les digues et le parc à résidus.

Ces explications n'ont pas fait disparaître tout scepticisme. L'État devra faire des efforts, si le projet se poursuit, pour convaincre pleinement qu'il dispose des moyens nécessaires et les mettra en œuvre, et répondre ainsi aux inquiétudes légitimes qui se sont manifestées. Il devra également faire la démonstration de toute absence de partialité vis-à-vis de la compagnie minière, la circonstance qu'un ancien agent de la DEAL – même si cela remonte à plusieurs années – travaille aujourd'hui pour cette compagnie, l'invitant à faire preuve d'une grande rigueur à cet égard.

### **Le respect des populations autochtones**

Une des particularités, et non des moindres, de ce débat public est la forte implication des populations amérindiennes directement concernées. Descendantes de celles qui ont les premières occupées le territoire, leur poids symbolique et politique ne saurait être ignoré. Ces populations ont contribué à conférer au débat une dimension spirituelle à laquelle notre monde rationnel n'est pas accoutumé.

Témoigne de cette importance la façon dont, pour minimiser la portée de leurs manifestations, les plus vives de celles que le débat a connues, il a pu être soutenu que ces populations seraient manipulées par les écologistes.

Les populations Bushinenges, qui avaient pourtant manifesté un intérêt pour le débat en répondant au questionnaire, traduit à leur intention, distribué dans le cadre de la préparation de celui-ci, ont été relativement peu présentes, en dehors de la réunion tenue à Apatou. Pour autant ce qui vaut pour les populations amérindiennes vaut de la même façon pour elles.

Il serait téméraire, compte tenu de la modestie de leur présence, de se prononcer sur l'existence d'une position dominante chez ces dernières. En revanche, nul ne peut contester l'existence au sein des premières, d'une opposition déterminée, pour ne pas dire radicale.

En déclarant au micro d'Europe 1: « **Le débat public est là pour ajuster le projet. Pour qu'il soit acceptable. Nous, nous voulons que ce projet n'existe pas** », le représentant des Jeunesses Autochtones, Christophe Pierre, traduit assez clairement l'état d'esprit de celles-ci.

L'étude archéologique préalable conduite par l'Institut national de recherches archéologiques préventives fait état d'une cinquantaine de sites archéologiques datant de la période précolombienne dont quinze sites à fossés appelés aussi montagnes couronnées. Le maître d'ouvrage fait valoir l'absence totale d'atteinte aux sites à fossés et le caractère très limité de celle portée aux autres vestiges archéologiques. Ses dénégations sont cependant apparemment de nul effet. Le cahier d'acteurs produit par le « Front commun des peuples premiers de Guyane » affirme:

*« Ce projet minier détruira un patrimoine historique, culturel et spirituel des peuples premiers de Guyane [...] Des urnes funéraires ont été découvertes sur ces sites à fossés, cela signifie que ces sites sont sacrés car lieux cérémoniels et sanctuaires pour les défunts et ils ont été régulièrement visités pendant plus de 400 ans. L'histoire orale amérindienne évoque des territoires sacrés incluant tout le bassin de la Mana où des événements fondateurs de notre histoire ont eu lieu. L'histoire orale des peuples Teko parle des esprits gardiens, les 'Kaluats', enfouis au cœur de ce territoire que CMO veut saccager. »*

*« La Montagne d'Or, ce n'est pas à nous, ça appartient aux esprits. C'est encore moins à nous de vous autoriser à aller faire n'importe quoi là-bas. »* (extrait du verbatim de la rencontre du 23 mai 2018 avec des autorités coutumières à Village Pierre)

Il est impossible d'affirmer que le débat public aurait pu permettre au maître d'ouvrage de gagner ne serait-ce qu'un peu de confiance auprès des Amérindiens, tant la détermination d'un nombre important d'entre eux paraît forte.

Il paraît sûr en tout cas que son absence à la rencontre avec des autorités coutumières organisée à Village Pierre n'a pu qu'avoir l'effet inverse. Les décisions qui seront prises ne devront pas moins l'être dans le respect dû à ces populations comme à toutes les autres.

## Les polémiques autour du financement du projet

L'ensemble du débat a été traversé par la question de l'aide publique dont le projet de la Montagne d'or pourrait bénéficier. Une étude de l'organisation non gouvernementale WWF intitulée « Montagne d'or, un mirage économique? », publiée en septembre 2017 avant que le débat ne commence – mais après qu'il avait été décidé d'en tenir un –, mise par la suite à la disposition du public sur le site du débat, a évalué à 420 M€ le montant des « subventions » publiques attendues. Ce chiffre a été constamment repris par la suite par de nombreux participants au débat.

Les subventions visées seraient de quatre ordres:

- Le crédit d'impôt auquel peuvent prétendre les personnes qui réalisent des investissements productifs neufs dans les départements et régions d'outre-mer, estimé à 227 M€ ;
- L'économie résultant de la péréquation nationale des tarifs de l'électricité mentionnée à l'article L. 121-5 du code de l'énergie, mise en œuvre dans les zones non interconnectées au réseau métropolitain continental (c'est bien sûr le cas de la Guyane), sur le fondement du 2° de l'article L. 121-7 du même code, par l'affectation d'une partie du produit de la cotisation au service public de l'électricité (payée par tous les consommateurs sur la facture d'électricité) à la couverture des surcoûts de production « dus aux particularités du parc de production inhérentes à la nature de ces zones »; le montant de cette économie serait de 129 M€ en prenant pour hypothèses une consommation totale de 1 674 220 000 kWh, un coût de production d'une centrale thermique autonome au fioul de 0,19 €/kWh et un prix d'achat de l'électricité de 0,113 €/kWh, soit un écart de 0,077 €/kWh ;
- Le financement public à hauteur de 34 M€ (530 000 €/km) du réaménagement de la piste Paul Isnard ;
- Le financement par EDF de la ligne à haute tension, d'un coût total de 70 M€, à hauteur de 30 M€.

Le maître d'ouvrage estime de son côté le crédit d'impôt à 177 M€ (sous réserve que le dispositif, en vigueur jusqu'à 2020, ne soit pas remis en cause ensuite) et l'économie réalisée sur le coût de l'électricité grâce à la CSPE à 141 M€.



## 2 LES ENSEIGNEMENTS DU DÉBAT

Il a annoncé par ailleurs qu'il prenait entièrement à sa charge le réaménagement de la piste (chiffré à hauteur de 26 M€ dans le dossier de saisine) et la construction de la ligne électrique (évaluée à 51 M€, transformateur inclus).

Compte tenu de ces éléments, WWF a indiqué, lors de l'atelier sur les effets économiques du projet, tenu à Cayenne le 16 juin 2018, avoir réajusté son chiffre à 318 M€. Aucun désaccord n'existant en définitive sur les chiffres, c'est sur les principes que porte la discussion.

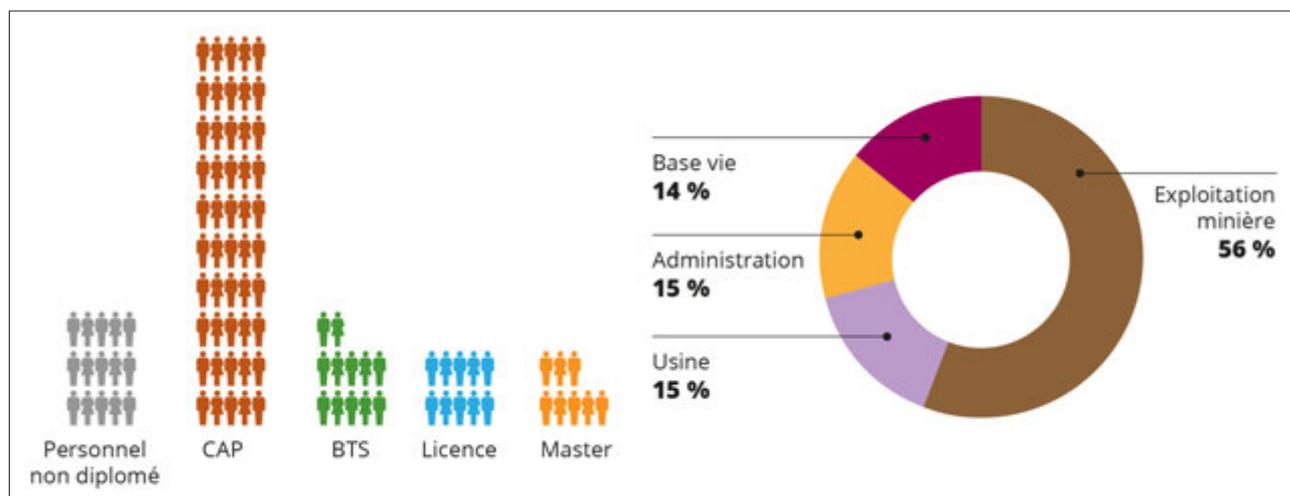
Le maître d'ouvrage insiste sur l'absence de toute subvention qui impliquerait l'existence de fonds publics disponibles susceptibles le cas échéant d'être affectés ailleurs. Le crédit d'impôt n'est pas une subvention. Il suppose que des investissements soient réalisés et des impôts payés. C'est un manque à gagner sur des rentrées fiscales ne pouvant avoir lieu que si le projet a lieu. Il disparaît si le projet disparaît. L'économie sur le coût de l'électricité, auquel tout consommateur d'électricité, quel qu'il soit, a droit en Guyane, n'existe de même que si de l'électricité est consommée. Ce dernier avantage est par ailleurs amputé du coût de la ligne électrique que la compagnie minière prendrait en charge.

*« Cela [le crédit d'impôt] reste un coût pour le contribuable qui », dit un commentaire, « si le projet se fait, subit d'une part toutes les externalités négatives du projet et d'autre part voit les bénéfices pour l'État bien réduits. »*

*« Nous commençons à entrevoir la vérité », dit un autre commentaire, « Montagne d'or promettait des retombées d'impôts et de taxes pour la Guyane faisant croire au développement de notre territoire. Mais ils auront quand même droit à des crédits d'impôts, même en tant qu'entreprise étrangère (Nordgold étant russe et Columbus Gold canadienne) pour donner le moins possible à la Guyane. Crédit d'impôt pour les entreprises respectueuses de l'environnement, oui, mais pour les entreprises qui détruisent un territoire, il devrait même y avoir une surtaxe pour compenser la destruction de notre environnement. »*

Le sénateur Georges Patient, dans sa contribution au débat du 5 juillet 2018, vient à l'inverse au soutien du maître d'ouvrage en ajoutant aux arguments de celui-ci que *« Montagne d'Or ne bénéficiera pas d'un régime de faveur. Ce n'est que l'application des lois et règles valables pour toutes les entreprises investissant en Guyane. Remettre en cause la défiscalisation pour Montagne d'Or c'est remettre en cause tout le système d'incitation à l'investissement Outre-mer pour les entreprises. »*

Au moins les chiffres – désormais non contestés – sont-ils sur la table. Chacun peut se faire son opinion sur la façon dont ils sont ou non à prendre en compte dans l'appréciation de l'intérêt économique que présente le projet pour la Guyane, qui forme le sujet suivant.



→ Structure des 750 emplois offerts par le projet (source : document du maître d'ouvrage)

## Les débats autour des apports du projet à l'économie guyanaise et à l'emploi : opportunité pour les uns, miroir aux alouettes pour les autres

Le thème des apports à l'économie et à l'emploi guyanais du projet soumis au débat public a constitué, comme il était prévisible, un des points de focalisation de ce débat, la question portant sur le point de savoir si ces apports sont suffisamment conséquents pour qu'il puisse être possible d'accepter le projet malgré ses effets indésirables, étant centrale aux yeux de la plupart des participants.

Aussi trois ateliers thématiques, deux à Saint-Laurent-du-Maroni (où la question a été subdivisée entre d'une part, l'emploi et la formation et, d'autre part, les apports à l'économie) et un troisième à Cayenne, ont-ils été consacrés à cette question. En dépit d'une assistance moins nombreuse qu'es-pérée, pauvre en particulier en représentants du monde économique (alors qu'une manifestation parallèle organisée par la Collectivité territoriale, sur invitation, a pu en réunir un nombre appréciable), les discussions ont été très nourries. Elles l'ont été également sur la plateforme participative en ligne même si le thème n'arrive qu'en quatrième position en nombre de messages postés.

La compagnie minière a pu ainsi à plusieurs reprises développer les différents aspects liés aux effets économiques de son projet :

- En premier lieu, elle prévoit la création de 200 emplois directs dans la phase de construction des installations de la mine suivie de la création, tout au long des douze années prévues d'exploitation de celle-ci, de 750 emplois directs, répartis en 57 métiers, dont elle escompte recruter au moins 90 % des titulaires sur le territoire ;
- Ces emplois ne comprennent qu'une part réduite d'emplois non qualifiés, la plus grosse part correspondant à des qualifications allant du CAP – les plus nombreux – au master, ce qui supposera des opérations de formation préalable. Un partenariat a d'ores et déjà été engagé à cet effet notamment avec le régiment du service militaire adapté de Guyane (RSMA-Gy). Les conditions de travail se conformeront à la convention collective conclue avec les organisations syndicales représentatives que l'une d'elles est venue présenter lors d'un des ateliers du débat ;

- Les salaires et charges de ces emplois directs représentent une somme de 361 M€ qui sera ainsi injectée chaque année dans l'économie guyanaise ;
- Au-delà des emplois directs, la mine générera des emplois indirects (ceux des sous-traitants, prestataires et fournisseurs de la mine, sachant que les dépenses de fonctionnement de celle-ci devraient s'élever à 1 128 M€) et des emplois induits résultant de l'injection dans l'économie des revenus des emplois directs et indirects pour l'achat de biens et de services (nourriture, logements, véhicules, etc.). Le maître d'ouvrage évalue à un minimum de 3 000 en phase d'exploitation, selon une méthode qu'il a exposée, l'ordre de grandeur de ces emplois indirects et induits, correspondant à 864 M€ de revenus et 207 M€ de cotisations sociales produisant à leur tour un effet multiplicateur ;
- En l'état des dispositions fiscales actuelles – dont nul ne peut prédire l'évolution – les retombées fiscales directes s'élèveraient à 420 M€ se répartissant entre l'impôt sur les bénéfices (191 M€), les taxes sur les carburants (92 M€), les taxes sur l'or (67 M€) et diverses autres taxes (apprentissage, etc.) estimées à 70 M€. Viendrait en déduction le crédit d'impôt évalué à 117 M€ ;
- Les emplois indirects et induits généreraient eux-mêmes des retombées fiscales et des économies sur le traitement social du chômage et le RSA.

Enfin, le président de la compagnie minière a déclaré, lors de l'atelier sur les effets économiques du projet tenu à Cayenne le 16 juin 2018, que sa société s'est engagée auprès de la Collectivité territoriale de Guyane à abonder un fonds ayant pour but la contribution au développement d'autres filières et à la diversification de l'économie guyanaise.

Ce fonds, porté par la Collectivité territoriale, sera abondé en premier lieu par la société Total. Il le sera par la compagnie Montagne d'or au moment où celle-ci sera en mesure de commencer son activité réelle, les contours de sa participation restant à définir.

Les participants au débat sont divisés sur l'intérêt de ces perspectives, qui ne séduisent pas les nombreux opposants venus s'exprimer lors des réunions publiques.



## 2 LES ENSEIGNEMENTS DU DÉBAT

Ces derniers relativisent les retombées économiques du projet et les emplois créés :

- Beaucoup s'appuient sur l'étude de WWF de septembre 2017, « Montagne d'or, un mirage économique? », contestant la solidité économique du projet, qualifié de « chimère », et par voie de conséquence, les effets attendus qui ne seraient pas au rendez-vous;
- Nombreux sont ceux qui affirment que la création de 750 emplois pendant une période limitée ne peut suffire à justifier le projet. La question est posée de ce que deviennent par la suite les personnes embauchées;
- Des doutes s'expriment sur l'intérêt que pourraient trouver les jeunes guyanais à aller travailler à la mine et sur les conditions de travail dans celle-ci;
- Beaucoup s'interrogent en tout état de cause sur la réalité du caractère local des recrutements : **« J'aimerais bien connaître les dispositifs réglementaires, les différents textes qui pourraient exister qui nous garantissent effectivement que l'emploi sera prioritairement pour la Guyane d'abord et l'Ouest »** (Saint-Laurent-du-Maroni, 23 mai 2018);
- Des doutes s'expriment également sur le nombre d'emplois indirects et induits, dont la méthode de calcul est contestée;
- Les retombées fiscales, que le crédit d'impôt réduit considérablement, sont jugées faibles par beaucoup, voire insignifiantes par certains.

Sur la question du devenir des employés au terme des douze ans, la compagnie minière répond qu'elle envisage, à l'issue de l'exploitation de la mine, une concertation avec les représentants du personnel, les syndicats, les chambres consulaires et les acteurs politiques. Elle estime que la majorité des emplois seront convertibles dans bien d'autres secteurs de l'économie guyanaise. S'agissant des conditions de travail qui ne sont plus les mêmes qu'autrefois, elle les a largement décrites lors des ateliers.

C'est surtout sur la plateforme participative du débat que se sont exprimées les personnes qui voient dans le projet de véritables perspectives de développement pour le territoire guyanais. Celui-ci permettrait, selon ces internautes, de rendre la Guyane moins dépendante de la métropole.

Les emplois, bien que limités dans la durée, seront bénéfiques selon eux pour le territoire compte tenu du fort taux de chômage. Les mêmes affirment par ailleurs que l'impact environnemental du projet sera limité, voire maîtrisé, par les techniques modernes utilisées par la compagnie minière et moins destructeur pour les écosystèmes que l'orpaillage illégal.

### Les questions, non résolues à ce jour, liées à l'alimentation du site en énergie

La puissance nécessaire pour alimenter la mine en énergie est chiffrée par le maître d'ouvrage à 20 MW. Celui-ci prévoit, de préférence à la production sur site de l'électricité nécessaire par des groupes électrogènes alimentés au fioul, un raccordement au réseau public moyennant la réalisation, à ses frais, d'une ligne à haute tension de 90000 volts reliant sur 106 km le site à un point de raccordement au réseau public d'électricité se situant au niveau de la station à haute tension dite du « poste Margot », non loin de Saint-Laurent-du-Maroni. La base vie serait toutefois alimentée quant à elle par des panneaux photovoltaïques.

.....  
» **« La centrale, quelle que soit la centrale construite, est financée et remboursée au cours de son exploitation. Ce ne sont pas les Guyanais qui payent la centrale, ce sont les consommateurs »**

(Cayenne, 5 avril 2018)

La consommation électrique de la mine représenterait 10 % de la consommation totale de la Guyane. Or le système de production actuel peine déjà à couvrir les besoins.

De nombreux internautes et intervenants lors des réunions publiques insistent sur les coupures fréquentes d'électricité que connaît régulièrement le territoire et s'interrogent sur la façon dont EDF va pouvoir intégrer cette consommation supplémentaire.

La compagnie minière, qui se dit consciente que le réseau guyanais peine actuellement à répondre aux besoins locaux, précise que le projet nécessite la réalisation de nouvelles capacités de production électrique par EDF ou d'autres producteurs privés. Il met en avant un scénario, susceptible à ses yeux d'intéresser des producteurs, faisant exclusivement appel à des énergies renouvelables mêlant solaire, biomasse et hydroélectricité au fil de l'eau. Il souligne par ailleurs que :

**« La centrale, quelle que soit la centrale construite, est financée et remboursée au cours de son exploitation. Ce ne sont pas les Guyanais qui payent la centrale, ce sont les consommateurs »** (Cayenne, 5 avril 2018).

Toutefois, selon la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) de la Guyane en vigueur, établie à l'horizon 2023, une capacité de production supplémentaire de 20 MW est déjà indispensable à cet horizon pour répondre aux seuls besoins de l'ouest guyanais, hors besoins miniers, et il n'a pas encore été engagé à ce jour de projet concret pour satisfaire cet objectif même si diverses pistes sont à l'étude.

Les délais réalistes de mise en service de nouvelles unités de production capables de répondre en priorité aux besoins locaux puis aux besoins miniers, risquant de se révéler incompatibles avec le calendrier prévisionnel du projet, la compagnie minière convient que des solutions de production autonome pourraient être envisagées au moins dans un premier temps, ce qui provoque de la part de participants au débat des commentaires du type :

**« Ainsi donc, au transport de produits chimiques et explosifs, il faudra ajouter celui du fioul alimentant les groupes électrogènes. Ce transport ajouté à la production électrique ne va pas dans le sens de la protection de l'environnement et impacte votre empreinte carbone. »**



# CONCLUSION

### Le débat et ses apports

Formellement, un débat public sur le projet de la Montagne d'or en Guyane s'est tenu ainsi qu'il en avait été décidé. Ce débat est allé à son terme en dépit des tensions fortes dont il a été le théâtre. On peut s'en féliciter. Pour autant, ce débat ne paraît pas avoir fait bouger les lignes. Il semble même les avoir radicalisées. Ce fut un débat présentant un caractère manichéen prononcé, marqué, tout particulièrement lors des premières réunions générales, par une difficulté à faire émerger des échanges non violents entre les parties, avec une opposition très organisée et très mobilisée pour qui tout fut sujet à contestation et à l'inverse une adhésion sans grande réserve de la plupart des soutiens. On peut se demander s'il y a vraiment eu débat.

L'impression première qui domine est celle d'un malentendu sur ce qu'est un débat, qui suppose un progrès dans la connaissance d'un projet et dans l'argumentation. Pour aucun des protagonistes, le débat ne pouvait être un parcours au cours duquel des choses pouvaient évoluer. Le seul objectif du gros des opposants était de faire entendre leurs thèses partout où se tenaient des réunions. Ils ne venaient pas débattre mais démontrer. En face, le maître d'ouvrage présentait un projet monolithique, sans aucune proposition d'évolution si ce n'est marginale, apparaissant de ce fait comme à prendre ou à rejeter. C'est du reste ce qu'attendaient de lui ceux des opposants qui ne voulaient pas discuter du contenu du projet, lesquels ont même pu lui reprocher de modifier d'une réunion à l'autre certaines de ses présentations pour tenir compte des observations présentées et des questions posées, cette attitude étant dénoncée comme conduite dans le but de tromper le public

par l'emploi d'un discours à géométrie variable. Le seul changement que le maître d'ouvrage pouvait apporter était pour eux le retrait du projet.

Ainsi a-t-on pu à de nombreuses reprises avoir le sentiment d'assister à un dialogue de sourds, voire à une absence de dialogue, chaque partie semblant considérer qu'aller si peu que ce soit dans le sens de la partie adverse affaiblirait son opposition ou son adhésion.

Force est d'ajouter que le caractère très technique des explications données sur le projet et des expertises produites, peu accessibles à une large partie du public, ne pouvait sans doute manquer d'entraîner des réactions de la nature de celles constatées, réactions parfois de colère pouvant s'accompagner d'excès de langage contre un maître d'ouvrage très « technicien », faisant des efforts d'information en présentant des fiches sur des points sensibles mais paraissant peu perméable aux préoccupations de la population, parfois dépassé et blessé par l'hostilité manifestée de façon constante par une grande partie du public le mettant fréquemment en cause voire portant sur lui des accusations à caractère moral.

La présence, essentiellement lors des premières réunions à caractère général, de nombreuses personnes hostiles au principe même du débat et bien décidées à tout faire pour empêcher qu'il puisse se dérouler normalement, n'a pu que renforcer l'impression générale ainsi décrite. On peut craindre que se développe, dans l'avenir, semblable hostilité à l'égard de la conception classique du débat public que, faute d'en maîtriser d'autres, nous avons cru

pouvoir mettre en œuvre en Guyane où elle s'est révélée en fin de compte mal adaptée au contexte. Une réflexion est sans doute à conduire dans le but de faire évoluer les formes du débat public pour mieux tenir compte de la grande diversité, aujourd'hui, des attentes du public à son endroit, particulièrement lorsque les populations les plus concernées sont loin d'être homogènes et d'avoir une capacité uniforme d'appréhension des enjeux.

Dans ce contexte, la neutralité de la Cpdp a été mise en cause par les opposants comme par les partisans, chacun considérant la partie adverse comme ayant bénéficié d'avantages. On a pu malheureusement observer que la revendication de la démocratie pouvait coexister chez les mêmes personnes avec l'intolérance vis-à-vis d'autres personnes soutenant un parti différent du leur. Les huées, les anathèmes et même des tentatives d'agression physique ont pu décourager les prises de parole en réunion des personnes favorables au projet qui, très minoritaires dans ce débat, se sont exprimées davantage sur la plateforme participative et dans les cahiers d'acteur.

Toutefois les premières impressions dont nous venons de faire part sont largement à nuancer. On peut en effet constater à la lecture des verbatims des réunions ainsi que des avis, contributions et questions reçus sur la plateforme participative en ligne, que le débat a permis la production d'une matière très abondante et assez riche sur son objet, qui a pu dans le tumulte ambiant échapper d'abord à l'attention.

Il est clair que le projet divise les Guyanais. De nombreuses interventions ont porté sur le modèle de société sous-tendu par celui-ci, accompagnées fréquemment de la revendication très largement partagée d'une autonomie de la décision par les Guyanais et d'une mise en cause du pouvoir central. **« La Guyane n'est pas la France »** a-t-on pu entendre.

Il a pu être constaté qu'il n'existait pas de point de vue partagé sur l'avenir de la filière aurifère en Guyane, y compris parmi les opposants. Entre l'arrêt de l'extraction, le développement et la structuration de la filière artisanale et la création d'une filière industrielle, les positions apparaissent contrastées

S'il existe en revanche un constat partagé sur la situation de l'emploi en Guyane, des visions antagonistes du mode de développement à privilégier pour la résoudre s'affrontent. Refus d'un développement basé sur l'industrie à grande échelle d'un

côté, scepticisme sur un développement basé sur le tourisme, l'agriculture et l'exploitation de la forêt de l'autre. On peut reconnaître là l'opposition classique entre la recherche de réponses à court terme et la conduite d'une stratégie à plus long terme de développement durable et solidaire.

Ainsi les conclusions que chacun tire à partir d'un même constat sont-elles radicalement différentes : pour certains, la mine en cause est un point de départ vers une politique beaucoup plus large d'industrialisation de l'extraction de l'or qui réjouit le milieu économique, alors que c'est précisément ce que d'autres redoutent, écologistes, adeptes d'un développement doux et communauté amérindienne qui manifeste sa volonté d'être un acteur central pour ce qui concerne la forêt amazonienne.

Parmi les nombreuses questions abordées, viennent largement en tête, sans grande surprise, celles relatives aux risques générés par le projet et aux atteintes qu'il porterait à l'environnement. Nous renvoyons, sur ces sujets, aux développements que le présent compte rendu a consacré à ceux-ci ainsi qu'aux effets économiques attendus, suffisants ou insuffisants selon les points de vue pour rendre le projet acceptable, les seconds ayant été les plus nombreux à venir s'exprimer. Il est clair que les risques environnementaux et sanitaires constituent le motif d'opposition au projet le plus important, avant semble-t-il l'atteinte à la forêt et à la biodiversité.

Sur la gestion des risques, ont été apportées pour l'essentiel, tant de la part du maître d'ouvrage que des services de l'État, des réponses portant sur le contenu de la réglementation mais très peu sur les mesures opérationnelles susceptibles d'être prises et sur la participation des services publics susceptibles d'intervenir en cas de crise majeure.

Un point mérite d'être tout spécialement souligné, qui concerne l'absence d'étude d'impact, déplorée tout au long du débat, absence certes conforme à la législation mais incomprise dans la situation présente où le maître d'ouvrage, qui souhaitait initialement déposer son dossier d'autorisation à la fin de l'année 2017, en avait engagé l'élaboration. Le projet n'ayant pas évolué depuis la décision d'organiser un débat public, le maître d'ouvrage aurait pu fournir davantage d'éléments que le seul état des lieux, par ailleurs tout à fait satisfaisant. Cette question mérite réflexion pour l'avenir. De la même façon, le renvoi constant à l'étude de dangers future, non exigible à ce stade de la procédure, a laissé le public sur sa faim en ce qui concerne la gestion des risques.



## 2 LES ENSEIGNEMENTS DU DÉBAT

Il est regrettable que sur des points aussi majeurs et aussi fréquemment abordés par le public, de façon assez compréhensible, il faille constater que les réponses apportées ne se hissaient pas à la hauteur des enjeux. « *En dépit de cet apport documentaire progressif tout au long du débat, le fait que ni l'étude d'impact, ni l'étude de dangers ne soient disponibles, laisse encore une large part d'incertitude sur les aménagements envisagés par CMO dans le cadre du projet minier Montagne d'Or* », note l'auteur de l'expertise hydrogéologique demandée par la Cndp, M. Alexis Gutierrez.

Il n'en faut pas moins saluer les efforts accomplis par le maître d'ouvrage, novice en matière de débat public, pour répondre aux exigences d'un tel exercice. Il ne s'est cependant montré disposé à faire évoluer le projet que sur deux points et encore de façon éventuelle pour le premier : le conditionnement du cyanure lors de son transport et l'emplacement de la base vie. Ajoutons sa décision de participer

à un fonds d'investissement régional annoncée lors du dernier atelier thématique, même si elle est à porter moins au crédit du débat public proprement dit qu'à celui d'échanges tenus hors de son cadre.

Ce débat venait en réalité soit un peu tard soit un peu tôt. Un peu tard dans la mesure où, sauf en ce qui concerne les inconnues de la question pourtant cruciale de l'alimentation en énergie, le projet est déjà très finalisé, le maître d'ouvrage ne présentant aucune variante ou solution alternative, son projet, très contraint par des aspects économiques, offrant une très faible plasticité, et les possibilités d'amendements étant marginales. Un peu tôt dans la mesure où, face à un projet déjà très élaboré, le public ne disposait ni d'étude d'impact ou équivalent ni de dossier très précis sur la gestion des risques, ces deux éléments apparaissant nécessaires à des prises de position éclairées et non passionnelles.

### Les principaux points de vigilance

**Il n'appartient pas à la commission particulière du débat public de se prononcer sur l'opportunité de mettre en œuvre le projet. À tout le moins peut-on affirmer que le débat public a mis en évidence la profondeur de la fracture que celui-ci provoque au sein de la société guyanaise et l'existence de forces d'opposition particulièrement déterminées avec lesquelles l'industriel comme les autorités publiques devront compter en cas de poursuite.**

**Si le maître d'ouvrage décide de poursuivre son projet et si les autorités administratives compétentes, que ce soit à l'issue des procédures d'autorisation qui resteraient alors à conduire ou sans attendre celles-ci, estiment cette poursuite possible, le débat a fait apparaître plusieurs points auxquels le premier devra tout particulièrement veiller sous le contrôle des secondes.**

Il lui faudra notamment, entre autres :

- ne pas sous-estimer l'importance du respect des lieux de mémoire;
- améliorer la transparence, l'opacité que malgré les efforts fournis, certains reprochent encore à la compagnie minière, pouvant laisser place à toutes les suppositions;
- être précis et complet sur la détermination des mesures à prendre en matière de gestion des risques, cela valant également pour les services de l'État;
- tester dans toute la mesure du possible plusieurs hypothèses sur les éléments sensibles du projet : ne pourrait-il y avoir par exemple plusieurs parcs à résidus;
- prêter attention aux recommandations des experts du BRGM;
- donner aux solutions minimisant les risques et les impacts la préférence sur celles maximisant les profits, cela nous paraissant constituer un gage de pertinence de la notion de mine responsable.



# ANNEXES



## « Paroles d'acteurs »

**La présente annexe rassemble, à titre d'illustration, quelques-uns des propos tenus au fil des réunions publiques, se voulant significatifs d'une partie des échanges.**

### Sur le concept

« En tant que lycéenne de l'ouest, pas mal de choses me choquent. À l'heure où l'activité minière extractive est décriée par les meilleurs analystes économiques et les populations du monde entier, en Guyane nous sommes prêts à accepter ce que d'autres refusent catégoriquement. »

« Je préfère écouter ces gens qui ont su préserver ce territoire que depuis 15000 ans nous parcourons et que nous préservons et que vous avez détruit en 120 ans d'orpaillage légal et illégal. Voilà ce que vous avez fait de ce territoire alors que nous étions des civilisations qui nourrissaient des petits villages de 300 habitants, on avait développé une science agricole qui permettait de nourrir beaucoup plus de personnes qu'aujourd'hui. »

« J'ai été élevé en Afrique et la sagesse ancienne fait qu'encore aujourd'hui l'on sait que la nature est notre mère à tous. Vous avez perdu ces notions-là, vous autres tout blancs. »

« La seule façon de faire déguerpir les garimpeiros du territoire est d'installer des compagnies minières légales. »

« A l'échelle mondiale, l'offre de l'or est supérieure à la demande, à tel point que le recyclage de l'or diminue, l'or ne sert à rien d'utile, comme on l'a vu tout à l'heure seuls 7,7 % sont utilisés pour l'électronique et l'industrie, le reste c'est pour les bijoux ou des lingots. »

« Si vous prenez l'ensemble des téléphones portables cela représente de l'ordre de 200 tonnes par rapport à une consommation de 4000 tonnes, autrement dit on ne couvrira pas la production avec le recyclage (CMO). »

### Sur les risques et l'environnement

« Je trouve qu'au niveau du projet, d'une manière générale, la partie risques est extrêmement faible. »

« Le système fonctionne depuis un certain nombre de décennies en France. Donc, je pense que l'on mettra toutes les garanties de notre côté (DEAL). »

« L'objectif est d'avoir une mine dans laquelle il y a une sécurité maximum au niveau environnemental, une prise en compte des populations et une durabilité à long terme (CMO). »

« On nous a parlé d'assèchement. Avec les conditions climatiques que nous avons en Guyane compte tenu de notre pluviométrie, je ne vois pas comment ce bac à résidus sera effectivement asséché. »

« Il n'y a pas d'enjeu d'arsenic à la Montagne d'or. Il y a certainement d'autres enjeux mais pas d'enjeu d'arsenic (CMO). »

« Comment va-t-on compenser une pollution irréversible? »

« Et aux gens qui comptent sur l'État pour les protéger, je tiens à rappeler qu'il y a eu Tchernobyl qui nous est passé dessus en métropole et compter sur une compagnie privée qui compte faire de l'argent pour vous protéger, permettez-moi d'en douter. »

« Montagne d'or est une compagnie guyanaise. Quand il y aura une rupture de digue ou des frais à cautionner est ce que ce sont les Canadiens, les Russes qui vont payer? alors on va s'arrêter à quoi? au capital social pour rembourser les dégâts qui vont affecter la Guyane? »

« De nombreuses questions concernant les risques de vos produits, de vos explosifs, de vos produits chimiques et toxiques, n'ont pas trouvé de réponses. Il y avait « des études en cours ». À croire que nos vies de Guyanais dépendent d'études en cours. »

### **Sur les aspects culturels**

« Que fera-t-on pour les sites archéologiques qui seront détruits parce que sous le parc à résidus décyanurés, il y a quand même un cimetière avec des sépultures. »

« Nous exigeons et nous exigerons qu'une étude plus approfondie soit faite sur les sites archéologiques, les sites dits sacrés, sinon nous allons interpeller l'UNESCO par rapport à son engagement vis-à-vis de la France dans le processus de protection des sites du premier peuple. »

### **Sur l'emploi et les retombées économiques**

« Un projet minier de cette ampleur ne peut absolument pas vivre en autarcie. Un outil industriel de cette dimension doit être entouré d'un tissu économique de sous-traitants, de fournisseurs, de prestataires, performants et réactifs, formés qui accompagnent tout le développement du projet (CMO). »

« Une comparaison avec la mine d'or de Rosebel au Surinam montre que la société a dû réduire ses effectifs. C'est une mine qui tourne actuellement avec 500 employés. Ici ce serait 750. On a du mal à comprendre pourquoi il y aurait un tiers de plus que dans un contexte où le coût du travail est beaucoup moins élevé. »

« Ne donnez pas le chiffre de chômage quand vous parlez de jeunes de 15 ans ! »

« Je reçois des centaines de jeunes qui viennent me voir, qui ont envie de travailler. Certains ont des diplômes et malgré tout, ils n'arrivent pas à travailler, d'autres n'en ont pas du tout et il faut malgré tout leur apporter des réponses. Alors quand on vient avec un tel projet, et surtout après avoir discuté avec les uns et les autres, j'obtiens des garanties qui sont actuellement présentées ici, c'est pour moi une opportunité qu'on ne peut pas laisser passer (M. Léon Bertrand). »

« J'aimerais bien connaître les dispositifs réglementaires, les différents textes qui pourraient exister qui nous garantissent effectivement que l'emploi sera prioritairement pour la Guyane d'abord et l'ouest. »

« Un certain nombre de propos illustrent une forme de non-choix qui existerait dans l'ouest guyanais entre d'un côté, une explosion sociale et, de l'autre, un projet à fort risque industriel. On considère au contraire qu'il y a bel et bien une autre voie et il est paradoxal que cette autre voie n'ait pas encore été suffisamment étayée. »



# Couverture médiatique du débat

(de mars à juillet 2018)

**Marine JOBERT** « Montagne d'or : 4 mois pour débattre du méga projet de mine en Guyane »

Journal de l'environnement [en ligne], 06/03/2018

**Albane CANTO** « Mine d'or en Guyane : à la recherche des documents du débat public »

Actu Environnement [en ligne], 07/03/2018

**Hélène FERRARINI** « Montagne d'or : le débat public ouvert malgré les défaillances internet et un dossier encore à compléter »

Guyaweb [en ligne], 09/03/2018

**Hélène FERRARINI** « La ministre de la Culture interpellée sur le patrimoine précolombien du site de la Montagne d'or »

Guyaweb [en ligne], 14/03/2018

**Myrtille DELAMARCHE** « Le débat public sur Montagne d'Or est (vraiment) ouvert »

L'Usine Nouvelle [en ligne], 14/03/2018

**Albane CANTO** « Montagne d'or : le dossier du débat est enfin disponible »

Actu Environnement [en ligne], 14/03/2018

**Marie GUITTON** « Montagne d'or : dates et enjeux du débat public », France Guyane [en ligne], 15/03/2018

**JC MARIEMA et Eric HERMANN** dans l'émission

« Place publique » de Nicolas Pietrus,

Radio Guyane la Première, 15/03/2018

« Projet Montagne d'Or en Guyane : ouverture du débat public », Mineralinfo [en ligne], 19/03/2018

Débat public Montagne d'or : la Ville de Saint-Laurent soutient l'organisation du débat public (Saint-Laurent-du-Maroni)

« Débat public Montagne d'or : la Ville de Saint-Laurent soutient l'organisation du débat public », Saint-Laurent-du-Maroni [en ligne], 19/03/2018

**Coralie SCHAUB** « Mine d'or en Guyane : pépite économique ou pépin écologique ? », Libération [en ligne], 02/04/2018.

**Marion BRISWALTER** « Autour de la question de montagne d'or », Une saison en Guyane [en ligne], 02/04/2018

« Débat public Montagne d'or : rendez-vous les 03 et 04 avril prochains », Saint-Laurent-du-Maroni [en ligne], 28/03/2018.

**JEANNIN** « Montagne d'Or : enjeux et débats autour d'une mine en France », Guyane 1ère [en ligne], 30/03/2018.

« Rude débat à venir sur la Montagne d'Or », Sud Ouest [en ligne], 03/04/2018

**Angélique GROS** « Débat de la Montagne d'Or, entre discordes et véhémence », France Guyane [en ligne], 07/04/2018

« Le projet « Montagne d'or » met le feu en Guyane », France TV Info [en ligne], 08/04/2018

**Anne-Laure BARRAL** « Guyane : premier débat sur le projet controversé de mine d'or », France TV Info [en ligne], 03/04/2018

**Katia LEÏ-SAM**, « Le débat public n'est pas un référendum », Guyaweb [en ligne], 03/04/2018

**Arnaud BEHARY LAUL SIRDER**, « Montagne d'or : le débat public s'ouvre aujourd'hui », Radio Péyi [en ligne], 03/04/2018

« Montagne d'Or : un débat public capital pour l'avenir de la Guyane », FNE [en ligne], 03/04/2018  
Veille stratégique hebdomadaire Corpus - Semaine 14 39

« Le débat public sur le projet de la Montagne d'or lancé », Outremer 360 [en ligne], 03/04/2018

**Hélène FERRARINI**, « Montagne d'or : ouverture mouvementée du débat public », Guyaweb [en ligne], 04/04/2018

« Débats Publics du projet Montagne d'Or : Une ouverture mouvementée », Chronique du Maroni [vidéo, en ligne], 04/04/2018

**Karine BANGIL**, « Sans une étude d'impacts claire et accessible à tous, pas de débat possible », France Guyane [en ligne], 05/04/2018

« Débat public Montagne d'or - Un public qui répond présente pour cette première réunion dans l'Ouest », CTG [en ligne], 06/04/2018

**Marine JACQUES**, « Le peuple guyanais ne mérite pas cette violence », France Guyane [en ligne], 06/04/2018

**Hélène FERRARINI**, « On ne peut pas continuer dans ces conditions » (Roland Peylet), Guyaweb [en ligne], 06/04/2018

**Bernard DORDONNE**, « Je plaide pour une troisième circonscription en Guyane », France Guyane [en ligne], 09/04/2018

**M. G.**, « Montagne d'or : ce vain débat est-il encore utile? », France Guyane [en ligne], 09/04/2018

« L'or et ses perspectives au-delà du débat public en discussion à la CTG », Rodolphe Alexandre [en ligne], 11/04/2018

« Guyane 1re - Journal de 18h du 11/04/2018 », Guyane 1re [Audio], 11/04/2018

**Montagne d'or : ce vain débat est-il encore utile?** (France Guyane)

« Débat public Montagne d'Or - réaction aux propos du président de la CTG Manipulation, le mot de trop! », Or de Question [en ligne], 12/04/2018

**Katia LEÏ-SAM**, « Montagne d'Or : nouvelles crispations entre Rodolphe Alexandre et les opposants », Guyaweb [en ligne], 12/04/2018

**Pierre CARPENTIER**, « Débat public Montagne d'Or. Rodolphe Alexandre accuse les opposants de Manipulation », Blog Médiapart [en ligne], 12/04/2018

**Erwann S.**, « Actu : les Brèves du K - 13 avril 2018 », Le Kotidien [en ligne], 13/04/2018

**Patrick LECANTE**, « La Montagne d'Or ou le mirage économique d'El Dorado », Métamorphose [en ligne], 16/04/2018

**Bernard DORDONNE**, « La Montagne d'Or ou le mirage économique d'El Dorado? », France Guyane [en ligne], 21/04/2018

**Gérard HORNY**, « En Guyane, un projet de mine d'or interroge l'avenir de notre économie », Slate [en ligne], 19/04/2018

« Le Face à Face - Lundi 16 Avril 2018 », ATV Guyane [Vidéo], 16/04/2018.

« Le Face à Face - Mardi 17 Avril 2018 », ATV Guyane [Vidéo], 17/04/2018.

**Lauric SOPHIE**, « Une industrie minière du XXIe siècle? », Manifeste pour l'industrie [en ligne], 19/04/2018

**Angela SOISIA**, « Montagne d'or : un sujet qui laisse les jeunes perplexes », France Guyane [en ligne], 21/04/2018

« Difficile débat autour du projet aurifère Montagne d'or en Guyane », AFP (repris dans : Boursorama Sciences et Avenir, l'Express, France24, Le Point, TV5 Monde, etc.), 23/04/2018,

« Débats musclés en Guyane autour du projet de Montagne d'or », L'Humanité, 24/04/2018,

**Journal du soir**, Guyane la 1ère, 24/04/2018,

« En Guyane, un projet minier « à contretemps de l'histoire » », Le Monde, 24/04/2018,

**Hélène Ferrarini**, « Montagne d'Or : les nouvelles modalités du débat annoncées et dénoncées », Guyaweb, 25/04/2018,

**Journal du Soir**, Guyane la 1ère, 25/04/2018,

« Réunions du débat public : premiers enseignements et nouvelle session », blada.com, 26/04/2018,

**Journal du Soir**, Guyane la 1ère, 26/04/2018,

**Hélène FERRARINI**, « Montagne d'or : interview avec l'expert du BRGM sur la cyanuration », Guyaweb [en ligne], 02/05/2018



**Bernard DORDONNE**, « *Le maintien d'une économie de comptoir* », France Guyane [en ligne], 30/04/2018

**Mathurin LÉVIS**, « *Montagne d'or : à Apatou, les masques tombent* », France Guyane [en ligne], 02/05/2018

**Adrien GUILLEAU**, « *La Montagne d'Or : un projet colonialiste et écologiquement dangereux* », Médiapart [en ligne], 06/05/2018

**Jean-Claude BOURBON**, « *Débat tendu en Guyane autour d'un projet de mine d'or* », La Croix [en ligne], 09/05/2018

**Anne-Laure BARRAL**, « *Projet de mine d'or en Guyane : entre promesse économique et désastre écologique, les habitants sont divisés* », France TV Info [en ligne], 11/05/2018

« *Guyane : qu'est-ce que la controversée « Montagne d'or » ? »*, L'Express [en ligne], 11/05/2018

**Sibylle LAURENT**, « *Le député Yannick Jadot dénonce une « catastrophe écologique » : quel est ce projet de la Montagne d'or en Guyane ? »*, LCI [en ligne], 11/05/2018

**Bernard DORDONNE**, « *Georges Elfort : « Il y a des risques dans tout ce que nous entreprenons » »*, France Guyane [en ligne], 14/05/2018

**Cyrielle CHAZAL**, « *Mines d'or et pollution : pourquoi le projet « Montagne d'or » en Guyane est contesté* », Le Monde [en ligne], 14/05/2018

**Erwann S.**, « *Actu : les Brèves du K - 15 mai 2018* », Le Kotidien [en ligne], 15/05/2018

**Alain JEANNIN**, « *Montagne d'Or est un projet intéressant pour la Guyane* », estime une étude des économistes de Cyclope », Guyane 1ère [en ligne], 18/05/2018

**Katia LEÏ-SAM**, « *Montagne d'or : les derniers ateliers à Saint-Laurent* », Guyaweb [en ligne], 15/05/2018

**Erwann S.**, « *Actu : les Brèves du K - 18 mai 2018* », Le Kotidien [en ligne], 18/05/2018

**Sébastien LAPORTE**, « *Des montagnes couronnées, vestiges précolombiens, ont été retrouvées sur le site de la Montagne d'or* », Guyane 1ère [en ligne], 21/05/2018

« *Le projet montagne d'or fait aussi débat à l'extérieur de la Guyane* », Planète Outre-Mer [émission radio, en ligne], 22/05/2018

**Nikerson PERDIUS**, « *Montagne d'or : le débat public sur le traitement des eaux* », Guyane 1ère [en ligne], 22/05/2018

**Hélène FERRARINI**, « *Les échos de la Montagne d'or* », Guyaweb [en ligne], 22/05/2018

« *Le Mdes et la Montagne d'Or : Fabien Canavy attentif et vigilant lors du prochain débat* », Guyane 1ère [vidéo YouTube, en ligne], 23/05/2018

**Christophe PIERRE**, « *Les Amérindiens se déclarent insultés par la Montagne d'or* », Or de Question [en ligne], 23/05/2018

« *Face à Face Pierre Paris* », ATV Guyane [vidéo YouTube, en ligne], 23/05/2018

« *Montagne d'Or : le débat et après ?* », France Guyane [en ligne], 23/05/2018

**Fabienta PROSPER**, « *On se prépare à l'affrontement* », France Guyane [en ligne], 25/05/2018

« *Précision* », France Guyane [en ligne], 26/05/2018.

« *Débat public Montagne d'or - retour sur l'atelier emploi et formation* », Saint-Laurent-du-Maroni [en ligne], 24/05/2018

**Arnaud Behary LAUL SIRDER**, « *Montagne d'Or : bilan d'étape à mi-parcours d'un débat « passionnel »* », Radio Péyi [en ligne], 25/05/2018

**Harry HODEBOURG**, « *À quoi sert le Comité de l'eau et de la biodiversité pour la Guyane ?* », France Guyane [en ligne], 28/05/2018

« *Lettre pastorale sur la protection de la Création en Guyane* », Guyane Catholique [en ligne], 28/05/2018

**Hélène FERRARINI**, « *L'évêque de Cayenne prend position contre la Montagne d'or* », Guyaweb [en ligne], 29/05/2018

**Anne-Bénédicte HOFFNER**, « *L'évêque de Guyane critique le projet « Montagne d'or »* », La Croix [en ligne], 29/05/2018

**Alain JEANNIN**, « *Un rapport favorable à Montagne d'Or remis à la Collectivité Territoriale de Guyane* », Guyane 1ère [en ligne], 01/06/2018

« *Mais qui peut bien soutenir Montagne d'or ?* », A bon entendeur Saül [page Facebook, en ligne], 02/06/2018

« *Hulot : les 7 dossiers chauds de l'écologie* », Le JDD [en ligne], 03/06/2018

**Katia LEÏ-SAM**, « *A Saint-Laurent, Léon Bertrand plaide en faveur de Montagne d'Or* », Guyaweb [en ligne], 28/05/2018

**Krysten ARNOLIN**, « *Montagne d'or : « Nous ne pouvons pas agir par résignation »* », France Guyane [en ligne], 07/06/2018

**Erwann S.**, « *Actu : les Brèves du K - 5 juin 2018* », Le Kotidien [en ligne], 05/06/2018

**Katia LEÏ-SAM**, « *Tapis rouge pour Montagne d'or* », Guyaweb [en ligne], 05/06/2018

« *En marche contre la Montagne d'Or* », Blada [communiqué de presse des syndicats de l'éducation, en ligne], 07/06/2018

**Bernard DORDONNE**, « *Nouvelle Force de Guyane en ordre de bataille* », France Guyane [en ligne], 08/06/2018

**Bernard DORDONNE**, « *Montagne d'or : les conditions du « oui » de Serville* », France Guyane [en ligne], 09/06/2018

**Lisa VERBEKE**, « *La France veut relancer son industrie minière, au prix notamment d'une « Montagne d'or » controversée en Guyane* », France Culture [en ligne], 04/06/2018

« *Le projet de mine d'or, objet d'un débat public, est décrié pour son impact environnemental* », L'Express [en ligne], 06/06/2018

**Erwann S.**, « *Montagne d'Or : propagande(s) au service (du) public ?* », Le Kotidien [en ligne], 08/06/2018

« *Montagne d'Or : il reste un mois pour s'informer* », Blada [en ligne], 08/06/18

« *Gabriel Serville interroge Nicolas Hulot au sujet de la Montagne d'Or* », Radio Péyi [en ligne], 13/06/2018

**Erwann S.**, « *Politique : les Brèves du K - 15 juin 2018* », Le Kotidien [en ligne], 15/06/2018

« *Nicolas Hulot, ministre de la Transition écologique, en réponse au député Gabriel Serville, qui lui demandait un moratoire sur l'utilisation du cyanure et a réclamé un référendum autour du projet Montagne d'Or, à l'Assemblée* », France Guyane [en ligne], 16/06/2018

**Alain JEANNIN**, « *Projet Montagne d'Or : Sébastien Lecornu se rendra en Guyane début juillet* », OutreMer 1ère [en ligne], 12/06/2018

« *Marcher contre Montagne d'Or* », Guyaweb [en ligne], 14/06/2018

**Erwann S.**, « *Actu : les Brèves du K - 15 juin 2018* », Le Kotidien [en ligne], 15/06/2018

« *Montagne d'or en Guyane, une aberration totale* », L'Humanité, 15/06/2018

« *Table ronde sur l'avenir de la filière aurifère en Guyane* », Radio Péyi, [en ligne, page Facebook]

**Michel LE TALLEC**, « *Montagne d'or : « L'État français nous demande de régresser »* », France Guyane [en ligne], 18/06/2018

« *Montagne d'or en Guyane : « Ce projet, personnellement, me semble surdimensionné, juge Nicolas Hulot »* », France TV Info [en ligne], 21/06/2018

**HRE**, « *Le sénateur Georges Patient recadre Nicolas Hulot* », France Guyane [en ligne], 21/06/2018

« *Guyane : favorable à la Montagne d'Or, le sénateur Patient se défend d'être « naïf »* », Guyane 1ère [en ligne], 22/06/2018



**Hermann ROSE-ELIE**, « *Laissez-moi vous expliquer les réalités de la Guyane qui vous échappent* », France Guyane [en ligne], 22/06/2018

« *Guyane, la ruée vers l'or* », LCI [en ligne], 20/06/2018

**Manque d'impartialité de la CPDP - Montagne d'Or** (Réseau NEMO)

« *Manque d'impartialité de la CPDP - Montagne d'Or* », Réseau NEMO [communiqué de presse], 17/06/2018

« *En Guyane, les Amérindiens disent non à la mine de la Montagne d'or* », France Inter [en ligne], 18/06/2018

« *Aubaine économique ou catastrophe écologique ? En Guyane, partisans et opposants au projet de mine d'or se réunissent une dernière fois* », France TV Info [en ligne], 18/06/2018

« *Montagne d'Or : débat public ou justification d'un projet déjà acté ?* », FNE [communiqué, en ligne], 18/06/2018

« *Les dernières auditions du débat public sur le projet de la Montagne d'or se sont déroulées cet après-midi à Saint-Laurent* », Radio Péyi [en ligne], 18/06/2018

**Erwann S.**, « *Montagne d'Or : des rencontres, des marches et des réserves...* », Le Kotidien [en ligne], 19/06/2018

**Hélène FERRARINI**, « *Montagne d'or : dernières semaines d'un intense débat* », Guyaweb [en ligne], 21/06/2018

**Katia LEÏ-SAM**, « *Ce débat public a eu lieu et est riche d'enseignements* », Guyaweb [en ligne], 22/06/2018

« *Vers un abandon de la Montagne d'Or ?* », Objectif Transition [en ligne], 29/06/2018

**Coralie SCHAUB et Aude MASSIOT**, « *Hulot au boulot, le bilan* », Libération [en ligne], 02/07/2018

**Coralie SCHAUB**, « *Hulot sous l'eau, les écolos souillés* », Libération [en ligne], 02/07/2018.

**Antoine IZAMBARD**, « *Macron s'accroche à sa «Montagne d'or» et court-circuite Hulot* », Challenges [en ligne], 05/07/2018.

**Jean-Claude BOURBON**, « *Montagne d'Or en Guyane, réponse en novembre* », La Croix [en ligne], 06/07/2018.

**Christophe GUEUGNEAU**, « *En Guyane, les liens ténus entre élus et miniers* », Médiapart [en ligne], 06/07/2018.

« *7 guyanais sur 10 opposés à Montagne d'Or* », Guyaweb [en ligne], 04/07/2018.

« *Montagne d'Or : 7 Guyanais sur 10 opposés au projet minier !* », Blada [en ligne], 04/07/2018.

**Sophie STADLER**, « *Projet Montagne en Guyane : reportage au cœur de la mine de la discorde* », Le Parisien Week-End [En ligne], 05/07/2018.

**Sophie STADLER**, « *Le projet Montagne d'Or : « Cette mine, c'est : 750 emplois, dont 90% en Guyane »* », Le Parisien Week-End [en ligne], 05/07/2018.

**Marc Bettinelli**, « *Qu'est-ce que la « Montagne d'Or » qui fait polémique en Guyane ?* », Le Monde [en ligne], 06/07/2018.

**Gaëlle NICOLLE**, « *Emploi ou pollution ? La mine d'or en Guyane divise plus que jamais ?* », Sputnik [en ligne], 06/07/2018.

**Anne BODESCOT**, « *La mine d'or géante qui divise la Guyane* », Le Figaro [en ligne], 06/07/2018.

**Emilie JEHANNO**, « *A Paris, autochtones et écologistes font front commun contre la Montagne d'Or* », Guyaweb [en ligne], 07/07/2018

« *Montagne d'Or : fin du débat public en Guyane* », Le Figaro [en ligne], 06/07/2018.

**Angélique GROS**, « *Montagne d'or : fin du débat demain* », France Guyane [Edition papier], 06/07/2018.

« *On est allé jusqu'au bout* », France Guyane [édition papier], 06/07/2018. Interview de Roland Peylet, président de la commission particulière du débat public

« *Montagne d'Or : le débat public est clos* », France Guyane [en ligne], 07/07/2018.

# Courriers reçus et leurs réponses



## ANNEXES



Le Président, **David RICÉ**,  
Tél : 0594.37.71.54 / 0694 23.33.33  
Fax : 09.70.29.38.30  
Mail : [secretariat@maires973.gf](mailto:secretariat@maires973.gf)  
Référence : DR/DJ/2017/ 198

Cayenne, le 13 novembre 2017

Le Président de l'AMG  
Au  
Président de la Commission  
Nationale du Débat Public,  
Monsieur Christian LEYRIT

Monsieur le Président,

Dans votre courrier du 5 octobre 2017, reçu le 10 novembre, vous m'informez de la désignation de M. Roland PAYLET en qualité de président de la commission particulière chargée de l'animation du débat public sur le projet de mine d'or en Guyane, et je vous en remercie.

Je me tiens disponible avec l'ensemble des Maires de Guyane pour une éventuelle rencontre avec cette commission particulière étant entendu que dans votre décision du 6 septembre 2017 il a bien été statué que le débat ne se fera qu'en Guyane avec les acteurs locaux, et non pas sur l'ensemble du territoire français avec des acteurs extérieurs.

Ce point garantit par ailleurs l'équité et l'impartialité des débats et je m'en félicite.

Je vous souhaite ainsi qu'aux membres de la commission particulière, des travaux sereins et éclairés.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de toute ma considération et mes salutations guyanaises.

David RICÉ, Président  
ASSOCIATION DES MAIRES  
et Présidents des Communautés  
de Guyane

---

### ASSOCIATION DES MAIRES DE GUYANE

36, avenue Louis Pasteur - BP 493 - 97332 Cayenne CEDEX - Guyane Française  
Fixe : 0594 37 71 54 - Portable : 0694 23 33 33 - Fax : 09 70 29 38 30  
[www.maires973.gf](http://www.maires973.gf)



LE PRÉSIDENT

Paris, le 16 NOV. 2017

Monsieur le Président,

Je vous remercie de votre courrier du 13 novembre par lequel vous m'indiquez votre disponibilité pour rencontrer le président de la commission particulière en charge de l'animation du débat public sur le projet de la Compagnie minière montagne d'Or.

J'en ai immédiatement informé Monsieur Roland PEYLET qui ne manquera pas de revenir vers vous.

M'associant à vos vœux en faveur d'un débat serein et éclairé, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

*Bien à vous.*

Christian LEYRIT

Monsieur David RICHE  
Président  
Association des Maires de Guyane  
36 avenue Louis Pasteur  
BP 493  
97332 Cayenne CEDEX

Commission nationale du débat public - 244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - France  
T +33 (0)1 44 49 85 55 - christian.leyrit@debatpublic.fr - www.debatpublic.fr



**Guyane Nature Environnement**  
Fédération des associations de protection de la nature

---

Cayenne, le 15 décembre 2017

**À l'attention de Messieurs  
Patrice Faure, Préfet de  
Guyane  
et Roland Peylet, président de  
la commission particulière  
chargée de l'animation du  
débat public sur le projet de  
mine d'or en Guyane**

Objet : Organisation du Débat Public.

Monsieur le Préfet, Monsieur le Président de la Commission,

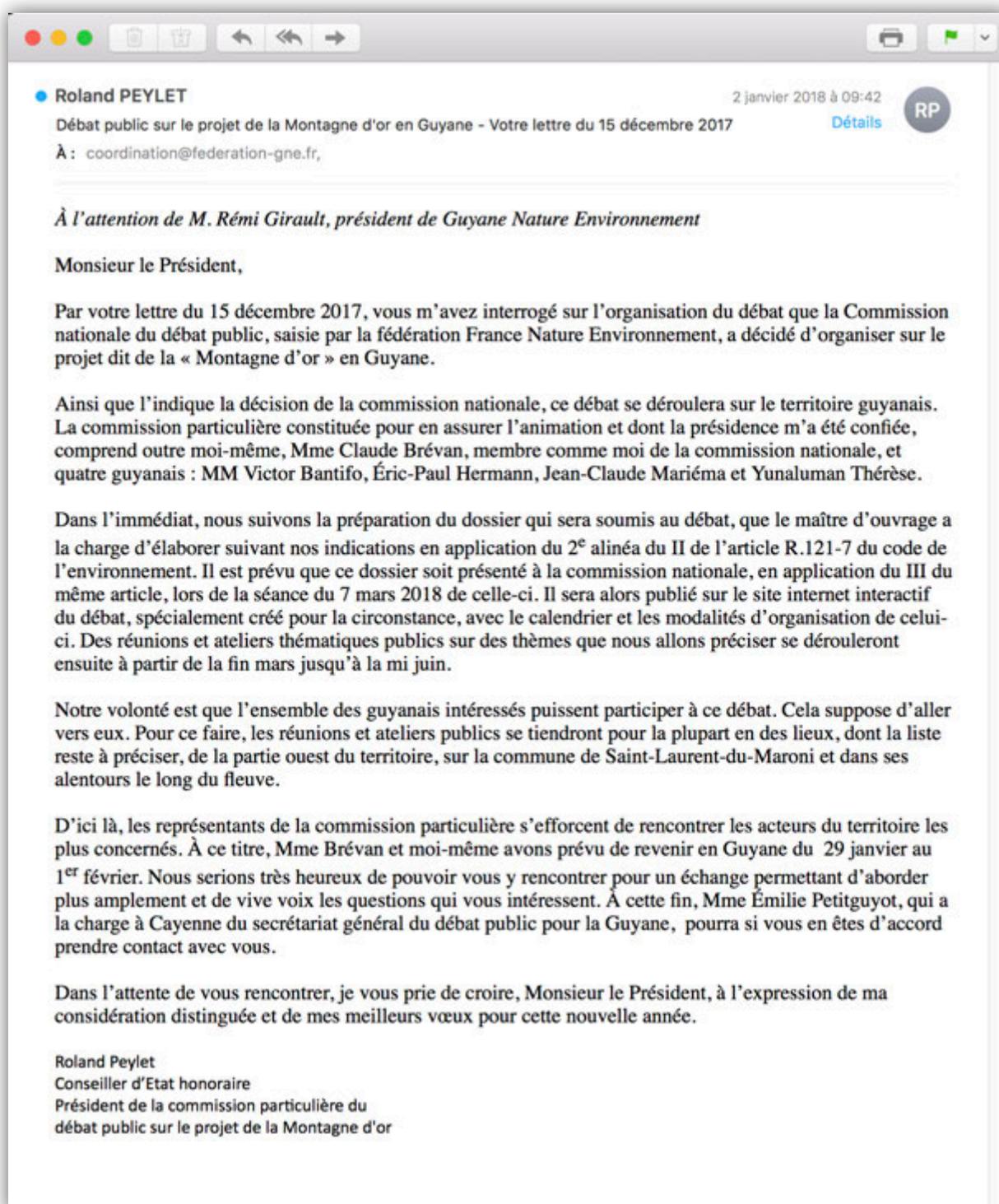
Nous aimerions disposer d'informations précises concernant les modalités du déroulement et de l'organisation du Débat public prévu en 2018 en Guyane sur le projet dit de la "montagne d'or" (calendrier, mode d'audience, etc.).

Nous aimerions notamment comprendre ce que les citoyens peuvent attendre d'un débat public concernant l'instruction et l'évolution du projet concerné, notamment pour celui dit de la "Montagne d'or".

À cet égard, nous vous informons de notre intérêt pour ce futur débat public, de notre désir d'y participer et de l'attente d'une organisation le facilitant et permettant la réelle intégration des demandes des citoyens.

Veuillez agréer messieurs l'expression de nos sincères salutations

**Rémi Girault**  
Président de Guyane Nature Environnement





Cayenne, le 25 février 2018

à **Commission Nationale du Débat Public.**

Madame, Monsieur,

Une commission nationale va démarrer en Guyane dans quelques semaines pour un débat public concernant le projet minier du consortium russo-canadien Nordgold-Columbus, dit Compagnie Montagne d'Or (CMO).

**UNE CONSULTATION LÉGITIME ET INCONTOURNABLE DE L'ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE, PAR TOUS LES CITOYENS GUYANAIS, EST VIVEMENT RÉCLAMÉE.**

Une étude d'impact environnementale a été réalisée de juin 2014 à mai 2016 par les bureaux d'études WSP (Canada), Biotope et Hydreco (Guyane).

- Le 26 mai 2016, Columbus Gold annonce que ce rapport devrait être terminé au 4ème trimestre 2016 et sera remis au Ministère de l'Écologie au 1<sup>er</sup> trimestre 2017. (Pièce N°1)

- En août 2016, conformément au planning établi par le consortium russo-canadien, cette étude d'impact devait être finalisée en juin 2017. (Pièce N°2)

- Le 10 nov. 2016, ils confirment que le rapport sera bien terminé au 1<sup>er</sup> trimestre 2017. (Pièce N°3)

- En août 2017, à Bonn, lors de la Cop 23, des conseillers du Ministère de la Transition énergétique, auraient laissés entendre, sous couvert d'anonymat, que ce rapport d'impact avait été remis au Ministère ?

- Les captures d'écran du site internet de Columbus Gold évoquent le *Rapport d'Impact Environnemental et Social* (RIES) traduit en anglais par *Environmental and Social Impact Assessment* (ESIA).

**Or, cette étude n'est toujours pas ouverte au public et nos craintes sont qu'elle ne soit divulguée que le plus tard possible afin de réduire, au maximum, le temps nécessaire à son étude par la société civile.**

De notre expérience, il est indispensable que les inventaires détaillés de faune et de flore soient consultables, dans leur intégralité, durant plusieurs mois, afin que des scientifiques indépendants puissent les étudier sans précipitation.

Il est probable, dans le cadre de ce débat, que CMO soumette au grand public, une synthèse rassurante et superficielle de son étude d'impacts.

Cela n'est pas acceptable car nous avons l'expérience du projet lamgold sur la Montagne de Kaw. En 2007, au milieu d'un dossier de plus de 1000 pages, nous avons découvert - entre autres - une demande dérogatoire portant sur un taux inacceptable du rejet final du cyanure et son degré de température, que le pétitionnaire avouait être incapable de maîtriser sous nos climats, ...et qui dépassait jusqu'à 20 fois les normes réglementaires. (Pièce N°4)

**Pour un débat public efficace et utile il est donc nécessaire que l'étude d'impact environnementale complète et définitive, comprenant par exemple, les études de danger (rupture de digue, drainage minier acide, neutralisation des intrants chimiques...) nous soit remise avant son démarrage.**

Tournez svp

## L'ÉTUDE DES COMPENSATIONS EST INOCCUPUNE ET PRÉMATURÉE

Au travers du questionnaire public et des premières rencontres que vous avez organisés en Guyane, l'insidieuse présence d'ateliers traitant de la fumeuse notion des « compensations » est inacceptable. Ces procédés autorisent surtout tout industriel à acquérir à vil prix un « droit à polluer », avec l'assentiment tacite, voire complice de certains environnementalistes, bureaux d'études ou associations, qui mettent souvent en œuvre des méthodes comptables, détournant totalement l'esprit de la loi, et faisant croire à la restitution des écosystèmes détruits. (Pièce N°5)

Or, eu égard au fait que nous ne possédons aucune étude des impacts attendus ni aucune étude des dangers probables, il est totalement inopportun d'évoquer, dès à présent, la moindre notion de compensation.

Enfin et surtout, au regard du triptyque **ERC**, la grande majorité des Guyanais, dans l'état actuel des événements, envisage principalement le choix **Eviter** avant d'envisager le pire, à savoir **Réduire** et **Compenser**.

## LA PRÉSENCE D'EXPERTS INDÉPENDANTS ET FORMÉS AUX IMPACTS DE LA MÉGA-INDUSTRIE EST INDISPENSABLE.

- Dans le cadre du débat public, le Collectif Or de Question réclame la présence de personnalités issues de la sphère scientifique ou associative, indépendantes de toutes pressions lobbyistes, qui puissent décrire, autant que faire se peut, des impacts liés à la méga-industrie minière.

- A ce titre, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous une liste d'experts que nous souhaitons voir invités dans le cadre des débats publics.

- Pierre Michel Forget. Maître de conférences Muséum National d'Histoire Naturelle. Spécialiste de l'écologie tropicale. Ex-Président de l'Association for Tropical Biology and Conservation (ATBC) [www.atbio.org](http://www.atbio.org). Il connaît bien les impacts de la pluviométrie en sites miniers puisqu'il fut nommé expert dans le cadre d'une mission d'inspection sur le projet d'exploitation aurifère de camp caïman, sur la montagne de Kaw. (Iamgold).
- Un expert sur les impacts environnementaux et sociaux de la méga-industrie minière. Nous pensons à l'ONG Suisse « Action de Carême », et plus particulièrement aux rédacteurs du rapport (2016) décrivant le comportement de deux multinationales aurifères, au Burkina Faso. <https://voir-et-agir.ch>  
[https://voir-et-agir.ch/content/uploads/2016/02/160215\\_Etude\\_Or\\_Burkina-Faso.pdf](https://voir-et-agir.ch/content/uploads/2016/02/160215_Etude_Or_Burkina-Faso.pdf)
- Un expert issue de l'organisation « Ingénieurs sans Frontières », département **Systèmes d'Extraction** (SystExt) qui sont des interlocuteurs compétents en matière d'extractivisme.
- Un expert, écologue forestier, capable de modéliser l'impact d'une mine à ciel ouvert, dans les proportions du projet M.O. en terme de chaleur, bruit et poussières, sur une Réserve Biologique située à moins de 400 m. Nous pensons à priori à David S. Hammond, mais rentrons aussi en contact avec d'autres spécialistes du sujet.

En vous remerciant de bien vouloir faire le nécessaire pour que cette initiative citoyenne s'exécute dans une transparence sans ambiguïté.

Croyez, Madame, Monsieur en nos salutations respectueuses.

Le collectif Or de Question

**Collectif citoyen opposé aux projets industriels d'exploitation minière en Guyane. Apolitique et non-violent**



Contact : [ordequestion@gmail.com](mailto:ordequestion@gmail.com)  
Faites un don via [HelloAsso](https://www.helloasso.com)

Visitez notre site [web](http://www.montagnedor.debatpublic.fr)  
Rejoignez nous sur [Twitter](#) - [Facebook](#) - [Google+](#)  
Consultez notre revue de presse sur [Scoop.fr](http://Scoop.fr)  
Signez la [Pétition Sauvez la Forêt](#)





PIECE N°1



May 26, 2016 09:57 ET

**Columbus Gold Advances Feasibility Study and ESIA on Montagne d'Or Gold Deposit, French Guiana**

VANCOUVER, BRITISH COLUMBIA—(Marketwired - May 26, 2016) - Columbus Gold Corp. (TSX:CGT) (OTCQX:CBGDF) is pleased to provide an update on the advancement of the ongoing Bankable Feasibility Study ("BFS") and Environmental and Social Impact Assessment ("ESIA") at its 100% owned Montagne d'Or gold deposit, French Guiana. The studies are being funded by Nord Gold N.V. (SSE: NORD LI) pursuant to which they can earn a 50.01% interest (for a total of 53.01%) in Montagne d'Or.

In October 2015, Lycopodium Minerals Pty Ltd. was awarded the contract to complete a BFS on the Montagne d'Or gold deposit, in conjunction with SRK Consulting (U.S.) Inc. The BFS is anticipated to be completed in the fourth quarter of 2016 and entails the development of an engineered construction and operating plan with considerations for social, environmental and water management, permitting, geotechnical engineering, hydrogeology, metallurgical testing, process design and mine planning. The project is to be developed on the basis of open pit mining.

In June 2014, WSP Canada Inc. won the tender to complete an ESIA in order to obtain the various authorizations required for mine construction and eventual mining operations. Complementary studies that will accompany the ESIA include a Hazard Study / Risk Assessment (EDD), Internal Operation Plan (POI), and Security and Health document (DSS).

**ENVIRONMENTAL AND SOCIAL IMPACT ASSESSMENT (ESIA)**

• **Baseline Studies and Environmental Scoping Study**

The field work programs for the baseline environmental studies were completed in early November 2014. The objective of these studies was to collect background information to establish pre-project conditions of the physical environment (geology, geomorphology, soils and sediments, hydrology and hydrogeology, landscape, climate), the biological environment (ecology, natural habitats, fauna and flora, protected species) and the social and economic setting (air quality, noise and vibration, socio-economics, natural resource use, cultural heritage and archaeology).

An Environmental Scoping Study report produced by WSP was submitted to the government environmental authority ("DEAL") in August 2015. A two-day scoping session was held with the DEAL, the National Forest Office ("ONF") and the Department of Cultural Affairs ("DAC") in October 2015 to present the results of the baseline studies and identify gaps for the completion of the final ESIA.

In response to recommendations of the DEAL, ONF and DAC, three (3) complementary biological surveys were completed in and around the projected mine site area and preventive archaeology surveys will be carried out in the coming weeks. Additional biological surveys are also planned along the access road.

• **Environmental Impact Assessment**

Based on the technical description of the project and the results of the baseline studies, WSP and its local consultants are currently identifying the potential impacts on each of the components included in the baseline studies. Appropriate management measures (Avoidance, Reduction, and Compensation) will be proposed in order to minimize the impact of the project.

The completion of the ESIA is anticipated for the fourth quarter of 2016 to support the BFS. The final report will be submitted to the French Ministry of Ecology, Sustainable Development and Energy in the first quarter of 2017.

• **Hazard Study / Risk Assessment**

Hazard and Risk Assessment studies are being carried out with complementary studies that include: Explosive Atmosphere Areas Study (ATEX), Pyrotechnic Safety Study, Safety Notice, Risk Analysis for the Tailings Facilities and Lightning Risk Analysis. An Internal Operational Plan (POI) and a Transport and Storage of Hazardous Materials Study will also be completed. A kick-off meeting for the EDD was held in February 2016 with the participation of the DEAL and their third party experts.

• **Closure and Rehabilitation Plan and Environmental and Social Management Plans**

To comply with the national and local requirements, mine closure and rehabilitation plans will also be developed. These will include, among others, the Water Management Plan, Erosion Control and Re-Vegetation Management Plan, Biodiversity Management Plan, Pollution Prevention Management Plan and Waste Management Plan.





PIECE N°4

III.D.17.4.2 – Demande de dérogation vis-à-vis de l'arrêté intégré

L'application des meilleures techniques disponibles au traitement de la pulpe de permet pas de respecter la valeur de rejet de 0,1 mg/l pour les cyanures aisément libérables issue de l'arrêté du 2 février 1998. CBJ-CAJMAN demande donc en conséquence une dérogation pour ce paramètre.

Le procédé de traitement adopté pour les cyanures permet d'obtenir une valeur en sortie de l'unité de traitement de 1 mg/l comme moyenne journalière. Une boucle de recirculation est installée afin de re traiter la pulpe lorsque la valeur de 2 mg/l de cyanures aisément libérables est atteinte. Malgré l'adoption de ces mesures, la concentration en cyanures aisément libérables peut atteindre au point de rejet dans le milieu récepteur la valeur de 1 mg/l lors des mois les plus secs (octobre) pendant les années déficitaires en eau.

Bien que non mentionné dans le Tableau III.B.17.7 car non pronosticable avec le bilan hydrique, la température au point de rejet ne respectera pas la valeur seuil de 30°C lors des périodes sèches. Les résultats d'état initial ont montré que la température des eaux de surface était naturellement comprise entre 23,8 et 30,1°C avec une moyenne à 25,8°C. Cette situation est expliquée par la valeur naturelle élevée combinée à l'énergie dissipée sous forme de chaleur par le broyeur à boulets et le temps de séjour dans les bassins (avéole en exploitation, bassin de décantation). Il n'est donc pas demandé de dérogation aux Autorités administratives pour ce paramètre mais la prise en compte des caractéristiques naturelles des cours d'eau guyanais dans la fixation de l'objectif de rejet.

En conséquence, CBJ-CAJMAN demande de pouvoir dérogé aux seuils (CN<sub>50</sub> : 0,1 mg/l, T: 30°C) de l'arrêté du 2 février 1998 avec comme valeurs dérogatoires :

- pour les CN<sub>50</sub>, une valeur moyenne quotidienne de 1 mg/l et la possibilité d'enregistrer 10% de dépassement mensuellement. Ces dépassements ne peuvent pas excéder la valeur moyenne journalière de 2 mg/l ;
- pour la température, une valeur moyenne quotidienne de 35°C et la possibilité d'enregistrer 10% de dépassement mensuellement.

PIECE N°5

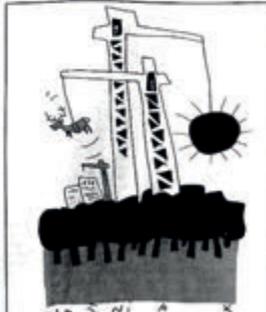


La pipistrelle rapporte gros (2)

Depuis la Grenelle de l'environnement, tout aménageur peut bétonner à loisir des zones où vivent des espèces animales ou végétales protégées, mais à condition de "compenser" les dégâts. Ce n'est pas toujours une mince affaire.

COMMENT - dédommager - une espèce protégée dans l'habitat a été détruite ? Les compensations résistent parfois. Au Parc national de la Guadeloupe, dans le Morvan, le projet de terminal pétrolier Fos Factor, en Comté, prévoit de compenser 140 hectares de terre ferme peuplés à l'indienne (dont 100 hectares) et un hectare envahi par 120 hectares de marais. Les sols marais sont la plupart du temps immergés. L'État et l'opérateur s'accrochent pour qu'ils apprennent à manger ! A Brest, pour compenser les 110 hectares qu'il va gagner sur un herbier de préséance, le port comme la création de 7 000 hectares d'aire marine protégée (AMP) sur le littoral ouest - une aire sur laquelle ne passera pas le moindre bateau, mais on laisse et donc sont considérés très protégés.

« Développer une nouvelle destination sur un espace en lieu et place de compenser en lieu et place en compensant comme par un projet », déclare un fonctionnaire chargé du suivi des dossiers, il dit s'arracher les cheveux pour faire respecter les obligations réglementaires de compensation. Pour son projet de centrale photovoltaïque, qui occupera 30 hectares à Lescop-Frémery (Charente-Maritime), EDF Energies nouvelles ne s'est pas fatigué à chercher les meilleurs lopin de terre pour compenser la perte de terrain de classe de l'agde de Bessais, une espèce protégée. Le bailleur a juste promis 5 000 euros au comité de gestion local des signes pour faire des observations. Une com-



pour le délit entre l'impact et la compensation (1,5), et la mesure de l'indice espèce - on peut toujours s'arranger. Si n'y a qu'à voir le résultat sur le plus grand chantier de compensation en France, l'abîme de Notre-Dame-de-Landou. Le laboratoire d'études Hecop (pas moins de 250 spécialistes) a rebâti et restauré le projet de compensation à l'indienne, qu'il a permis à l'aménageur d'obtenir de nouvelles générations de 440 hectares pour

facilité de - monter la machine - d'autres y participent activement. Bédague veut même refaire la carte des espèces compensatoires sur la "Bédague" ? Une autre association, Maxime Nature Environnement, accepte.

L'ovette élégante

L'Office national des forêts (ONF) est troué, quant à lui, une solution à ses nombreux problèmes de trésorerie et d'investissement, surtout en compensation de forêts. On lui doit notamment les nouvelles compensations prévues par le futur Contrat Forêt de Brest (2017).

Professeur Cornédou

« Dans le prochain épisode, nous avons traduit ENF par « une à montrer » au lieu de « une à négocier » - la profession C. (compensé) à l'égard des espèces protégées de la forêt de Brest.

Contact : [ordequestion@gmail.com](mailto:ordequestion@gmail.com)



**AVEC LE SOUTIEN D'ONG NATIONALES**



**ET PRÈS DE 120 ORGANISATIONS INTERNATIONALES (AFRIQUE, ASIE, AMÉRIQUE DU SUD)**

**Collectif citoyen opposé aux projets industriels d'exploitation minière en Guyane. Apolitique et non-violent**

Contact : [ordequestion@gmail.com](mailto:ordequestion@gmail.com)  
Faites un don via [HelloAsso](https://www.helloasso.com)



Visitez notre site [web](http://web)  
Rejoignez nous sur [Twitter](https://twitter.com) - [Facebook](https://facebook.com) - [Google+](https://google.com)  
Consultez notre revue de presse sur [Scoop.fr](http://Scoop.fr)  
Signez la [Pétition Sauvons la Forêt](#)





*Commission particulière du débat public  
sur le projet Montagne d'or en Guyane*  
5 rue Félix Éboué 97300 Cayenne

Le président

Le 7 mars 2018

Collectif « Or de question »

Réf : votre lettre à la CNDP du 25 février 2018

Madame, Monsieur,

Par votre lettre du 25 février dernier, vous avez demandé que soit mise à la disposition du public, pour les besoins du débat public qui démarre, une étude d'impact environnementale « complète et définitive » dont des déclarations passées de la société Columbus Gold et des éléments présents sur son site attesteraient la réalité et la remise à l'autorité administrative.

Renseignements pris auprès de cette autorité, seuls lui auraient été remis les rapports de consultation des parties prenantes réalisées en 2014 et en 2016 et le rapport d'opération de prospection archéologique de l'INRAP d'avril 2017.

Naturellement le contenu de ces rapports sera rendu disponible.

Nous ne pouvons légalement exiger au stade du débat public la production d'une étude d'impact « définitive » que les textes imposent au stade ultérieur de l'enquête publique, si tant est qu'un tel stade soit atteint, en vertu du VI de l'article L. 122-1 du code de l'environnement. De telles dispositions ont une logique dans la mesure où de nombreux facteurs ayant une incidence importante sur le contenu de l'étude d'impact ne sauraient avoir été tous fixés avant qu'un débat public ne se soit tenu.

Pour autant, nous souhaitons comme vous que toutes les informations disponibles de nature à éclairer le public et à lui permettre de participer utilement au débat et de se forger une opinion, lui soient communiqués. Après demande faite au maître d'ouvrage de faire connaître, au-delà des rapports déjà mentionnés, les études suffisamment avancées pour pouvoir être rendues publiques, il en sera ainsi des éléments d'état initial portant sur la faune, la flore et les habitats sur l'emplacement projeté du site minier et des infrastructures linéaires.

La commission nationale du débat public exprime une préoccupation de même nature. Dans sa séance du 5 mars 2018, elle a décidé, au vu du document présenté par le maître d'ouvrage qui sera mis en ligne ces jours-ci sur notre site, que le débat pouvait se tenir selon le calendrier que nous lui avons proposé, à condition toutefois que plusieurs sujets soient davantage développés à travers des fiches thématiques à produire notamment sur la prévention et la gestion des risques, la protection de la biodiversité et la gestion sociale du projet.

Vous avez par ailleurs produit une liste d'experts que vous souhaitez voir intervenir. Nous ne pouvons que nous féliciter de ce souhait. Nous en prenons note et vous demandons de bien vouloir nous indiquer, une fois le calendrier du débat publié, de nous indiquer les séances auxquelles ces interventions doivent être programmées.

Nous devons préciser qu'une distinction doit être faite entre d'une part, les experts « *n'ayant pas eu à connaître du projet* » selon le IV de l'article R. 121-7 du code de l'environnement, auxquels les textes rendent le recours possible à l'initiative de la CPDP moyennant l'accord de la CNDP et à la charge de celle-ci, et, d'autre part, ceux que tel ou tel participant au débat souhaite faire intervenir et dont il doit être clair que l'intervention se fait sur une telle demande. Il doit bien sûr être clair par ailleurs que les personnes auxquelles le maître d'ouvrage souhaite que soit donnée la parole, comme par exemple les bureaux d'étude ayant travaillé pour lui, la prennent de sa part.

Insérer, dans le cadre de tel ou tel atelier, un échange contradictoire entre des experts de divers horizons nous paraîtrait intéressant. Il nous faut pour cela l'accord des personnes ayant proposé ces experts et la présence de ceux-ci en nombre et en diversité suffisants. Nous vous remercions de nous donner votre sentiment sur cette éventualité.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de ma parfaite considération.



Roland PEYLET



Cayenne, le 27 mars 2018à

Commission Nationale du Débat Public.

Madame, Monsieur,

Nous venons par la présente vous demander de bien vouloir apporter toute la clarté nécessaire sur un point important qui concerne la profondeur de la fosse.

Même si cela ne fait qu'amplifier la dangerosité de ce projet, le fait que le promoteur du projet passe de 400 m de profondeur (2016) à 120 m (2018), doit être éclairci afin surtout, de renseigner les citoyens, sur la sincérité des éléments fondamentaux du document de synthèse, mis en consultation.

### **L'ART DE MANIPULER LES MOTS ET LES PROFONDEURS !**

1 - le document (pièce 1), datant de 2016, nous apprend que la fosse aura une profondeur maximale de 400 m.

2 - Un document extrait du site internet de la Columbus Gold (2016) nous présente des plans de coupe de la fosse et des potentiels aurifères qui correspondent aux profondeurs précitées (les flèches rouges (hauteur-largeur) sont des ajouts approximatifs de notre part). (pièce 2)

3 : Dans une vidéo encore en ligne début 2017, mais en notre possession, il est dit « la fosse à ciel ouvert, dans sa taille finale, mesurera environ 2,5 km en longueur, 500 m en largeur et 400 m en profondeur » (Pièce N°3 année 12).

4 - Le nouveau directeur de CMO, Pierre Paris, nous apprend dans un « courrier des lecteurs » de France-Guyane (du 13/01/2018 et 15/01/2018) que le projet a été recalibré et que la profondeur n'atteindra désormais que « 120 m en moyenne sur le flanc nord » ; que signifie ce discours embarrassé et nébuleux ? Quelle sera la profondeur maximum de la fosse à terme ? (Pièce N°4)

5 - Le dossier du maître d'ouvrage (Mars 2018 - P. 53) nous apprend que : « Le dénivelé moyen entre le fond de la fosse et sa bordure nord sera de 120 m, ce qui correspond à 220 m en moyenne sur la bordure sud. » Mais le paragraphe suivant est autant subtil que suspicieux : « La configuration de la fosse évoluera progressivement, par phases successives. Elle s'étendra et s'approfondira progressivement, avec la réalisation de gradins et de rampes d'accès, durant la période d'exploitation de la mine. (Pièce N°5)

6 - Enfin et surtout malgré des profondeurs diamétralement opposées, à terme, des éléments fondamentaux restent identiques dans les configurations de 2016 et 2018 :

- la durée de l'exploitation reste identique : 12 ans
- l'extraction quotidienne demeure à 80 000 tonnes, soit 345 millions de tonnes sur 12 ans
- les consommations de cyanure et explosifs sont a priori semblables.
- la production d'or, à terme, est aussi identique : 85 tonnes

Plusieurs questions se posent alors :

- Faut-il donc croire que les études économiques de rentabilité, préalables, actuelles et prospectives, mais aussi les études techniques soient aussi peu rigoureuses et approximatives, pour envisager de si importants « recalibrages » ?

- ! 200 m de profondeur en plus ou en moins, sur un puits de mine de 100 hectares, ce n'est pas rien ; est-il donc possible d'extraire **345 millions de tonnes de roches** d'une fosse de 2,5 km de long, 400 m de large et 120 m de profondeur, sachant qu'une mine à la forme d'un entonnoir ? Les calculs de nos experts nous font penser le contraire !
- ! ( Pour rappel, 1 METRE CUBE DE ROCHES = 2,8 TONNES DE ROCHE soit 1 TONNES DE ROCHES = 0,350 METRES CUBE)

**Aussi, Or de Question exige la publication d'un rigoureux PLAN DE COUPE EN TROIS DIMENSIONS, sur toute la longueur du puit, en phase terminale du projet minier. Une échelle des profondeurs (en mètres) au regard du terrain naturel du flan sud devra être plus particulièrement précisée.**

### **L'ART DE MANIPULER LES CHIFFRES ET MULTIPLIER LES PAINS !**

D'autres paramètres qui nous semblent tout aussi aléatoires, comme les 3000 emplois indirects et induits, dont le pétitionnaire ne peut citer que deux secteurs d'activités, à savoir les prestataires de *réhabilitation* et... *l'agriculture* !

#### **La réhabilitation :**

Il est fort hasardeux de parler de réhabilitation alors que l'ampleur de l'impact de décennies d'érosion pluviale en milieu tropical humide sur **345 millions de tonnes de déchets miniers** n'a jamais été connu et maîtrisé par les instructeurs de ce dossier tant à la DEAL Guyane qu'à l'ARS.

Ce que l'on sait, par contre, c'est que la colline de déchets miniers de la mine de Salsigne (d'une ampleur d'environ 10 millions de tonnes soit 40 fois moindre que le projet guyanais) continue à empoisonner la région malgré une pluviométrie 4 fois moindre, et bien sur, les plaintes des riverains pour le scandale sanitaire qu'il provoque (cancers, leucémies, déficience cognitive...).

Pour rappel, le gouvernement envisage la suppression de 120 000 fonctionnaires dans les années qui viennent, des budgets de fonctionnement bien moindre soit autant de lanceurs d'alerte, incapables de programmer des contrôles inopinés en hélicoptère, pour sanctionner les éventuels manquements à la législation. Quant aux fonctionnaires qui instruisent avec zèle et enthousiasme effréné ce dossier, ils seront pour nombre d'entre eux, retirés de la fonction publique, lorsque les premiers incidents risquent de se manifester.

Il y a t'il, chez le promoteur du projet, un précédent sur l'incroyable promesse d'un suivi post-production sur 30 ans ? Nous sommes très sceptiques sur la pérennité de cette promesse. Quand aux **garanties financières** qui peuvent prétendre les attester (PIECE N°6) ?

Un rapport (CGEDD – 2014) (\*) nous démontre les **failles juridiques** du dispositif des garanties financières et l'inefficacité des contraintes. Bien sûr, il y aurait peut-être des cautions bancaires au début, mais non renouvelées les années suivantes. En cas de manquements ou d'accident, **personne ne sera responsable** : l'industriel disparaîtra, **les filiales seront insolvables** et la Guyane restera avec la note de sa dépollution ! A titre d'exemple, deux ans après la rupture du barrage de Mariana (Brésil), du groupe Vale, aucune indemnisation n'a été versée. Et pour recevoir l'aide d'urgence les victimes **doivent s'engager à ne plus rien réclamer ultérieurement**. Méthode classique des puissants contre les faibles.

(\*) <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/154000118.pdf>

**Nous réclamons une étude sérieuse sur les exemples et les résultats de tels suivis sur 30 ans, en France et dans le monde.**



### **L'agriculture :**

Si les ouvriers sont à 90% « locaux » selon les promesses audacieuses du promoteur, comment peut-on envisager un accroissement de la consommation de produits agricoles ? Un citoyen de Sinnamary, Cayenne ou Mana, consommera-t-il plus de fruits et légumes, une fois sur site minier, que lorsqu'il était au pays ? A contrario, il est fort probable que l'agriculteur qui fournissait 400 unités de légumes à 400 citoyens, soit contraint de réduire considérablement sa marge lorsqu'il vendra ses 400 unités de légumes à la cantine de la Cie Montagne d'or, (cf marge-arrière des grandes surfaces) sans compter la livraison à 120 km de Saint-Laurent qu'il devra prendre à sa charge ou déduire de sa marge !

En conséquence, il n'y aura logiquement aucun accroissement du potentiel agricole, ... sauf si, comme nous l'envisageons, la grande majorité des contrats est issue de la Directive des emplois détachés de pays européens ou issue de transferts d'ouvriers des mines Nordgold, à l'étranger (Russie, Guinée-Conakry, Burkina Faso, Kazakhstan, ... ?)

**Aussi, Or de Question exige la publication d'un rigoureux rapport présentant la liste des métiers et le nombre d'effectifs nécessaires en phase de production, tant directs, qu'indirects ou induits.**

### **SAVENT-ILS QUE NOUS SOMMES EN FORÊT TROPICALE HUMIDE ?**

- On peut lire dans le document du maître d'ouvrage : « la conception des aires de stockage et le dimensionnement des installations (190 hectares pour le parc à résidus) tiennent compte des événements pluviométriques exceptionnels susceptibles de survenir en Guyane. ».

- Pourtant, dans le document de 120 pages, il n'est fait mention nulle part des données précises des précipitations annuelles, décennales ou centennales sur le secteur ? Comment le promoteur a-t-il pris en compte les événements climatiques alors que l'état des lieux n'est pas même présenté ? Quid des prévisions de changements climatiques envisagées par le BRGM en termes de précipitations ?

- la zone de la Montagne d'Or est incluse dans l'enveloppe des plus abondantes précipitations connues durant les mois de mai-juin-juillet (MJJ) en Guyane - et dans les Guyanes. (PIECEN°7)

- Pour rappel, il a suffi de 48 heures de très fortes précipitations vers Belem en février 2018, pour voir deux bassins de rétention déborder dans un complexe industriel de raffinage d'aluminium (Hydro Alunorte, situé à Barcarena en banlieue de Belem).

**Aussi, Or de Question exige la publication d'un diagramme répertoriant la pluviométrie des dernières décennies sur le secteur Lucifer Dekou-Dekou ainsi que les projections pour les 50 prochaines années, eu égard aux changements climatiques envisagés.**

### **LA VÉRITÉ SUR LE SCANDALE SANITAIRE DES POLLUTIONS MINIÈRES DANS L'HEXAGONE**

Dans un souci de complète information du public sur les dangers sanitaires de récentes exploitations minières, en France hexagonale, nous vous demandons que soit diffusé durant le débat public l'excellente enquête d'investigations de France-Inter, « Secret d'infos », traitant du scandale sanitaire des pollutions minières (25 minutes seulement).

<https://www.franceinter.fr/info/pollution-miniere-un-scandale-persistant>

et de bien vouloir mettre en ligne le web-documentaire ci-contre :

<http://webdoc.rfi.fr/pour-suites/enquete-pollution-cachee-cevannes/index.html>

Nous vous remercions de bien vouloir mettre en téléchargement cette compilation d'articles et communiqués afin de permettre un complément d'informations indispensables à la compréhension du sujet qui nous rassemble.

<https://www.dropbox.com/sh/2clan5z4w3kdk1/AADawcZWVN8iwm0Hu7t87Zuwa?dl=0>

Enfin, nous souhaiterions pouvoir diffuser de courtes vidéos de quelques minutes, durant les ateliers et séances publiques qui mettent en exergue les pollutions minières sur l'Environnement et l'impact sanitaire des populations.

## LA PRÉSENCE D'EXPERT MEDICAUX SPECIALISÉS DANS LES POLLUTIONS MINIÈRES :

Nous demandons à la CNDP de bien vouloir proposer aux personnes interrogées dans l'émission « Secrets d'infos » ci-dessous désignées, sur leur possibilité d'assister aux séances d'informations organisées dans le cadre du débat public.

*A noter que nous n'avons pas encore contacté ces personnes dans l'attente de votre retour. Si vous êtes d'accord, nous pouvons prendre contact avec ces personnes pour un premier contact :*

- Frédéric Ogé (CNRS)
- Annie Thébaud-Mony (Inserm - sociologie)
- André Picot (toxicochimiste)
- Hervé Pujol (juriste-ingénieur de recherche)
- François Espuche (Associations Gratte-papier)
- Séverin Pistre (hydrogéologue Université Montpellier)

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, nos respectueuses salutations.

*Collectif citoyen opposé aux projets industriels d'exploitation minière en Guyane. Apolitique et non-violent*



Contact : [ordequestion@gmail.com](mailto:ordequestion@gmail.com)  
Faites un don via [HelloAsso](https://www.helloasso.com/)

Visitez notre site [web](http://web)  
Rejoignez nous sur [Twitter](https://twitter.com/) - [Facebook](https://facebook.com/) - [Google+](https://google.com/)  
Consultez notre revue de presse sur [Scoop.fr](http://Scoop.fr)  
Signez la [Pétition](https://petition.sauvons-la-foret.guyane.fr/) Sauvons la Forêt





PIECE N°1

Carte 2 : Localisation du gisement par rapport à la réserve biologique intégrale



Description préliminaire du projet (informations issues de la préfaisabilité et sujettes à changement)

L'exploitation future du gisement se fera, d'abord, en fosse à ciel ouvert. Plus tard, une partie du gisement pourra être exploitée en souterrain à un stade avancé de l'exploitation de la fosse.

Le site minier sera vraisemblablement alimenté en énergie par une ligne électrique aérienne aménagée sur 120 km à partir du réseau d'EDF à Saint-Laurent-du-Maroni.

Il est prévu d'aménager une base vie sur le site de la mine pour y héberger les employés durant les phases de construction et d'exploitation. Le projet nécessitera un lien routier empruntant la piste de Paul Isnard, qui relie le site à la ville de Saint-Laurent-du-Maroni. Enfin, le projet nécessitera des équipements provenant de l'extérieur de la Guyane. Ces équipements seront transportés à une installation portuaire (Saint-Laurent-du-Maroni ou Cayenne) puis transportés jusqu'au site par la route.

Traitement du minéral

Il est prévu que le minéral soit traité sur place. Une usine de traitement du minéral et des aires de dépôt de stériles, de résidus de traitement et de minerais à basse teneur seront donc aménagés sur le site. Au cours des mois de décembre 2014 à février 2015, des essais en laboratoire ont été effectués sur des échantillons de minéral de Montagne d'Or afin d'identifier un procédé de traitement adéquat. Un procédé utilisant une étape gravimétrique puis la cyanuration du concentré a été identifié de façon préliminaire. Quant au procédé sans cyanure (concentration par gravité et flottation de l'or), son analyse approfondie a démontré qu'il n'était pas apte à produire un concentré de qualité marchande.

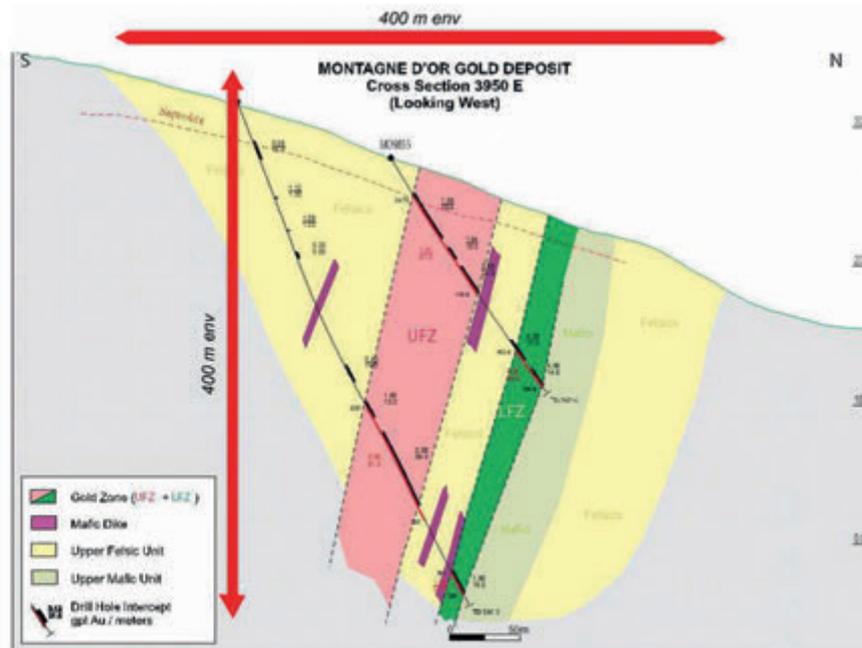
Le procédé comprendra la détoxication des lixiviats (destruction du cyanure) conformément aux normes de l'industrie, au moyen du traitement SO<sub>2</sub>-Air, avant leur rejet dans l'aire de stockage des résidus.

Autres informations d'intérêt

- Début des travaux de construction prévu en 2018.
- Début des opérations (exploitation de la mine) prévu en 2020.
- La durée de vie minimum de production de la mine est estimée à 13 ans.
- L'importance du gisement (indiquée et présumée) est estimée à 3,8 millions d'onces (107 tonnes) d'or (étude économique préliminaire).
- Dimensions à termes de la fosse à ciel ouvert: longueur de 2,5 km, largeur de 500 m, profondeur de 400 m.
- L'approvisionnement en eau de procédé se fera principalement à partir du dénoyage de la fosse et d'un barrage prévu sur le site. Les quantités d'eau requises pour le fonctionnement de la mine n'ont pas encore été établies.
- Nombre d'employés prévus (emplois directs): 800 à 1000 durant les travaux de construction, et 800 durant l'exploitation de la mine.



PIECE N°2



PIECE N°3



PIECE N°4

## Vous avez la parole

13 janvier 2018

Coup de cœur, coup de gueule, réactions... Envoyez vos messages à [courrier.guyane@agmedias.fr](mailto:courrier.guyane@agmedias.fr) ou par SMS envoyez FG suivi de votre message au 57000\*

### Réponse au professeur Parépo (1/2)

*En réponse au courrier du professeur Parépo publié dans notre édition de 9 janvier et intitulé « Une montagne et plein de questions »*

**Montaigne**

Les questions que vous vous posez sur le projet Montagne d'Or sont légitimes et je souhaite vous apporter des premières réponses, en attendant le débat public prévu en Guyane, de mai à juin 2018 et qui sera organisé par la Commission nationale du débat public. Avec toute l'équipe, nous préparons ce débat pour présenter les enjeux du projet, répondre aux questions et écouter les remarques de la population guyanaise.

Concernant les installations minières et la surface impactée, je voudrais souligner que le projet est situé dans une zone autorisée pour l'extraction minière, avec une activité en cours depuis plus de cent quarante ans. De ce fait, plus de la moitié de la surface impactée a déjà été déboisée. La surface concernée représente à l'heure actuelle une zone aménagée pour les installations : fosse, usine de traitement, verres, parc à résidus, plateformes de services et base vie.

Pour extraire l'or précieux, contenu dans la roche en profondeur, il faut creuser une fosse. Cette fosse, dont la stabilité a été étudiée par des experts, s'agrandit et s'approfondit progressivement au cours de l'exploitation. Au bout de douze ans, selon l'étude d'ingénierie définitive publiée en 2012, elle aura les

dimensions suivantes : 2,5 km de long sur 400 m de large et 120 m de profondeur en moyenne sur le flanc nord. Il est important de préciser que le chiffre de 400 mètres de profondeur a été publié dans les études préliminaires de 2013 et est maintenant totalement dépassé.

Au sujet des méthodes d'exploitation et de traitement du minerai. Le sous-sol est constitué d'un premier niveau, composé essentiellement de saproélite. Il est directement excréé à la pelle hydraulique. Ensuite, les roches dures, dites « durites », sont d'abord fragmentées à l'explosif, puis chargées dans 9 camions articulés de 40 tonnes et 17 camions rigides de 91 tonnes. Il s'agit d'équipements utilisés classiquement en carrière et dans le BTP. Ces camions sillonnent ensuite des rampes et pistes, pour acheminer les roches stériles vers des zones de stockage imperméabilisées et le minerai à l'usine de traitement.

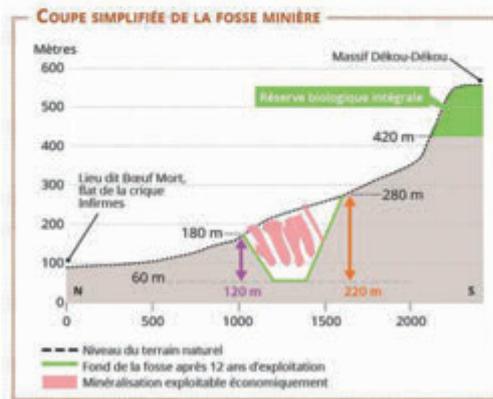
Le minerai extrait est d'abord broyé puis traité par un procédé gravimétrique, une méthode mécanique pour récupérer l'or par gravité. Ce procédé seul ne permet de récupérer que 50 à 50 % de l'or. L'utilisation de cyanure en circuit fermé permet d'améliorer notablement la récupération d'or pour atteindre 95,8 %. Ces procédés sont encadrés par une réglementation stricte. Aujourd'hui, c'est la technique la plus efficace pour valoriser l'or contenu dans ce

gisement. Enfin, le cyanure contenu dans les résidus est détruit avant leur stockage définitif dans le parc à résidus, pour lequel nous avons choisi une technologie éprouvée qui garantit, par sa conception, la sécurité de l'ouvrage.

Concernant la remise en état du site, vous avez entièrement raison : tous les opérations minières guyanaises doivent remettre en état leur site et nous ne ferons pas exception à la règle. Le site sera réaménagé progressivement, des premières années d'exploitation jusqu'à la fermeture. Le réaménagement prévoit le démantèlement de toutes les infrastructures, l'aménagement paysager des verres à stériles et du parc à résidus, la revegetation avec des espèces locales et la remontée naturelle des eaux dans la fosse, qui deviendra un lac. Conformément à la réglementation, et ce dès le début du projet, des garanties financières seront constituées auprès d'établissements bancaires. Elles seront utilisées en cas de défaut de l'entreprise, quel que soit le stade d'avancement du projet. Je voudrais rappeler que l'activité minière en Guyane est encadrée par les réglementations française et européenne sur l'environnement, parmi les plus strictes au monde. Bien entendu, nous respectons toutes les règles en vigueur et nos activités seront contrôlées par les services de l'État.

**Pierre Paris**, président de la compagnie Montagne d'Or

PIECE N°5



Source : Compagnie minière Montagne d'Or



PIECE N°6

**Vous avez la parole**

Coup de cœur, coup de gueule, réactions... Envoyez vos messages à [courrier.guyane@agmedias.fr](mailto:courrier.guyane@agmedias.fr) ou par SMS envoyez FG suivi de votre message au 50000\*

**Réponse au professeur Paré pou (2/2)**

*En réponse au courrier du professeur Paré pou publié dans notre édition du 10 janvier et intitulé « Une montagne et plein de questions »*

**Monsieur,**  
 Dans la dernière partie de votre courrier, vous faites part de votre inquiétude au sujet des garanties financières pour tenir nos engagements. Je vous confirme que, conformément à la réglementation, et ce dès le début du projet, des garanties financières seront constituées auprès d'établissements bancaires. Elles seront utilisées en cas de défaut de l'entreprise, quel que soit le stade d'avancement de projet.

As sujet de notre engagement pour l'emploi, si le projet se réalise, il générera 900 emplois en moyenne durant la phase de construction, puis nous aurons besoin de 750 emplois directs pendant l'exploitation. Pour le recrutement, notre priorité est le bassin d'emploi guyanais, et plus particulièrement celui de l'ouest. Nous offrons des emplois à tous les niveaux de qualifications, d'ouvriers à cadres, dans les secteurs d'activité suivants : production, mine de traitement, suivi environnemental,

services administratifs, gestion de la base-vie. Pour remplir cet engagement lié à l'emploi local, nous participons déjà au développement d'une filière pérenne de formation aux métiers de la mine. Nous travaillons en partenariat avec les acteurs de la filière minière et des organismes locaux, tels que l'Université de Guyane, qui forme la première génération de techniciens supérieurs guyanais, spécialisés en géologie, traitement des minerais et environnement ou la RESMA. Par ailleurs, nous évaluons à 3 000 le nombre d'emplois indirects et induits, au bénéfice des petites et moyennes entreprises et des prestataires de services guyanais. En menant ce projet, nous avons la volonté de valoriser et de mobiliser les compétences locales, notamment pour répondre aux besoins du secteur minier en Guyane. Vous mentionnez des subventions qui nous seraient accordées. Je vous assure de nouveau que c'est faux : le projet ne reçoit strictement aucune subvention ! Il est financé à 100 % par des capitaux privés et ne génère donc pas dans les comptes de la collectivité. Par ailleurs, nous allons financer intégralement les infrastructures pérennes comme l'aménagement de la piste d'accès de

125 km et la ligne électrique HT. Il n'est donc pas question de subventions d'une entreprise privée, mais de dispositifs de soutien à l'initiative privée. Dans ce cadre, l'entreprise bénéficie de deux dispositifs, auxquels peuvent prétendre les industriels et les particuliers. Le premier est le crédit d'impôt qui peut être octroyé à toute entreprise ou particulier qui réalise des investissements productifs dans les DOM. Le second est la contribution au service public de l'électricité qui compense les coûts liés aux charges de service public de l'électricité, dans les zones non interconnectées à l'étranger.

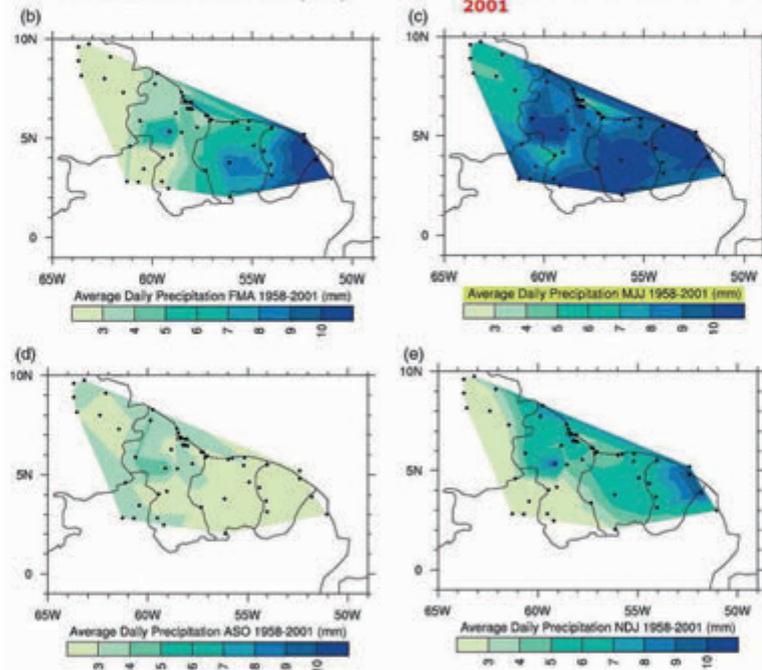
Concernant la rentabilité du projet, je vous assure que nous n'avons pas d'inquiétude à ce sujet. Nos actionnaires sont prêts à financer 782 millions d'euros d'investissement, 1,5 milliard d'euros de coût de fonctionnement pendant l'exploitation et 350 millions d'euros de taxes et impôts, qui bénéficieront à la collectivité. J'espère avoir répondu à vos questions. N'hésitez pas à consulter également notre site internet [www.montagne-dor.fr](http://www.montagne-dor.fr).

**Pierre Paris**, président de la compagnie Montagne d'Or

PIECE N°7

INTERNATIONAL JOURNAL OF CLIMATOLOGY  
*Int. J. Climatol.* 32: 1665–1689 (2012)

**précipitations journalières moyennes, par trimestre, 1958 à 2001**



**LE CHIFFRE** 2 JUN 2017

**123,4** mm.

C'est le plus fort cumul de précipitations enregistré par Météo France en 24 heures (mardi). Il se situe à Kourou (plage). D'autres communes ont également été particulièrement arrosées ces deux derniers jours avec, toujours en 24 heures : 94,6 millimètres à Mana, 78,7 à Kourou (Centre spatial) et 64,4 à Matoury.



Rémire-Montjoly, le 11 avril 2018,

**Monsieur Roland PEYLET**

**Président de la  
Commission particulière  
du débat public  
sur le projet Montagne d'Or**

**3 rue Felix Eboué  
97300 Cayenne**

Lettre recommandée avec AR

N/Réf. : PP/18-64

**Objet : Déroulement du débat public**

Monsieur le Président de la Commission particulière du débat public,

Depuis que la CNDP a décidé le 6 septembre 2017 que le projet de mine industrielle de la Montagne d'or porté par la société CMO que je représente, devait faire l'objet d'un débat public en Guyane pour les guyanais, nous avons – mes équipes et moi-même – tout mis en œuvre pour respecter les exigences et les principes prévus par le code de l'environnement pour cette procédure.

Le dossier du Maître d'ouvrage a fait l'objet d'échanges constructifs avec votre commission. Notre dossier a été successivement amendé pour tenir compte de vos remarques et traduire au mieux l'état d'esprit qui était le nôtre : présenter sans emphase notre projet, accepter les divergences de point de vue, répondre aux interrogations, entendre et prendre en compte les propositions...

Cet état d'esprit s'est également retrouvé dans les modalités d'interactions avec la presse, dans le périmètre que vous nous aviez fixé.

Depuis que la CNDP a jugé notre dossier suffisamment complet pour que le débat puisse s'ouvrir, le 5 mars dernier, votre CPDP nous a présenté les modalités qu'elle envisageait pour structurer la période du débat.



Compagnie Minière Montagne d'Or SAS - RCS Cayenne 339 146 284 00114  
1 rue de l'Indigoterie - Immeuble Chopin - 97354 Rémire-Montjoly - Guyane Française  
[www.montagnedor.fr](http://www.montagnedor.fr)



Sur ces modalités, notre réaction a toujours été la même : nous faisons entièrement confiance à votre CPDP et à la CNDP pour définir les meilleures conditions d'un débat constructif, mais nous n'avons eu de cesse de rappeler :

- Qu'un principe devait être respecté : celui d'un dialogue respectueux permettant l'expression de tous les points de vue
- Qu'une exigence absolue devait guider la CPDP : celle de garantir la sécurité des personnes
- Qu'une ligne rouge ne saurait être franchie : celle de la violence.

Les deux réunions publiques de Saint-Laurent-du-Maroni et de Cayenne nous montrent collectivement que ce principe et cette exigence ne peuvent être garantis. Nous constatons surtout que la ligne rouge a été franchie n'offrant plus les conditions d'un débat public serein et l'expression de tous les guyanais.

C'est pourquoi je me permets d'interpeller votre commission pour connaître l'analyse qu'elle fait des événements passés et qu'elle nous indique les conditions de poursuite du débat public.

Si les modalités, telles qu'elles ont été validées par la Commission nationale le 5 mars 2018, devaient être mises en œuvre, la sécurité, le respect mutuel et l'équilibre des positions devront être garantis par la commission.

Si la CPDP ou la CNDP devaient considérer que les modalités retenues ne peuvent être garanties, nous restons à son écoute pour savoir sous quelle forme sera déroulée la suite du débat.

En vous assurant de notre confiance pour mener à terme ce débat et de notre volonté à y participer si les conditions sont réunies pour un débat respectueux de la population guyanaise dans son ensemble, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mon profond respect.

**Pierre-PARIS**  
Président de la Compagnie minière Montagne d'Or

Copies :

- Madame Chantal Jouanno, Présidente de la Commission nationale du débat public
- Cabinet du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire



Compagnie Minière Montagne d'Or SAS - RCS Cayenne 339 146 284 00114  
1 rue de l'Indigoterie - Immeuble Chopin - 97354 Rémire-Montjoly - Guyane Française  
[www.montagnedor.fr](http://www.montagnedor.fr)

Paris, le 19 avril 2018

**Monsieur Pierre PARIS, président de la  
Compagnie minière Montagne d'Or**

1 rue de l'Indigoterie – Immeuble Chopin  
97300 Cayenne

V/Réf. : PP/18-64 du 11 avril 2018

Monsieur le Président,

Par votre lettre en référence, vous m'interrogez sur les modalités de poursuite du débat public sur le projet de la Montagne d'or dont les réunions publiques ont démarré le 3 avril dernier.

Les deux réunions générales qui se sont tenues d'abord à Saint-Laurent du Maroni puis à Cayenne me laissent comme vous insatisfait, dans la mesure où une opposition virulente et organisée à votre projet n'a pas permis de tenir l'objectif de dialogue respectueux permettant l'expression de tous les points de vue.

Je n'ai pas le sentiment en revanche que la sécurité des personnes se soit trouvée mise en péril. Le dispositif mis en place, tant en ce qui concerne les agents de sécurité présents que les forces de police et de gendarmerie, m'a paru proportionné. Ces dernières n'ont d'ailleurs pas eu à intervenir si ce n'est de façon très ponctuelle. Si vous avez perçu des violences physiques à l'encontre de votre personnel, qui ne sont en effet pas tolérables, il serait important qu'un rapport précis en soit fait pour que toutes les conséquences en soient tirées. Les propos vifs qui peuvent apparaître parfois violents, sous réserve qu'ils ne soient pas injurieux ou menaçants, ne peuvent pas être totalement évités dans un débat marqué par des positions radicalement antagonistes.

Soyez assuré que nous continuerons de veiller au respect de cet impératif de sécurité, étant rappelé que le pouvoir de police appartient au préfet qui, dûment informé par nos soins des dates, lieux et ordres du jour des réunions, apprécie les risques et prend les mesures appropriées.

Nous entendons fournir nos meilleurs efforts pour favoriser l'expression pluraliste des points de vue. Néanmoins, vous devez être conscient que nous ne pouvons sélectionner le public en

DÉBAT PUBLIC Montagne d'Or

3 rue Félix Eboué, 97300 Cayenne – Guyane française – Tél +594 (0)594 30 37 31 – [montagnedor@debat-cndp.fr](mailto:montagnedor@debat-cndp.fr) – <http://montagnedor.debatpublic.fr>



fonction de ses positions présumées. Lors des prochains rendez-vous, nous mettrons en place un double système de questions : les participants seront invités à poser leurs questions par écrit et, sans éliminer les questions orales, nous alternerons les réponses aux questions écrites et à celles posées de vive voix, ce qui devrait permettre aux personnes modérées ou favorables au projet mais qui hésitent à prendre la parole face à la pression de la salle de s'exprimer. Je note par ailleurs que les personnes favorables au projet ne sont guère présentes sur le site internet du débat alors que c'est un moyen d'expression au même titre que les interventions en séance publique. Nous avons reçu un cahier d'acteur de bonne facture rédigé par la Chambre de commerce et d'industrie et allons le mettre en ligne dès qu'il aura été mis en forme.

Les trois réunions de la semaine à venir, que nous dénommerons « réunions de proximité », devraient en principe avoir un format réduit et s'adresser avant tout aux populations locales, ce que nous préciserons dans les annonces de programme. Nous aurons en mai les trois ateliers thématiques prévus à Saint-Laurent du Maroni, formule dont l'expérience a montré qu'elle se prêtait mieux au débat, même si ce fut de manière imparfaite. Il est possible que nous devions renoncer à nous rendre à Village-Pierre pour le premier d'entre eux, la capacité d'accueil paraissant insuffisante. Nous ne ferons pas de réunion de clôture spécifique en juin, considérant qu'elle risquerait d'avoir un intérêt très limité et pourrait être essentiellement le cadre de redite de propos maintes fois entendus. Cela permettra d'ajouter un atelier à Cayenne (emploi et effets économiques et sociaux) le 16 juin au matin, pour répondre à une demande insistante de Cayennais estimant le débat utile et intéressant. Les réunions d'audition – le 16 juin à Cayenne de 16 heures à 19 heures et le 18 juin à Saint-Laurent –, sur inscription pour les orateurs, offriront par construction la possibilité à des opinions variées de s'exprimer. Nous ferons suivre la seconde d'une courte clôture. Ces ajustements ont été précisés après un échange avec vos collaborateurs.

Il n'existe pas de solution parfaite pour conduire un débat. Nous ne pouvons sans doute pas vous apporter toute garantie que celui-ci se déroule conformément à vos vœux mais sachez que nous avons le souci constant de faire en sorte que tous les arguments soient mis sur la table.

En vous remerciant des efforts que vous et vos collaborateurs produisez, que nous savons conséquents, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma très sincère considération.

Roland Peylet

Copie à : Madame Chantal Jouanno, Présidente de la CNDP



M. Roland Peylet  
Président de la commission particulière  
chargé de l'animation du débat public  
3 rue Félix Eboué, Cayenne, Guyane

A Paris le 04 mai 2018

**Objet : Remise cahier d'acteurs sur le "Projet de mine d'or en Guyane"**

Monsieur le Président de la Commission Particulière du Débat Public,

Suite à la décision de la CNDP du 5 mars 2018, un débat public, dont vous avez la responsabilité, se déroule actuellement en Guyane du 7 mars au 7 juillet 2018 sur le "Projet de mine d'or en Guyane".

Je vous prie de trouver, ci-joint, le cahier d'acteurs produit par la fédération France Nature Environnement, sur la thématique "un projet minier à hauts risques", afin de participer et de contribuer à ce débat public.

Je vous remercie à l'avance de finaliser, si besoin, la mise en page, d'informer de la disponibilité de ce cahier d'acteur, de le publier et de le mettre en ligne sur le site dédié au débat public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée,

Michel DUBROMEL  
Président de France Nature Environnement

**France Nature Environnement**

Fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement - Reconnue d'utilité publique depuis 1976.  
81-83, boulevard de Port-Royal 75013 Paris / Tél. 01 44 08 02 50 / Fax 01 44 08 05 48  
Siège social : 57, rue Cuvier 75231 Paris CEDEX 05 - [www.fne.asso.fr](http://www.fne.asso.fr)



WWF Guyane  
2 Avenue Charlery  
Route de Montabo  
97334 Cayenne cedex

[guyane@wwf.fr](mailto:guyane@wwf.fr)  
Tél. 05 94 31 38 28  
Fax. 05 94 35 18 84

Commission particulière du débat  
public (CPDP) sur le projet  
Montagne d'Or  
M. le Président  
3 rue Félix Eboué  
97300 Cayenne

Saint Laurent du Maroni,  
le 22 mai 2018.

**Objet :** Débat public Montagne d'Or, questions complémentaires.

Monsieur le Président,

Le débat public s'est ouvert le 7 mars dernier sur internet et le dossier du maître d'ouvrage est disponible depuis le 8 mars sur le site du débat public. Le WWF France, bureau Guyane a analysé ce dossier mais certains éléments nous semblent toujours incomplets malgré la tenue de différentes réunions publiques. Nous avons par ailleurs bien noté la difficulté récurrente d'obtention d'éléments précis de la part du pétitionnaire lors de ces échanges organisés grâce à votre mobilisation.

Nous avons donc préparé une liste de questions écrites afin d'obtenir des réponses que nous espérons les plus précises possibles.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos cordiales salutations.

Laurent Kelle  
Responsable du WWF  
Bureau Guyane

Offrons à nos enfants une planète vivante

## Projet Montagne d'Or – Questions complémentaires pour le maître d'ouvrage.

### Biodiversité

- L'état initial fourni dans le cadre du projet recense 2100 espèces de faune et de flore présentes au droit des installations minières, dont 127 espèces protégées. L'atelier « environnement » du 6 avril a souligné le fait que l'inventaire des espèces, et donc des enjeux, n'est pas exhaustif. Dans ce contexte de biodiversité amazonienne extrêmement diversifiée et encore largement méconnu, comment comptez-vous satisfaire aux obligations de la Loi du 08 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages qui vise l'objectif de zéro perte nette de biodiversité ? Comment garantir une absence de « perte nette », si l'ensemble des espèces, dont certaines potentiellement nouvelles et cantonnées à cette zone, risquent de ne pas avoir été recensées avant leur destruction ?

### Impacts sur la Réserve Biologique Intégrale

- Le projet minier entend s'installer dans un contexte de proximité extrême entre réserve biologique et projet industriel (moins de 500m entre le début de la fosse et la réserve). Pour autant, du fait de la pluviométrie forte dans cette zone à forte pente, la mise en place de canaux de dérivation en amont de la fosse apparaît impérative, et le pétitionnaire a confirmé des aménagements à 100m de la réserve. Quelles sont les garanties que la mise en place de ces aménagements ne porte pas atteinte au fonctionnement écologique de la réserve ?
- Du fait de cette proximité immédiate, quel est le périmètre d'influence des tirs d'explosifs au sud de la fosse, et leur impact sur la réserve ?

### Impacts physiques sur les milieux aquatiques

- La question internet n°23 demandait une superposition des installations minières prévues à un fond de carte IGN au 25.000ème. La réponse du maître d'ouvrage renvoie vers la carte de la page 83 du dossier du maître d'ouvrage. Or, cette carte ne permet pas de visualiser la topographie actuellement existante en lieu et place des installations prévues. Serait-il possible de disposer d'une carte qui superpose les installations prévues avec un fond de carte précis, tout en laissant ce dernier totalement visible ? Par ailleurs la carte de la page 77 du dossier du maître d'ouvrage est illisible, est-il possible d'avoir accès à une version utilisable ?

### Installations minières

- La question internet n°15 demandait quelles étaient les dimensions des verses à stériles. Le maître d'ouvrage ne communique que les superficies, déjà disponibles dans le dossier. Quelles sont donc les dimensions des verses à stériles ? Quelles longueurs, largeurs, hauteurs et quelle pente moyenne, notamment sur le versant Est de la verse principale ?
- Quelle est la distance entre la façade sud du parc à résidus et le bassin de collecte des eaux de contact, qui semblent extrêmement proches sur le schéma du DMO ? Quels sont les mesures envisagées pour éviter que le remplissage du bassin ne fragilise la base des digues du parc ? Quelles sont les modalités de construction et d'aménagement prévues pour garantir l'étanchéité du bassin de collecte des eaux de contact ?

Débat public Montagne d'or – questions complémentaires du WWF-France, bureau Guyane.



### Transport du cyanure

- Le long des 120 km de piste entre Saint Laurent et l'usine, les convois de cyanure franchiront 58 criques. Dans les derniers tronçons avant la mine, la piste abordera un secteur montagneux, présentant des virages et des pentes. Ces 150 convois par an, pendant 12 ans, vont emprunter cette piste forestière toute l'année, y compris au plus fort de la saison des pluies. A combien la probabilité d'accidents est-elle estimée pour les trajets de poids lourds transportant du cyanure qui vont se succéder sur cette piste forestière durant les 12 années d'exploitation ? Comment sont estimées les polices d'assurance en mesure de couvrir cette question ?

### Drainage minier acide, pollution et dépollution des eaux

- Le diaporama du maître d'ouvrage présenté lors de l'atelier n°2 du 06 avril à Cayenne, évoque des « impacts potentiels (...) associés à la modification de (...) la qualité des eaux des criques » (diapo n°32). Toujours sur ce sujet, la question internet n°21 demandait quels étaient les paramètres pour lesquels des seuils allaient être établis et mesurés. Ce sujet étant essentiel, pouvez-vous transmettre les indicateurs physico chimiques de suivi des eaux rejetées dans le milieu naturel, après traitement en station (ph, température, O<sub>2</sub> dissous, MES, teneur en sels minéraux et métaux lourds), et leur comparatif avec les données de l'état initial ?
- Concernant le système d'épuration des eaux de contact, combien de tonnes de métaux lourds pourraient être collectées ? Quelles filières de traitement sont prévues par l'entreprise pour ces dizaines de tonnes de polluants toxiques mis en circulation par le projet, et en partie captés par les stations d'épuration ?
- A la question internet n°5 qui demandait des précisions sur le devenir de la fosse, le maître d'ouvrage répond qu' « après la fin de l'exploitation, elle (la fosse) deviendra un plan d'eau alimenté par les eaux du massif Dékou-Dékou, et alimentera les criques en aval du relief. » Quelle seront les paramètres physico-chimiques estimés de cette masse d'eau restée une très longue période au contact de roches oxydées ? Qu'en est-il du risque d'acidification et de pollution aux métaux lourds des eaux des criques en aval ? Quel est le risque de méthylation du mercure sur une telle surface présentant une très grande profondeur en condition anaérobie ?
- Parlant de l'étanchéité du parc à résidus cyanurés, le maître d'ouvrage met en avant l'utilisation d'une géomembrane. L'épaisseur annoncée est de simplement 2 millimètres, pour un parc devant accueillir 50 millions de tonnes de résidus toxiques. Quelles sont les modalités de suivi d'une éventuelle déchirure de cette géomembrane, dont le risque a été évoqué par l'expert « cyanure » mobilisé par la CPDP, et sur quelle durée ? Quelles sont alors les modalités de réparation d'une telle déchirure, et sur quelle durée ?

### Risque de rupture de digue

- En matière de gestion du risque de rupture de digue du parc à résidus cyanurés, les meilleures techniques disponibles (CE 2009) recommandent la mise en place de déversoirs d'urgence et d'un parc de stockage de secours. De tels dispositifs sont-ils prévus par le maître d'ouvrage ?
- Il a été régulièrement demandé si des simulations de ruptures avaient été réalisées par l'entreprise. Le maître d'ouvrage a répondu que ces études ne seraient rendues publiques que pour le projet définitif. Or, les principales caractéristiques du parc à résidus cyanurés sont connues. Quels paramètres pourraient donc encore évoluer avant que les modélisations de rupture de ce parc à résidus puissent être communiquées ?

Débat public Montagne d'or – questions complémentaires du WWF-France, bureau Guyane.

Cayenne, le 30 avril 2018

**Monsieur Laurent Kelle**

**WWF Guyane**

**2 avenue Charlery – rte de Montabo**

**97300 Cayenne**

V/Réf. : votre courrier du 22 mai 2018

Cher Monsieur,

La commission particulière du débat public (CPDP) sur le projet Montagne d'Or en Guyane vous remercie de votre courrier et en accuse bonne réception. L'implication et le travail de vos équipes dans le processus du débat public font beaucoup pour la qualité et la progression de ce dernier. Nous tenons à vous en remercier.

L'ensemble de vos questions est transmis au maître d'ouvrage. Pour plus de transparence et de faciliter de traitement, nous aimerions vous inviter à publier chacune de vos questions séparément sur la plateforme du débat public : <https://participons.debatpublic.fr/processes/montagnedor/f/72/>. Il vous faudrait créer un profil, le valider via une adresse électronique et ensuite créer vos questions en cliquant sur « nouvelle participation ». Vous seriez ainsi tenu directement informé du suivi de vos questions et de la publication de réponses par le maître d'ouvrage. Si vous ne souhaitez pas procéder de la sorte, la CPDP peut également publier vos questions. Vous pouvez contacter Emilie Petitguyot pour convenir de la meilleure façon de procéder.

Je profite de ce courrier pour vous souligner la prochaine tenue des auditions pour lesquelles les associations sont invitées à s'inscrire soit à Cayenne le 16 juin, soit à Saint-Laurent-du-Maroni le 18 juin. Le secrétariat général pourra vous apporter des précisions.

Je vous prie de recevoir, Monsieur Kelle, mes très cordiales salutations.

Roland Peylet



DÉBAT PUBLIC Montagne d'Or

3 rue Félix Eboué, 97300 Cayenne – Guyane française – Tél +594 (0)594 30 37 31 – [montagnedor@debat-cndp.fr](mailto:montagnedor@debat-cndp.fr) – <http://montagnedor.debatpublic.fr>



**Collectif Or de Question**

Site internet : <http://ordequestion.org>

Mél : [ordequestion@gmail.com](mailto:ordequestion@gmail.com)

**A l'attention de Mme. Chantal Jouanno  
Présidente de la Commission Nationale du Débat Public**

Cayenne, le 7 juin 2018

**Objet : Irrégularités flagrantes dans le débat public Montagne d'or**

Madame la Présidente,

*Le collectif citoyen, apolitique et non violent Or de Question, représentant 25 organisations guyanaises avec un même objectif, à savoir, s'opposer à l'implantation de la méga-industrie minière internationale en Guyane, vous prie de bien vouloir prendre connaissance des faits exposés ci-dessous :*

A l'occasion du débat public sur le projet minier de la compagnie Montagne d'or, plusieurs irrégularités flagrantes ont - selon nous - entaché la procédure censée informer les habitants de Guyane.

Nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que le porteur de projet, la compagnie Montagne d'or, n'a pas daigné se présenter à la réunion publique organisée par la Commission Particulière du Débat Public (CPDP) du 22 mai dernier, au village Pierre, Saint Laurent du Maroni. Les représentants de l'entreprise minière ont nié avoir eu connaissance de cette rencontre, mais le président de la CPDP, M. Roland Peylet, a confirmé que le porteur de projet en avait bien été informé.

Cette rencontre avait été organisée à la demande des chefs coutumiers des Peuples Autochtones de Guyane afin de répondre spécifiquement aux questions entourant les enjeux liés aux problématiques des nations amérindiennes, et notamment la protection de sites sacrés, vestiges inestimables des sociétés précolombiennes.

A l'occasion d'une précédente rencontre qui a eu lieu à Saint Laurent du Maroni le 27 juillet 2017, dans le cadre du projet alluvionnaire annexe de la société Montagne d'or, M. Jean-François ORRU (responsable des relations extérieures) avait pourtant déclaré à propos de la mine industrielle « [...] si vous souhaitez qu'il y ait des présentations mutuelles des différentes communautés ou des différents chefs coutumiers, d'exposer leurs préoccupations et la manière dont ils perçoivent ce projet, on pourra tout mettre en œuvre pour réaliser cela ».

Cette absence est une entorse inacceptable au regard des enjeux qui entourent ce projet industriel Montagne d'Or et l'ensemble des acteurs associatifs et de la société civile ont grandement désapprouvé ce comportement irrespectueux de la parole donnée et des règles du débat public.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous espérons pouvoir compter sur votre vigilance afin que pour la suite de ce débat, l'organisation se fasse dans des conditions compatibles avec le bon déroulement de la consultation de la population guyanaise.

En effet, un événement programmé par la CPDP et annoncé sur le site internet du débat public, fait état d'une table ronde qui sera diffusée sur les ondes de "Radio Peyi" le 15 juin prochain. Le sujet annoncé est "Quel avenir pour la filière aurifère en Guyane ?".

Invités par la chaîne, il nous a été annoncé que le format choisi comprenait six intervenants :

- la collectivité territoriale de Guyane
- l'association des maires de Guyane
- un représentant de la fédération des opérateurs miniers de Guyane
- un représentant des populations amérindiennes de Guyane
- un représentant du collectif citoyen « Or de question »
- une association de défense et de protection de l'environnement

Or, en l'état, ce format oppose les élus pro-mines aux organisations écologistes et à la société civile. Les représentants de la Collectivité territoriale de Guyane et le président de l'association des maires, David Riché, se sont en effet positionnés en faveur du projet depuis son origine. Cette configuration des intervenants donne une image faussée des positions existant dans la société guyanaise, notamment du fait de la participation d'un représentant de l'association des maires, qui pourrait conduire le public à penser qu'il s'agit de l'avis de l'ensemble des maires de Guyane, or il n'en est rien, puisque un certain nombre d'entre eux se positionne contre ce projet.

De plus, le titre donné à cette table ronde pourrait également avoir pour effet d'induire l'auditeur en erreur. Alors que la CPDP se doit de respecter le cadre du projet fixé par la procédure, celui du projet Montagne d'or, celle-ci reconnaît dans l'invitation qui nous a été adressée que ce sujet "dépassé le cadre strict du projet de la Compagnie minière Montagne d'Or". Ce cadre flou, a pour effet de mettre à mal la clarté du message véhiculé par cette rencontre.

En l'espèce, ce thème laisse à penser que les opposants au projet Montagne d'or, qu'ils soient associatifs ou citoyens, sont opposés au développement de la filière aurifère, alors que les élus en seraient les défenseurs. En vérité, les membres du collectif Or de Question ne s'opposent pas à la filière aurifère dans son ensemble, mais uniquement à la méga-industrie auquel appartient le projet industriel extractiviste de la Montagne d'or, porté par les compagnies minières Columbus Gold (Canada) et Nordgold (Russie).

Par conséquent, étant donné que le sujet actuel de cette émission aurait pour résultat de créer un amalgame entre le projet litigieux et la filière aurifère guyanaise, nous vous interpellons afin que celui-ci soit recentré et donc ramené au strict cadre du débat public sur le projet Montagne d'or et dans lequel la Commission particulière est compétente.

Nous voulions pour finir vous faire part de nos inquiétudes concernant l'organisation d'auditions les 16 et 18 juin prochains. En effet, ces auditions comportent des prises de parole d'*acteurs institutionnels, associatifs et sociaux du territoire, aux corps constitués et aux grands élus*" et seront uniquement diffusées par le biais d'un "facebook live" sur la page "[Débat public sur le projet Montagne d'or en Guyane](#)" administrée par la Commission nationale du débat public et qui compte actuellement ... 520 inscrits. Nous souhaitons attirer votre attention sur le fait qu'en aucun cas, ce



dispositif ne permettra d'informer effectivement et convenablement le public de Guyane, qui n'a, pour une bonne partie, pas de compte facebook et souvent, malheureusement pas de connexion internet suffisante pour prendre connaissance de diffusions sous ledit format.

Par conséquent, nous demandons que ces auditions soient organisées dans un lieu adapté à accueillir du public. Les lieux n'ayant pas encore été officiellement communiqués, nous espérons que ces arguments sauront vous convaincre d'intervenir dans cette situation.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, nos plus sincères salutations.

Cayenne, le 12 juin 2018

**Collectif Or de Question**

[ordequestion@gmail.com](mailto:ordequestion@gmail.com)

V/Réf. : votre courrier daté du 7 juin 2018 adressé à Madame Chantal Jouanno, présidente de la CNDP

Madame, Monsieur,

Par votre courrier du 7 juin dernier adressé à Madame la présidente de la Commission nationale du débat public, vous dénoncez ce que vous estimez être des irrégularités entachant la procédure de débat public en cours sur le projet de la Montagne d'or en Guyane.

Il vous est tout à fait loisible d'apprécier, en opportunité, les faits considérés d'une autre façon que ne le fait la commission particulière, mais il ne me paraît nullement possible de les qualifier d'irrégularités. Les choix retenus pour l'organisation des dernières manifestations du débat public me paraissent en outre justifiés.

Je confirme, à propos de la rencontre organisée à Village Pierre le 22 mai dernier, ce que j'ai dit oralement à la séance publique tenue le soir même, à savoir que le maître d'ouvrage avait été invité à s'y rendre. En témoigne un message reçu de sa part quelque temps avant, par lequel il décline sa présence tout en restant ouvert à « l'organisation d'une modalité associant l'ensemble des représentants des autorités coutumières et traditionnelles amérindiennes et bushinengués de Guyane, dans un cadre républicain et avec des conditions de sécurité réunies ». Je regrette cette absence mais celle-ci ne constitue pas une irrégularité, aucun texte ni aucun principe n'imposant la présence du maître d'ouvrage aux réunions publiques d'un débat public, même si celle-ci est éminemment souhaitable. Il est arrivé d'ailleurs, dans d'autres débats publics, certains récents, que le maître d'ouvrage n'ait pas été présent à toutes les réunions.

La table ronde organisée le 15 juin prochain sur les ondes de Radio Peyi, la veille d'un atelier thématique consacré à l'emploi et aux effets économiques du projet, a pour but de se placer dans un contexte plus large afin de mieux éclairer certains des enjeux du projet. J'estime qu'il est du devoir de tout responsable de débat public de prendre ainsi, de temps en temps, un peu de distance et je ne vois pas en quoi cela devrait conduire à donner « une image faussée des positions

DÉBAT PUBLIC Montagne d'Or

3 rue Félix Eboué, 97300 Cayenne – Guyane française – Tél +594 (0)594 30 37 31 – [montagnedor@debat-cndp.fr](mailto:montagnedor@debat-cndp.fr) – <http://montagnedor.debatpublic.fr>



existant dans la société guyanaise ». L'avenir de la filière aurifère n'a d'ailleurs pas été absent des réunions publiques. Une certaine diversité d'avis se sont exprimés à son sujet, les positions allant d'un rejet pur et simple pour des raisons d'inutilité ou d'éthique, à la création d'une filière industrielle dont la montagne d'or constituerait le premier exemple, en passant par la demande d'une autre forme d'exploitation plus artisanale qui serait selon ses soutiens plus à l'échelle des attentes des Guyanais et qui aurait davantage de retombées économiques pour la Guyane. Chacun pourra développer ses positions de façon plus complète. La composition de la table ronde, qui comporte des élus et des représentants des professionnels, des peuples autochtones, des associations représentatives de la défense de l'environnement et de l'une des principales forces d'opposition au projet que constitue votre collectif, se veut équilibrée.

C'est au vu de la façon dont se sont déroulées certaines des réunions publiques à caractère général de ce débat public à Saint-Laurent du Maroni, à Cayenne et à Mana, au cours desquelles les personnes non opposées au projet, voire le soutenant, ont eu le plus grand mal à présenter leurs arguments, sous les quolibets, les huées voire les insultes, que nous sommes revenus sur notre option initiale de tenir les auditions finales en public. Nous souhaitons que les propos susceptibles d'être tenus lors de ces auditions puissent être exprimés dans le calme et dans le respect de la pluralité des opinions qui est le fondement de la démocratie et, partant, la première règle de tout débat public. Au demeurant ces propos ne seront pas secrets. Ils seront retransmis en direct sur les réseaux sociaux et mis en ligne. Les médias sont invités à couvrir ces auditions. L'ensemble des interventions seront retranscrites dans un verbatim. Le rôle de la commission particulière du débat public est notamment de s'assurer que toute information, pour peu qu'elle ne soit pas grossièrement erronée, doit pouvoir être donnée de quelque partie qu'elle provienne. À cet égard, non seulement l'option finalement choisie ne constitue pas une irrégularité mais elle est celle qui respecte le mieux, compte tenu des circonstances, les principes que nous nous devons de respecter.

Je veux croire que ce débat, dont je considère pour ma part qu'il est d'ores et déjà extrêmement riche d'enseignements, s'achèvera en bon ordre. Je rappelle qu'au-delà des dernières réunions de juin, la plateforme participative du site internet restera ouverte aux observations, avis et questions jusqu'au 7 juillet.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de toute ma considération.

Roland Peylet, président de la CPDP

LA PRÉSIDENTE

Paris, le 12 juin 2018

Madame, Monsieur,

Vous m'avez saisi par lettre du 7 juin 2018 sur les modalités d'organisation du débat public dit « Montagne d'Or » et plus spécifiquement trois points.

En premier lieu, l'absence du maître d'ouvrage, la Compagnie Montagne d'Or, à la réunion publique du 22 mai au village Pierre, Saint-Laurent du Maroni.

La loi n'impose pas, malheureusement, au maître d'ouvrage d'être présent aux réunions organisées par la commission particulière. Aussi, ne pouvons-nous pas invoquer l'irrégularité liée à cette absence. Néanmoins, je la regrette dans la mesure où elle témoigne d'un non respect de la parole citoyenne. J'ajoute qu'en dehors des problèmes avérés et exceptionnels d'ordre public, les maîtres d'ouvrage sont toujours présents aux réunions publiques. Je ferai état dans mon bilan de cette attitude peu coopérative du maître d'ouvrage qui reflète une incompréhension du droit à l'information et à la participation qu'incarne le débat public.

En deuxième lieu, vous vous inquiétez de la composition de la table ronde du 15 juin « quel avenir pour la filière aurifère de Guyane ? ».

Il appartient au Président de la commission particulière de vous expliquer les raisons précises de son choix. S'agissant du sujet de cette table ronde, il me semble particulièrement pertinent. Sans doute aurait-il été souhaitable qu'un tel débat public soit organisé par l'Etat ou la collectivité préalablement au débat particulier sur le projet « Montagne d'Or ».

S'agissant du choix des participants, je ne peux juger a priori de leurs positions, n'ayant pas connaissance des personnes. Par contre, ce type de table ronde est habituel dans les débats publics. Il est classique de rassembler des représentants économiques, sociaux, environnementaux et élus. Cette composition est inspirée de celle des différentes structures de dialogue du ministère en charge de la Transition écologique.

Nous vous invitons à utiliser cette opportunité d'expression de votre position sur la filière aurifère en Guyane afin qu'il n'y ait pas de confusion entre opposition au projet et opposition à la filière aurifère.

Collectif Or de Question  
Guyane



Enfin, quant aux modalités de retransmission des auditions des 16 et 18 juin, nous veillerons naturellement à leur donner la plus grande médiatisation et ouverture. Je sollicite le Président de la commission particulière du débat public afin qu'il vous réponde spécifiquement.

Comme vous le savez, je suis attachée à ce que le débat puisse se tenir dans tous les lieux, au plus près des populations concernées, afin de recueillir la parole citoyenne. Toutes les opinions ont pour nous le même poids. Nous ne les hiérarchisons pas car nous sommes indépendants, neutres et particulièrement attachés au respect de la parole citoyenne.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Chantal Jouanno



Cayenne, le 08 JUIN 2018

Patrick LECANTE,  
Président du Comité de l'Eau et de la  
Biodiversité de Guyane

à

Monsieur le Président de la Commission  
Particulière de Débat Public sur le projet  
« Montagne d'Or »

**Objet :** Participation au débat relatif au projet « Montagne d'Or »

**Pièces jointes :** Courrier d'invitation à la réunion du CEB du 22/05/2018

Grandes questions proposées par le bureau du CEB

Monsieur le Président,

A l'initiative du bureau du Comité de l'Eau et de la Biodiversité et suite à notre rencontre du 1<sup>er</sup> février, une séance plénière était organisée le 22 mai dernier pour débattre du projet « Montagne d'Or » et préparer une contribution au débat public sous forme d'un cahier d'acteurs composé d'un ensemble de grandes questions soulevées par les membres du CEB.

Je vous informe que le CEB n'a pas été en mesure de traiter ce point à l'ordre du jour à la suite d'une question de droit soulevée par l'un de ses membres.

Par conséquent, je vous remercie d'avoir bien voulu échanger avec notre jeune instance dans le cadre de votre Commission particulière.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président du Comité de l'Eau  
et de la Biodiversité de Guyane

Patrick LECANTE



## Projet Montagne d'Or : Grandes questions proposées par le bureau du CEB de Guyane

Dans le cadre de la réunion du bureau du Comité de l'Eau et de la Biodiversité de Guyane du 11 avril 2018, ayant pour objet la préparation de la séance plénière du CEB dédiée à l'examen et au débat sur le projet Montagne d'or, les membres du bureau se sont accordés sur une liste de questions portant sur différentes thématiques, présentée ci-après.

### 1. Étude de dangers liée aux pollutions Eau / Air / Sol

- Quels sont les risques pour les travailleurs ?
- Les études doivent être différenciées in situ / ex situ ;
- La zone des études de dangers doit être étendue jusqu'à la prise en compte des populations vivant à Awala-Yalimapo.

### 2. Le process de cyanuration

- Quel est l'état des connaissances et existe-t-il des retours d'expérience sur ce procédé de traitement dans les conditions géologiques de la Guyane ?
- Le débat étant impossible sans une bonne connaissance du process, à quels experts peut-il être fait appel ?
- Quid des réactions physico-chimiques dans les sols, dans les sous-sols et dans l'air ? En particulier la question des pluies acides ;

### 3. Impacts sur la biodiversité

- Sur base de quel diagnostic seront élaborées les mesures compensatoires ?
- Quelles seront les études complémentaires à réaliser ?
- Quelles modalités de contrôle sont prévues concernant les conditions de réhabilitation du site ?
- Quels moyens de contrôle seront mis en œuvre ? En particulier au niveau de l'État ?

### 4. Questions sociétales

- Énergie : Quelle énergie pour le projet ? Produite par qui et comment ?

- Emploi et formation : quels emplois et quelles formations pour ce projet ? (cartographie détaillée des emplois et des formations associées)
- Les flux migratoires induits par ce projet ont-ils été étudiés et pris en compte ?

Précisions concernant le cahier d'acteurs :

D'après la Commission Particulière de Débat Public (CPDP), le cahier d'acteurs a vocation d'une part à être mis en ligne sur le site de la CPDP et d'autre part à être mis à disposition du public lors des débats. Il peut exprimer un avis et / ou poser des questions.

Le cahier d'acteur est transmis à la CPDP qui dispose de 10 jours pour le mettre en ligne (délai pouvant être utilisé pour demander si nécessaire des précisions à l'auteur).

Le maître d'ouvrage dispose alors d'un délai de réponse de 15 jours. Les réponses aux questions du cahier des acteurs seront publiées sur le site de la CPDP et transmises sur demande à l'auteur. Ces questions pourront également être posées lors d'une séance de débat afin d'informer le public.



## ANNEXES



COMITÉ DE L'EAU ET  
DE LA BIODIVERSITÉ  
G U Y A N E

Affaire suivie par Naomi LOUIS-ALEXANDRE  
DEAL Guyane  
Secrétariat du Comité de l'Eau et de la Biodiversité  
tél : 05.94.29.66.66  
[naomi.louis-alexandre@developpement-durable.gouv.fr](mailto:naomi.louis-alexandre@developpement-durable.gouv.fr)

Cayenne, le 02 mai 2018

Patrick LECANTE,  
Président du Comité de l'Eau et de la  
Biodiversité de Guyane

à

Mesdames et Messieurs les membres  
du Comité de l'Eau et de la  
Biodiversité

Mesdames et Messieurs les membres du Comité de l'Eau et de la Biodiversité,

J'ai le plaisir de vous convier à la prochaine réunion des membres du Comité de l'Eau et de la Biodiversité qui se tiendra le

**Mardi 22 mai 2018 à 10h00**  
**Salle Lapiquionne de la DEAL**  
**Rue du Port**  
**97300 Cayenne**

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1) Validation du procès-verbal de la séance plénière du 25 janvier 2018 ;
- 2) Débat sur les grandes questions du CEB sur le projet « Montagne d'Or » ;
- 3) Questions diverses.

À toutes fins utiles, je vous rappelle les codes d'accès au site du comité de l'eau et de la biodiversité :  
Identifiant : comite.bassin Mot de passe : membreCB973

Les documents correspondants à l'ordre du jour y seront déposés dans les jours qui viennent.

Je compte vivement sur votre présence, que je vous remercie de confirmer au secrétariat du comité de l'eau et de la biodiversité à l'adresse suivante : [naomi.louis-alexandre@developpement-durable.gouv.fr](mailto:naomi.louis-alexandre@developpement-durable.gouv.fr) ou au 0594 29 66 66. En cas d'empêchement, je vous invite à donner une procuration à l'un des membres de votre collège et à en informer le secrétariat.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes meilleures salutations.

Le Président du Comité de l'Eau  
et de la Biodiversité de Guyane

Patrick LECANTE

Secrétariat du Comité de Bassin - DEAL Guyane - Impasse Buzaré - C.S. 76003 - 97306 Cayenne CEDEX  
téléphone : 0594 29 66 66 - télécopie : 0594 29 07 34 - Courriel : [naomi.louis-alexandre@developpement-durable.gouv.fr](mailto:naomi.louis-alexandre@developpement-durable.gouv.fr)  
<http://www.bassin-guyane.fr>

**Cayenne, le 17 juin 2018**

**Objet :** Manque d'impartialité de la Commission Particulière du Débat Public - Montagne d'Or

Mesdames, Messieurs,

Nous dénonçons ici une faute de la Commission Particulière du Débat Public - Montagne d'Or (CPDP) et saisissons la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) sur les faits suivants :

Le samedi 16 juin 2018 étaient organisées des auditions des acteurs du territoire, à la Mairie de Cayenne, dans le cadre du Débat Public - Montagne d'Or.

En fin de session, la CPDP a accordé la parole à M. Philippe CHALMIN, pour une intervention de 10 minutes et cela, de manière tout à fait arbitraire.

Nous nous étonnons tout d'abord que ce monsieur ait pu être présent dans la salle de délibération de la Mairie de Cayenne puisque, pour y accéder, nous avons nous-même fait l'objet du contrôle de 3 policiers nationaux, 3 policiers municipaux ainsi que de 4 agents de sécurité (quel dispositif !) qui se sont assurés que notre nom était bien inscrit sur la liste des intervenants.

Ensuite, l'intervention de M. CHALMIN contrevenait sans aucun doute aux règles fixées par la CPDP elle-même. En effet, il s'agissait des auditions des acteurs du territoire. Or Monsieur CHALMIN ne revêt nullement cette qualité puisqu'il ne réside pas sur le territoire de la Guyane et ne représente officiellement aucun groupe de citoyens de ce territoire.

Sa qualité de consultant extérieur de la Collectivité Territoire de Guyane ne fait absolument pas de lui un "acteur du territoire". Quand bien même il serait mandaté par la CTG, cela ne change en rien sa qualité. Ce monsieur n'a aucune connaissance du territoire ni intérêts durables ni implication dans le territoire. Si la CTG avait souhaité faire intervenir quelqu'un en son nom, qui n'est ni élu ni membre de son personnel, il aurait dû être de votre devoir d'exiger que cette personne soit bien un acteur du territoire pour respecter la règle et l'esprit du débat.

Enfin et c'est là le plus grave, les auditions étaient encadrées par un protocole strict d'inscription avant le lundi 11 juin à 12 heures et une liste des intervenants régulièrement accrédités a été rendue publique. Ainsi, des acteurs guyanais qui ont voulu s'inscrire après la date butoir ont été recalés.

La CTG ne s'étant pas inscrite dans les délais, elle ne pouvait donc pas être auditionnée ni se faire représenter le 16 juin 2018. Aucune intervention spontanée le jour même n'était prévue dans les règles pré-édictees.

L'argument fallacieux selon lequel M. CHALMIN a pu s'exprimer en fin de séance pour boucher un trou parce que deux acteurs du territoire qui devaient s'exprimer ont été absents doit être rejeté. Ceci est d'autant plus choquant que des acteurs du territoire qui s'étaient inscrits dans les règles ont été interrompus brutalement dans leur allocution au moment où ils commençaient à dépasser le temps imparti. Si la CPDP souhaitait accorder du temps de parole en plus dans cette session d'auditions suite aux annulations, il eût été plus logique d'accorder quelques secondes de plus à des acteurs officiellement inscrits que d'accorder 10 pleines minutes à M. CHALMIN.

La CPDP doit simplement appliquer les règles qu'elle a fixé à tous et ne pas accorder de passe-droit qui peuvent, en conséquence, apparaître comme un comportement partial. Nous constatons donc que malgré la neutralité déclamée par la CPDP, elle s'est montrée extrêmement faible face aux pressions du Président de la CTG et nous le déplorons.

Dès lors, nous demandons à la CPDP et à la CNDP de supprimer la contribution hors cadre de M. CHALMIN et de ne pas l'inscrire sur les supports audiovisuels et écrits officiels du Débat Public Montagne d'Or qui seront ultérieurement diffusés.

**Le Réseau NEMO**

Contact : nemoguyane@gmail.com

Harry HODEBOURG, 06 94 90 90 73

Twitter @NemoGuyane



**cndp** Commission nationale  
du débat public

DÉBAT PUBLIC  
Projet Montagne d'Or en Guyane

Paris, le 4 juillet 2018

**Monsieur Harry Hodebourg**

**Réseau NEMO**

V/Réf. : votre courrier du 20 juin 2018

Monsieur,

La commission particulière du débat public (CPDP) sur le projet Montagne d'Or en Guyane accuse bonne réception de votre courrier reçu le 20 juin par voie électronique.

Nous regrettons votre interprétation du déroulement des auditions du samedi 16 juin, à Cayenne, que nous ne pouvons partager. Nous tenions à préciser certains éléments qui auraient pu vous échapper, étant donné votre arrivée tardive aux auditions et votre absence à l'atelier thématique ayant eu lieu le matin, à Cayenne.

En premier lieu, la commission particulière du débat public a tenu à accompagner tous les acteurs de manière pédagogique et souple, tout au long de ce processus nouveau de débat public. Aussi, il est difficile de parler d'un protocole strict d'inscription lorsque des aménagements nombreux ont été apportés : le choix de l'heure de passage, l'ajout de porte-parole, un temps additionnel pour l'interprétariat, une réception le jour-même des documents à projeter... Il s'agit bien pour la CPDP de mettre en place les conditions les plus adéquates et respectueuses pour l'expression de chacun.

Concernant la prise de parole de Monsieur Philippe Chalmin, c'est bien la Collectivité territoriale de Guyane – acteur territorial s'il en est - qui a souhaité l'inscrire comme son délégué lors de cet exercice particulier. La CPDP n'a pas à intervenir dans ce type de choix qui est propre à chaque structure. Sur le calendrier, la CPDP était en échange avec la CTG avant le 11 juin pour sa participation aux auditions. Dans la mesure où la confirmation de la personne intervenante est arrivée tardivement, la CPDP a invité Monsieur Chalmin à

DÉBAT PUBLIC Montagne d'Or

3 rue Félix Eboué, 97300 Cayenne – Guyane française – Tél +594 (0)594 30 37 31 – [montagnedor@debat-cndp.fr](mailto:montagnedor@debat-cndp.fr) – <http://montagnedor.debatpublic.fr>

attendre de voir si l'un des intervenants ne se présentait pas. Cela a été le cas avec l'absence de la FEDOMG et de la CPME Guyane. Nous n'avons noté aucune remarque dans la salle à ce moment-là.

Quant au temps de parole, il ne pouvait être que de 10 minutes, dans la double mesure où il était déterminé pour la totalité des auditions, tant à Cayenne qu'à Saint-Laurent-du-Maroni, et où les porte-parole avaient pris soin de préparer leur intervention au préalable.

La CPDP a été attentive à la qualité de chaque intervention et y puisera de nombreux enseignements pour l'élaboration du compte-rendu du débat public.

Je vous prie de recevoir, Monsieur Hodebourg, mes sincères salutations.

Roland Peylet,  
Président de la CPDP

A handwritten signature in black ink, consisting of several vertical strokes followed by a horizontal line that curves to the right.



Cayenne, le 6 juillet 2018

*Le Président  
de l'Assemblée de Guyane*

POLE ECONOMIE, DEVELOPPEMENT NUMERIQUE -  
INNOVATION



Affaire suivie par : Betty BERTOME  
Tel : 05 94 30 06 00  
Fax : 05 94 31 95 22  
Email : betty.bertome@ctguyane.fr  
N° 365294/2018/DGS/BBE

**Monsieur Roland PEYLET**  
Président de la Commission  
Particulière du Débat Public

**Objet :** Projet de la Compagnie Minière Montagne d'OR

Monsieur le Président de la Commission Particulière du Débat Public,

Les élus régionaux, lors de l'Assemblée plénière du 18 décembre 2017 ont approuvé à l'unanimité les orientations générales de la politique minière sociale durable de la Collectivité Territoriale de Guyane. Cette dernière a affirmé son souhait de faire de ce secteur un moteur de l'économie guyanaise au regard de l'intérêt stratégique des ressources minérales dans le monde, du potentiel existant et de l'intérêt économique que la Guyane tirerait de l'exploitation rationnelle de ses ressources.

Toutefois, elle a clairement exprimé que cette exploitation minière industrielle doit être conduite en pleine connaissance des enjeux de protection de la ressource en eau et de la biodiversité, mais aussi de ceux liés aux conditions de vie des populations autochtones et de ceux de la protection du patrimoine et des activités touristiques en voie de développement.

Sur le principe, ce projet de mine d'Or industrielle porté par la Compagnie Montagne d'Or, société française enregistrée en Guyane et co-entreprise entre Columbus Gold et Nordgold, présente un vif intérêt économique pour la collectivité que je préside.

En effet, l'exploitation des ressources aurifères pourrait créer les conditions d'une moindre sensibilité de l'économie guyanaise, peu diversifiée, aux soubresauts de l'économie et de la géopolitique mondiale compte tenu des propriétés du métal.

A titre de rappel, l'économie Guyanaise a enregistré en 2015 et 2016 des performances macroéconomiques convenables avec cependant des signes de fragilité. Au 1<sup>er</sup> trimestre 2017, la création d'entreprises est en nette baisse par rapport à la même période en 2014 (-31%). Sa forte dépendance par rapport au spatial qui est le premier pourvoyeur d'emploi (9,3% des 49 800 salariés) avec une activité corrélée au nombre de tirs. Faible part du secteur privé (70% d'emplois publics sur la CCOG). Les conditions sociales qui prévalent en Guyane sont difficiles avec des indicateurs en retrait par rapport aux autres régions (en 2011, 30% des 202 500 habitants de la Guyane côtière vit en dessous du seuil de pauvreté local).

Par ailleurs, ce projet de mine d'or prévoit 782 millions d'euros d'investissement financé intégralement par les investisseurs (NORDGOLD S.E : 55.01% et COLUMBUS Gold Corp. 44.99%), 1,5 milliards d'euros de coût de fonctionnement pendant son exploitation et 350 millions d'euros de retombées fiscales. Il prévoit la création de 750 emplois directs (dont 90% d'emplois occupés par des résidents guyanais) pendant l'exploitation et évalue à 3000 le nombre d'emplois induits.



Fort de ce constat, ce projet de mine d'Or présente des impacts positifs tant sur le marché du travail guyanais que sur l'aménagement du territoire par le développement des infrastructures de transport, énergétiques avec des effets de structuration à long terme qui dépassent largement le projet lui-même. Je pense particulièrement au désenclavement des communes de l'Ouest de la Guyane situées tout le long du fleuve Maroni.

Aussi, le fait que le projet contribue à la création d'emplois et à la structuration du territoire, légitime l'implication des pouvoirs publics notamment sur le plan financier et légitime le soutien de la Collectivité Territoriale de Guyane à ce projet de mine d'Or industrielle.

Toutefois, la Collectivité se doit d'être vigilante. L'intérêt économique ne peut pas s'effacer devant l'aspect environnemental et social. Comme je l'ai rappelé dans le premier paragraphe, l'acceptabilité de ce projet de mine d'Or à l'échelle industrielle par la Collectivité est conditionnée au respect cinq conditions préalables :

- Environnementales (en effet, la Guyane devra être un modèle d'excellence en terme de mine responsable).
- De retour économique pour le territoire (appui au développement content local, réalisation d'une étude d'opportunité économique et de marché pour la transformation sur le territoire de la substance visée par l'exploitation, réalisation d'une étude d'opportunité économique et de marché pour la transformation sur le territoire de la substance visée par l'exploitation, fond de support au développement local,...)
- D'adaptation de la fiscalité (retour marqué pour les collectivités,...)
- De structuration de la filière minière de l'amont à l'aval
- D'aménagement du territoire (désenclavement terrestre, énergétique du fleuve).

Ces dernières feront l'objet d'un avis détaillé de la Collectivité Territoriale de Guyane réunis en Assemblée plénière en septembre prochain.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président de la Commission Particulière du Débat Public, à l'assurance de ma considération distinguée.

**Le Président de l'Assemblée de Guyane**



**Rodolphe ALEXANDRE**



WWF Guyane  
2 Avenue Gustave Charlery  
Route de Montabo  
97334 Cayenne cedex

[guyane@wwf.fr](mailto:guyane@wwf.fr)  
Tél. 05 94 31 38 28  
Fax. 05 94 35 18 84

Commission particulière du débat public (CPDP) sur le projet Montagne d'Or  
3 rue Félix Eboué  
97300 Cayenne

Cayenne, le 13 juillet 2018.

**Objet : Absence de réponses de la compagnie Montagne d'Or aux questions du WWF France**

Monsieur le Président,

Le débat public a pris fin officiellement le samedi 7 juillet 2018. Le WWF France a attendu jusqu'à la clôture de la plateforme que des réponses soient apportées à ces questions. Malheureusement, comme lors des séances publiques, nous constatons que le promoteur ne respecte pas les règles fixées par la CNDP en ne répondant pas à certaines questions posées dans le délai annoncé. Ainsi, à la clôture du débat, nous n'avions obtenu que deux réponses de la Compagnie Montagne d'Or (CMO) et six de nos questions restaient sans réponses.

Pourtant, les conditions d'utilisation de la plateforme (fixées par la CNDP) disposent qu'une réponse sera apportée aux questions dans un délai de 15 jours à partir de la date de publication sur la plateforme<sup>1</sup>. Nous déplorons cette absence de réponse et nous sommes étonnés que les règles du débat ne soient pas respectées sur ce point important.

Au 13 juillet 2018, nous constatons que différentes questions sont toujours en attente de réponses du promoteur (dont trois de nos questions qui avaient été publiées il y a plus d'un mois, rappelées ci-dessous).

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos cordiales salutations.

Laurent Kelle  
Responsable du WWF France  
Bureau Guyane

<sup>1</sup> <https://participons.debatpublic.fr/pages/terms-and-conditions>

## **Débat public Montagne d'Or - Questions pour le maître d'ouvrage postées depuis plus de un mois.**

### Question n°114 publiée le 08/06/2018 :

Il a été régulièrement demandé si des simulations de ruptures avaient été réalisées par l'entreprise. Le maître d'ouvrage a répondu que ces études ne seraient rendues publiques que pour le projet définitif. Or, les principales caractéristiques du parc à résidus cyanurés sont connues. Quels paramètres pourraient donc encore évoluer avant que les modélisations de rupture de ce parc à résidus puissent être communiquées ?

### Question n°122 publiée le 08/06/2018 :

La question internet n°15 demandait quelles étaient les dimensions des verses à stériles. Le maître d'ouvrage ne communique que les superficies, déjà disponibles dans le dossier. Quelles sont donc les dimensions des verses à stériles ? Quelles longueurs, largeurs, hauteurs et quelle pente moyenne, notamment sur le versant Est de la verse principale ? Quelle est la distance entre la façade sud du parc à résidus et le bassin de collecte des eaux de contact, qui semblent extrêmement proches sur le schéma du DMO ? Quelles sont les mesures envisagées pour éviter que le remplissage du bassin ne fragilise la base des digues du parc ? Quelles sont les modalités de construction et d'aménagement prévues pour garantir l'étanchéité du bassin de collecte des eaux de contact ?

### Question n°123 publiée le 08/06/2018 :

Le long des 120 km de piste entre Saint Laurent et l'usine, les convois de cyanure franchiront 58 criques. Dans les derniers tronçons avant la mine, la piste abordera un secteur montagneux, présentant des virages et des pentes. Ces 150 convois par an, pendant 12 ans, vont emprunter cette piste forestière toute l'année, y compris au plus fort de la saison des pluies. A combien la probabilité d'accidents est-elle estimée pour les trajets de poids lourds transportant du cyanure qui vont se succéder sur cette piste forestière durant les 12 années d'exploitation ? Comment sont estimées les polices d'assurance en mesure de couvrir cette question ?



**cndp** Commission nationale  
du débat public

DÉBAT PUBLIC  
Projet Montagne d'Or en Guyane

Paris, le 24 juillet 2018

**Monsieur Laurent Kelle**

**WWF Guyane**

**2 avenue Charlery – rte de Montabo**

**97300 Cayenne**

V/Réf. : votre courrier du 13 juillet 2018.

Cher Monsieur,

La commission particulière du débat public (CPDP) sur le projet Montagne d'Or en Guyane vous remercie de votre courrier dont elle accuse bonne réception. Je ne peux que partager le constat que vous établissez sur l'absence de réponse du maître d'ouvrage à un nombre important de questions et sur le nombre de réponses dans un délai excédant les termes en lesquels nous nous étions mis d'accord.

La commission particulière comme le secrétariat général ont, de manière régulière, continue et même avec une insistance accrue depuis la mi-juin, sensibilisé le maître d'ouvrage à l'importance de répondre à l'ensemble des questions qui lui ont été posées conformément à l'engagement qu'il avait pris, en début de processus, à honorer cette obligation pour l'accomplissement de laquelle nous ne disposons cependant d'aucun moyen de contrainte.

Compte tenu de l'abondance de questions formulées dans les tout derniers jours du débat, la CPDP a accordé au maître d'ouvrage – comme c'est l'usage – un délai supplémentaire d'une quinzaine de jours après la fermeture de la plateforme pour répondre aux questions restant en attente. Si, à l'issue de ce délai, des questions étaient demeurées sans réponse, elle aurait informé de cette situation les personnes concernées et en aurait tiré les conséquences dans son compte rendu, ainsi que la présidente de la CNDP dans son bilan. Je vous prie de croire que j'aurais été le premier à déplorer un tel état de fait, qui aurait été une regrettable première dans l'histoire de la CNDP.

Toutefois, le maître d'ouvrage a adressé à la CPDP le 20 juillet, une série de réponses aux questions posées – dont celles du WWF Guyane. Ces réponses ont maintenant été publiées sur la plateforme participative du débat.

Je vous prie de recevoir, cher Monsieur, mes très cordiales salutations.

Roland Peylet

DÉBAT PUBLIC Montagne d'Or

3 rue Félix Eboué, 97300 Cayenne – Guyane française – Tél +594 (0)594 30 37 31 – [montagnedor@debat-cndp.fr](mailto:montagnedor@debat-cndp.fr) – <http://montagnedor.debatpublic.fr>



**cndp** Commission nationale  
du **débat public**

244 boulevard Saint-Germain  
75007 Paris - France  
T. +33 (0) 1 44 49 85 60  
[contact@debatpublic.fr](mailto:contact@debatpublic.fr)  
[www.debatpublic.fr](http://www.debatpublic.fr)  
[www.montagnedor.debatpublic.fr](http://www.montagnedor.debatpublic.fr)